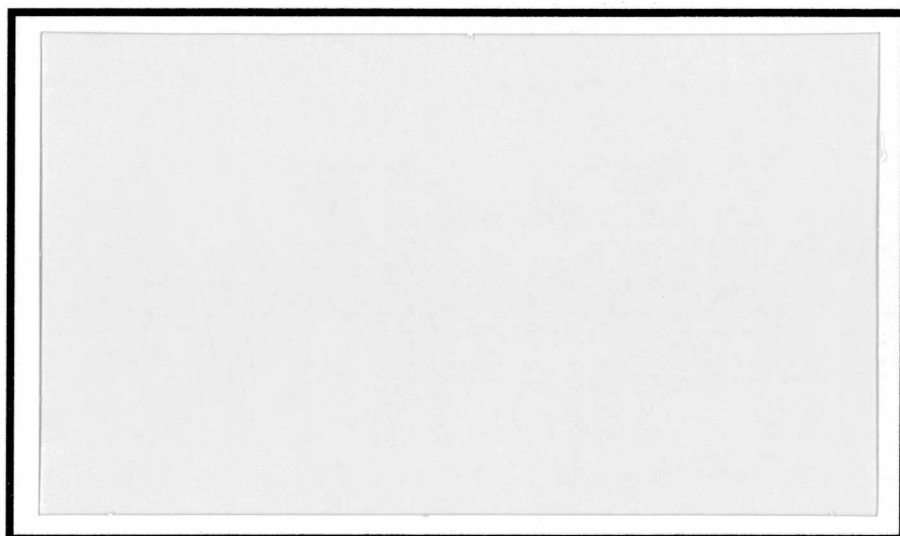


CAHIER DE ReCHERCHE

■



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

CRÉDOC

LA « CONSTRUCTION SOCIALE » DE LA PAUVRETÉ

NOVEMBRE 1999

N° 138

Pierre LE QUÉAU

Michel MESSU

Présentation

Ce cahier de recherche réunit deux textes proposant une réflexion critique sur quelques notions en usage dans les sciences sociales : la « pauvreté », l'« exclusion », la « solidarité », etc. Outre le thème, le fil conducteur qui relie nos deux contributions tient dans une commune remise en cause du statut épistémologique de ces notions dont le passage du sens commun « ordinaire » au sens commun sociologique ne laisse pourtant pas de poser des questions sur les enjeux sociaux de leur emploi. Cette transformation de notions certes « pivots » dans le débat public, en concepts sociologiques contribue de plus à réifier les « choses » qu'elles évoquent, c'est-à-dire à les faire exister naturellement... comme si elles allaient de soi.

La commune posture adoptée dans ces essais s'inscrit dans le projet bachelardien du refus d'une épistémologie « molle », et tente de thématiser toute l'« imagerie », pour reprendre une expression du philosophe, qui sous-tend la construction de ces objets, et cela sur deux plans complémentaires.

Tout d'abord, dans la perspective ouverte par G. Simmel dans son célèbre article sur « Le pauvre », il s'agit de reconnaître que l'intérêt de telles catégories réside moins dans la « chose en soi » qu'elles désignent, que dans la dialectique sociale spécifique qui préside à leur institutionnalisation. Autrement dit, l'objet de l'investigation n'est plus la « pauvreté », l'« exclusion » ou bien la « misère » en elle-même, mais le processus de construction de ces représentations.

Sur un second plan, parce que ces catégories forment malgré tout des « fictions efficaces » dans la pratique sociale de tout un chacun, il s'agit de rendre compte de la manière dont sont « expérimentées » les situations dites de pauvreté ou d'exclusion. L'approche de cette expérience (on s'intéressera alors particulièrement à celle qui est vécue par les jeunes « en recherche d'insertion ») rend compte d'un travail complexe qui consiste à remplir de sens un cadre social « imposé ». La mise en lumière de cette activité, non dénuée d'une dimension conflictuelle vis-à-vis de la société globale par ailleurs, illustre de quelle manière ces situations font donc également l'objet d'une construction « subjective ».

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Réflexions bachelardiennes sur quelques concepts de la sociologie contemporaine	7
L'expérience de l'insertion	87

**RÉFLEXIONS
BACHELARDIENNES
SUR QUELQUES CONCEPTS
DE LA SOCIOLOGIE CONTEMPORAINE**

MICHEL MESSU

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Introduction.....	11
CHAPITRE I : DE L'EXCLUSION OU DU MAUVAIS USAGE DE LA MÉTAPHORE, À PROPOS D'UN CONCEPT HORIZON.....	17
1- Grande variété d'usages des notions d'exclusion et d'exclu.....	21
2- « Molle » épistémologie.....	27
CHAPITRE II : LES SOLIDARITÉS FAMILIALES, A PROPOS DES USAGES COURANT ET SAVANT D'UNE NOTION.....	35
1- Le recours incantatoire à la solidarité.....	38
2- Les solidarités familiales, sont-ce de la solidarité ?.....	41
3- Il y a donc " solidarité " et " solidarités ".....	47
CHAPITRE III : LA PAUVRETÉ, A PROPOS D'UNE FICTION EFFICACE.....	55
1- Les enjeux politiques et idéologiques dans la construction sociale de cette fiction.....	61
2- Le rôle des sciences sociales dans la construction sociale de cette fiction.....	67
3- L'expertise scientifique au service de la production de la fiction « pauvreté » de la société des individus.....	72
ÉPILOGUE.....	81

INTRODUCTION

« Il ne nous semble pas qu'on puisse comprendre l'atome de la physique moderne sans évoquer l'histoire de son imagerie, sans reprendre les formes réalistes et les formes rationnelles, sans en expliciter le profil épistémologique. »

Gaston Bachelard, *La philosophie du non.*

La sociologie française contemporaine est assez généreuse lorsqu'il s'agit de renouveler son lexique. Sur longue période, le vocabulaire se renouvelle de façon conséquente, ce qui laisse croire que les analyses ou les théorisations des phénomènes sociaux se sont, elles aussi, profondément renouvelées. Bien souvent il n'en est rien.

Sans parler des coquetteries lexicales qui font préférer, chez les sociologues comme chez les autres, l'usage de notions censées nous rapprocher toujours plus de l'essence des choses — ne nous présente-t-on pas à tout bout de champ de « nouvelles technologies » quand ce ne sont que changements techniques, ne s'émerveille-t-on pas devant les « fonctionnalités » de notre micro-ordinateur quand il ne nous offre que des fonctions, et, bien sûr, pour ce qui a trait à la production des connaissances, il ne saurait y avoir aujourd'hui de « méthodes », n'existent plus que des « méthodologies », l'« histoire » s'est effacée devant l'« historicité », le « temps » devant la « temporalité »... et la moindre idée vague à commercialiser est promue « concept ». La liste est sans fin de cette inflation verbeuse et de ces glissements sémantiques à l'illusoire pouvoir d'apporter un gain cognitif¹. Mais ce n'est pas sur ce terrain, celui de la correction lexicale, que nous entendons nous situer. L'impuissance conceptuelle et l'infatuation de la démarche y sont trop manifestes pour qu'on s'y attarde. Nous n'y verrons donc que variation du langage due à la variabilité de la langue et du contexte d'énonciation.

Pour ce qui nous intéresse, nous nous attacherons avant tout à la variété du corpus notionnel utilisé par les sciences sociales, particulièrement la sociologie. Surtout pour chercher à savoir si vraiment la novation théorique accompagne la floraison des notions « nouvelles » qu'on y rencontre. En somme, notre interrogation première portera sur la question de savoir si nombre de ces nouvelles catégories lexicales offrent bien l'avantage d'être aussi des renouvellements théoriques, fournissent autant de concepts utiles à l'entreprise de compréhension de la société dont nous prétendons rendre compte. Bref, nous nous proposons de tester la validité

¹ N'a-t-on pas vu, tout récemment, les instances ministérielles en charge de la « consommation » s'inquiéter de la « traçabilité » des produits de la firme Coca-Cola après que quelques cas d'empoisonnement eussent mis en cause lesdits produits.

épistémologique de telles catégories, et d'en éprouver ainsi la consistance proprement sociologique.

Nous soutiendrons, ici, que trop souvent ces « nouveautés » conceptuelles ne sont que des cache-misère de l'improductivité théorique. Et cela, pour des raisons connues de longue date déjà, au moins depuis que Gaston Bachelard nous avait engagé à toujours dresser le profil épistémologique des notions et concepts que nous utilisons dans nos constructions théoriques. On le sait, Bachelard soi-même s'était amusé, dans *La philosophie du non*, à dresser son propre « profil épistémologique » à propos des notions de masse et d'énergie². Ce qui lui a permis de souligner combien les inclinations personnelles et les expériences singulières influent sur le « profil » que chaque notion va présenter chez chacun d'entre nous. Mais au-delà de l'anecdote, l'intérêt de la démarche bachelardienne est de permettre de débusquer les blocages à la progression de l'esprit scientifique qui ne manquent pas de s'y trouver inscrits. Car, comme il le notera lui-même, « un profil épistémologique garde la trace des obstacles qu'une culture a dû surmonter. »³ Aussi, lorsqu'il se propose de recueillir « l'album des profils épistémologiques de toutes les notions de base » c'est, bien entendu, pour procéder à ce qu'il nommera une *analyse philosophique spectrale*, c'est-à-dire à l'émergence et la mesure des substrats philosophiques qu'elles véhiculent —et que Bachelard n'hésitera pas à présenter sous forme de diagrammes. Mais c'est encore, pour y déceler d'éventuelles causes d'inertie de la pensée scientifique, et que, depuis *La formation de l'esprit scientifique*, Bachelard appelle « obstacles épistémologiques »⁴.

C'est cette deuxième intention qui retiendra particulièrement notre attention maintenant, puisque, au dire même de Gaston Bachelard, il peut paraître souhaitable de « mettre en rapport les deux notions d'obstacle épistémologique et de profil épistémologique »⁵. Et, sans pour autant s'en tenir à la topique bachelardienne présentée dans *La philosophie du non*, c'est selon cette optique que nous chercherons à établir comment plusieurs notions, plus qu'en vogue chez

² Gaston Bachelard, *La philosophie du non*, Paris, P.U.F, 1940, Ch. 2 “La notion de profil épistémologique”.

³ Gaston Bachelard, *La philosophie du non...*, p. 51.

⁴ Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1965 (1^{re} édition 1938).

⁵ Gaston Bachelard, *La philosophie du non...*, p. 51.

les représentants des sciences sociales, constituent, sous couvert de novation conceptuelle, autant de « résistance de la pensée à la pensée ».

C'est donc bien parce que nous nous inscrivons, selon les termes de Gaston Bachelard, dans une philosophie du non, tout à la fois philosophie de l'inexact⁶ et rationalisme de l'ouverture⁷, ou, pour le dire autrement, dans une épistémologie polémologique et précaire puisqu'il y a toujours « une éristique à la base de l'heuristique »⁸, que nous entreprenons cette discussion.

Ce n'est donc pas pour faire entendre une différence quelconque dans le concert des « nouveautés » analytiques, toutes plus sommaires les unes que les autres. La recherche du *up to date* ne fonde certainement pas la démarche que nous allons poursuivre. Pour autant, il ne s'agit pas non plus de professer un quelconque misonéisme. Ce n'est pas l'aversion de la nouveauté qui nous guide, c'est son illusion, le fait —comme l'indique l'étymologie latine du mot— d'être joué dans sa visée de connaissance. C'est pourquoi, l'entreprise de connaissance qui se trouve en jeu —comme toute entreprise de connaissance— mérite d'être passée au crible de la critique épistémologique et de la philosophie de la connaissance qui autorise sa réception.

C'est donc à cet exercice que nous entendons nous livrer ici. Du moins, sur quelques concepts et notions largement utilisés dans les travaux de sciences sociales —en l'occurrence ceux de « pauvreté », d'« exclusion » et de « solidarité familiale », auxquels nous avons été confronté dans nos travaux récents. Nous nous proposons ainsi de leur appliquer la méthode bachelardienne qui préconise, avant de les recevoir dans le corpus des notions utiles à l'approximation scientifique, de dresser leur « profil épistémologique » et d'y débusquer d'éventuels « obstacles épistémologiques »⁹. Et même si dans les pages qui vont suivre nous privilégierons la dimension « objective » —c'est-à-dire historique et collective— du profil épistémologique, au détriment de sa dimension proprement « subjective » —c'est-à-dire celle

⁶ Voir Gaston Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1973 (1^e édition 1928).

⁷ Voir Gaston Bachelard, *Le rationalisme appliqué*, Paris, P.U.F., 1949.

⁸ Gaston Bachelard, *La dialectique de la durée* Paris, P.U.F., 1972 (1^e édition 1936), p. 56.

⁹ En somme de mettre en œuvre ce qu'on peut appeler à la suite de Michel Serres, qui en l'espèce se voulait iconoclaste, une *morale* de l'agir scientifique. Morale, effectivement largement développée dans ce *Traité de la réforme* qu'est *La formation de l'esprit scientifique*. Voir Michel Serres, « La réforme et les sept péchés », *L'Arc*, n° 42, 1970, pp. 14-28.

relative au parcours individuel du chercheur—, c'est toujours dans le but de saisir à la fois « l'obstacle et le saut de l'obstacle », comme le dit Hélène Védrine, « tout en s'instruisant sur la nature du travail de la raison », comme elle ajoute aussitôt ¹⁰. Ce qui revient à dire, retrouver les processus de déplacement, de condensation, de survalorisation... déjà largement présent chez le Bachelard de *La formation de l'esprit scientifique*.

¹⁰ Hélène Védrine, “Le profil épistémologique”, *L'Arc*, n° 42, 1970, p. 58.

CHAPITRE I

DE L'EXCLUSION OU DU MAUVAIS USAGE DE LA MÉTAPHORE

À PROPOS D'UN CONCEPT HORIZON (*)

* Une version remaniée de ce chapitre a déjà été publiée dans la revue *Genèses* sous le titre : *L'exclusion une catégorisation sans objet*. *Genèses*, N° 27, juin 1997, pp. 147-161.

Dans son numéro 96/4 la *Revue française de sociologie* a rendu compte de l'important ouvrage collectif publié sous la direction de Serge Paugam : *L'exclusion, l'état des savoirs* (Paris, La Découverte, 1996). Le compte rendu, tout de dithyrambe convenu, met néanmoins, à son corps défendant, le doigt sur une question d'importance : quel est le statut épistémologique des notions d'exclusion et d'exclu ? C'est bien sûr à la précision de ce statut que pouvait s'attendre tout lecteur de la somme prétendant arrêter à ce jour les savoirs en la matière. On le verra, le responsable de l'édition de ladite somme s'y soustrait. Car comme le note l'auteur du compte rendu, Daniel Benamouzig : « en dépit des réserves émises par un grand nombre d'auteurs quant à l'utilisation de la notion d'exclusion, l'ouvrage choisit, en outre, d'entériner cette notion dans le champ des savoirs, ce que d'aucuns pourront peut-être regretter. »

Nous sommes de ceux-là.

L'usage des notions d'exclusion et d'exclu pose, ou devrait poser, toute une série de problèmes à celui qui les utilise, et en particulier au sociologue. Outre l'imprécision sémantique dans laquelle on les tient —imprécision tout à la fois retenue et récusée par celui qui a assuré la direction de l'ouvrage—, ce sont peut-être d'abord leurs biais théoriques et leurs travers épistémologiques qui les condamnent. Comme le souligne incidemment Daniel Benamouzig, bien des réserves sont effectivement à formuler.

De fait, presque tous les auteurs qui signent cet ouvrage collectif en conviennent, ces notions d'exclusion et d'exclu sont vagues, floues, imprécises, confuses... Selon leurs dires, tout au mieux, suggèrent-elles des processus singuliers de partition, ou encore sont-elles indicatives de la disparité des situations sociales et individuelles que l'on peut rencontrer dans nos sociétés. Rares sont en effet les usages conceptuels jugés satisfaisants, et exceptionnels ceux qui en font un concept-clé d'une théorisation. Autrement dit, et comme l'avait judicieusement remarqué Julien Freund, préfacier de l'ouvrage de Martine Xiberras consacré à

la mise en perspective des théories de l'exclusion : « En fin de compte, la notion d'exclu est en train de subir le sort de la plupart des termes qui ont été consacrés de nos jours par la médiocrité des modes intellectuelles et universitaires : elle est saturée de sens, de non-sens, et de contresens ; finalement, on arrive à lui faire dire à peu près n'importe quoi, y compris le dépit de celui qui ne peut obtenir tout ce à quoi il prétend. »¹¹ Bref, et à suivre l'auteur de la citation, d'acceptions douteuses, ces notions d'exclusion et d'exclu ne sauraient prétendre au statut de concepts bien établis d'une théorie de la stratification sociale.

C'est sûrement pourquoi, dans la présentation de l'ouvrage dont la prolixité ne le cède qu'à l'ambiguïté d'une ambition qui entend procéder, malgré tout, à un *état des savoirs*, Serge Paugam se propose de clarifier le sens qu'il convient d'accorder aux notions incriminées — entendons, bien sûr, pour qui voudrait en faire un usage sociologiquement satisfaisant. Position qu'il abandonne dans la conclusion pour souscrire purement et simplement à leurs usages courants, au motif qu'elles participent déjà du débat public.

Cette dernière proposition n'est, dans ces conditions, guère recevable. Elle incite plus à l'entretien de la confusion qu'à la clarification conceptuelle — confusion que l'ouvrage lui-même, au travers des quarante-sept contributions qui lui donnent corps, établit déjà au mieux. Mieux, elle érige fallacieusement les catégories de sens commun et le discours du moment, en préalables irrécusables à toute élaboration théorique. Enfin, conséquence immédiate, elle interdit toute tentative d'analyse sociologique qui s'engagerait à comprendre autrement ces phénomènes que les notions d'exclusion et d'exclu viennent recouvrir de leur pseudo-savoir.

Reprenons donc à notre compte, quoique provisoirement, le projet annoncé de clarification. Pour nous en tenir à l'ouvrage réalisé sous la direction de Serge Paugam, tentons de procéder graduellement en envisageant d'abord ce qui, sans conteste, en fait sa richesse, avant de formuler ce qui foncièrement nous incite à récuser tout usage sociologique des notions d'exclusion et d'exclu¹².

¹¹ Julien Freund, Préface, in Martine Xiberras, *Les théories de l'exclusion*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1993.

¹² Pour d'autres détails critiques sur la notion d'exclusion, on pourra se reporter au chapitre 4 de notre ouvrage, *La société protectrice*, CNRS-Éditions, 1997.

1- Grande variété d'usages des notions d'exclusion et d'exclu

N'épiloguons guère sur les contributeurs qui font totalement l'économie de la notion titre, tel Jean Labbens dans un texte intitulé *Le quart monde des cités d'urgence*. Il y aurait pourtant lieu de s'interroger plus avant quand l'on sait que ce dernier est surtout connu pour avoir élaboré dans les années 65-70 une sociologie de la pauvreté. Sociologie de la pauvreté que l'on peut tenir, à la fois, pour le produit et le cadre théorique de l'action d'un mouvement institutionnalisé (ATD-Quart monde), lequel, d'ordinaire, ne craint pas d'user de notions faiblement construites au plan de la théorie sociologique, telles la « très grande pauvreté », la « nouvelle pauvreté », etc.¹³ *Quid* de ce renoncement aux catégories d'exclu et d'exclusion ? Récusation seulement idéologique ou déjà théorique ? Possiblement, une guerre de positions dans le champ de la constitution du savoir sociologique légitime en matière de pauvreté.

Accordons plutôt notre attention à tous ceux qui en font un usage parcimonieux voire, pourrait-on dire, quasi contraint — eu égard à l'intention affichée de l'ouvrage. C'est peut-être pourquoi nombre d'entre eux s'entourent d'un luxe de précautions pour dire combien ces notions ont tendance à appauvrir, si ce n'est trahir, leur pensée. Nonobstant la réserve, ils y recourent cependant.

La contribution de Henri-Jacques Stiker : “*Handicap et exclusion. La construction sociale du handicap*”, en est un bon exemple. L'auteur entend rejeter l'assimilation, facilement faite depuis la publication de l'ouvrage de René Lenoir¹⁴, du handicapé à un « exclu ». L'argument décisif donné par l'auteur tient dans ce que « les personnes handicapées font l'objet de prise en charge et d'aides qui interdisent de les considérer globalement comme des “exclus” » (p. 318)¹⁵. Aussi préfère-t-il, pour signifier leur situation à l'égard du reste de la société, avoir recours à la notion de « liminarité » — empruntée à Robert Murphy et désignant « une situation sociale

¹³ Nous le verrons plus avant dans le chapitre 3 ci-après.

¹⁴ René Lenoir, *Les exclus, un français sur dix*, Paris, Le Seuil, 1974 (pour la 1^{re} Éd.).

¹⁵ Les indications de page données entre parenthèses, ici comme dans la suite de ce texte, renvoient à l'ouvrage : Serge Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, Éditions La Découverte, 1996.

de seuil, d'entre-deux, lorsqu'un statut est abandonné et qu'un autre n'est pas encore acquis » (p. 319)— et se passer de celle d'exclusion, « notion passe-partout dont la signification est difficile à cerner » (p. 318).

Comme Henri-Jacques Stiker, Robert Castel est amené à faire des contre-propositions pour lever l'indétermination ambiante de la notion soumise à évaluation cognitive. Et, dans une contribution intitulée "*Les marginaux dans l'histoire*" —contribution d'une grande hauteur de vue : elle couvre l'histoire de nos sociétés d' « avant la révolution industrielle et politique de la fin du XVIII^e siècle » jusqu'à la période contemporaine, et surtout, elle offre un tableau conceptuel d'une grande finesse dans lequel les notions de *pauvreté*, *marginalité*, *exclusion*, *désaffiliation*, *vulnérabilité sociale*, etc. sont recontextualisées et précisément définies— Robert Castel propose de penser de manière autrement dynamique les effets des processus de marginalisation qui caractérisent nos sociétés salariales en crise. Il envisage ainsi, quoiqu'à titre d'hypothèse, « la possibilité de construire de nouveaux modes d'intégration à partir de positions aujourd'hui qualifiées de marginales. » (p. 40) Puisque l'exclusion, si elle avait quelque chose à voir avec les modalités de la non appartenance à la société, devrait se comprendre au regard de ce qu'on appelle généralement l'intégration sociale.

Ce qu'en sociologue averti, Robert Castel prend soin de définir. « Disons, écrit-il, qu'une formation sociale est faite de l'interconnexion de positions plus ou moins assurées » (p. 32). Sont donc « intégrés » ceux qui peuvent s'inscrire « dans les réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociales ». Seraient, par conséquent, « exclus » ceux « qui ne participeraient en aucune manière à ces échanges réglés » (p. 32). Autant dire qu'ils n'ont aucune existence sociale au regard de la formation sociale considérée. Les autres, ceux qui, sans être pleinement intégrés, reçoivent cependant une forme de reconnaissance sociale, ne serait-ce que parce qu'ils portent « le signe inversé de la norme » qu'ils n'accomplissent pas ou qu'imparfaitement, ceux-là constituent les figures de la marginalité que toute société est susceptible d'engendrer, de traiter et d'intégrer. C'est pourquoi, estime Robert Castel, aujourd'hui comme hier, une société qui se transforme produit de la marginalité sociale. Cette dernière devient dès lors le concept majeur permettant de comprendre comment le changement historique a pu advenir jusqu'ici, et, semble-t-il, comment il adviendra encore au sein d'une société ayant surmonté la crise du salariat qui la caractérise aujourd'hui.

Maintenant, il est d'autres contributeurs qui vont explicitement faire usage de la notion et l'intégrer dans leur démarche démonstrative. Anne-Marie Guillemard est de ceux-là, qui, dans un texte à la fois des plus denses et des plus concis intitulé "*Vieillesse et exclusion*", décline *via* le terme d'exclusion les différentes situations sociales qui, du fait de l'âge des agents et de leurs possibilités de recours aux dispositifs de la protection et de l'aide sociales, vont représenter autant de cas de figure qui dérogent aux principes normatifs régissant l'intégration des individus dans la société contemporaine. Ainsi, des formes résiduelles — particulièrement chez les femmes les plus âgées— de la retraite-retrait, celle qui « sonne le glas de toute activité sociale » (p. 197), c'est-à-dire cette « mort sociale » comme elle l'avait qualifiée en 1972¹⁶. Ainsi encore, des travailleurs vieillissants, ces plus de 55 ans, voire ces « demi-vieux » de 45-50 ans, rejetés du marché du travail sans pouvoir accéder au droit au repos faute d'avoir atteint l'âge légal de la retraite. Ainsi enfin, des personnes âgées qui connaissent une détérioration de leurs ressources (revenus et aptitudes diverses) et subissent les effets des logiques institutionnelles, ces dernières ayant « tendance à construire toute incapacité physique, mentale ou sociale en "dépendance" sociale. » (p. 199).

Notons qu'ici, c'est l'écart entre la situation de l'agent social et les attentes normatives existant à son endroit —lesquelles dérivent de principes de droit, de valeurs ou encore d'objectifs politiques affirmés—, qui autorise l'auteur à parler d'exclusion. Par opposition donc, à l'inclusion dans la norme ou l'objectif affiché. L'exclusion, ici, est circonscrite et foncièrement descriptive. Elle énonce un état au regard d'une attente. Elle opère comme un instantané. Ce qui n'empêche d'ailleurs pas l'auteur de prendre en considération des processus sociaux complexes et multidimensionnels. Cet usage de la notion d'exclusion n'occulte nullement l'objet de l'analyse.

De fait, que ce soit, comme ici, la construction sociale et le traitement social de la vieillesse, ailleurs, ceux du sidéen avec Irène Théry et Sophie Tasserit (Ch. 31 : "*Sida et exclusion*"), qu'il s'agisse des jeunes avec Olivier Galland (Ch. 15 : "*Les jeunes et*

¹⁶ Anne-Marie Guillemard, *La retraite, une mort sociale. Sociologie des conduites en situation de retraite*, Paris, Éditions Mouton, 1972.

l'exclusion”), des conséquences de la désunion matrimoniale avec Claude Martin (Ch. 14 : “*Trajectoires post-divorce et vulnérabilité*”), ou encore du rôle et de la place des associations humanitaires avec Nathalie Hanet-Kania (Ch. 37 : “*L'État et les associations humanitaires en France*”), etc., tous ces objets d'investigation théorique n'ont pas à souffrir de cet usage de la notion dans la mesure où ces auteurs ne les transforment pas en simples supports illustratifs d'une pseudo-thèse sociologique : celle de *l'exclusion sociale*, de l'opérativité d'un processus de stratification ségrégative de notre société. Thèse autrement plus coûteuse sur le plan théorique¹⁷.

Deux autres attitudes sont encore à relever dans cet ensemble de contributions, au demeurant fort variées et bien des fois remarquables de qualités informatives et analytiques. Deux autres attitudes diamétralement opposées. L'une, entend fonder un usage affirmé des notions d'exclusion et d'exclu. L'autre, les tient pour de simples modes d'idéologisation de l'analyse sociologique, ce qui en fait de puissantes entraves au développement de cette dernière. A s'en tenir aux seuls sociologues, les plus représentatives de ces attitudes sont celles de Jean-Manuel de Queiroz, pour la première, et de Loïc Wacquant, pour la seconde.

Jean-Manuel de Queiroz, dans un texte intitulé “*Exclusion, identité et désaffection*”, se propose de faire de l'exclusion, de « l'expérience de l'exclusion » comme il le précisera, un enjeu dans la formation des normes identitaires, et partant un concept explicatif d'un phénomène social contemporain que l'auteur qualifie d' « atteinte identitaire très particulière » et qu'il nomme indifféremment « désenchantement », « désidentification » ou « désaffection sociale ». Ce dernier affirme en effet que l'exclu a d'abord « un problème de non-conformité du traitement que la société lui réserve avec les attentes qu'elle a suscitées. » (p. 306) Mais, plus que l'enregistrement du constat, c'est son intériorisation subjective qui intéresse l'auteur. Dit autrement, l'exclusion n'est jamais que le produit d'une frustration identitaire en quelque sorte insufflée par une société qui procède de plus en plus —si ce n'est simplement— à *l'illusio*, ou pour le moins au brouillage des repères fonctionnels et identificatoires.

¹⁷ La rhétorique socio-politique autour de la notion de citoyenneté illustre parfaitement les enjeux théoriques de cette pseudo-thèse sociologique de l'exclusion sociale.

L'exclusion sociale dès lors apparaît foncièrement inhérente à la question identitaire. Elle est à entendre comme un schisme dont la matérialité tend à s'éprouver principalement du côté du sujet, elle est d'ordre schizothymique. Bref, strictement subjective, l'exclusion relève, comme le souligne Jean-Manuel de Queiroz, de l'ordre des sentiments et des représentations. Mais de sentiments et de représentations déçus. Une « structure de déception », dira-t-il, est au fondement de ce qu'il convient d'entendre, selon lui, par exclusion.

De manière tout à fait triviale, on pourrait dire que la thèse sociologique de l'exclusion défendue par Jean-Manuel de Queiroz, nous entretient des processus subjectifs par lesquels certains membres de la « société des individus » connaissent une crise de confiance à son endroit. De ces processus subjectifs, de l'expérience du sujet donc, et par simple induction, procède le phénomène d'exclusion sociale. La thèse, ici, revient à faire tenir le principe de l'explication du phénomène en une double assertion : l'illusion inscrite dans les structures de la société démocratique et méritocratique, et la défiance inscrite dans l'expérience subjective de l'individu.

Cette tentative de mise à jour des fondements théoriques d'un usage sociologique du vocable d'exclusion, apparaît comme l'une des plus élaborées de l'ouvrage. Cependant, elle reste profondément entachée d'un défaut majeur, caractéristique des textes à vocation fondatrice *ex post*, elle se développe sans jamais être rapportée aux conditions effectives de l'expérience d'un sujet dont l'analyse voulait qu'il fût le principe actif du phénomène. Défaut d'autant plus regrettable que celles-ci amènent, dans le même volume, on l'a dit, nombre d'auteurs à émettre plus que des réserves concernant la validité analytique de la notion d'exclusion¹⁸. Ne sont, par exemple, jamais prises en compte les mesures de politiques sociales, particulièrement celles dites —par simple artifice langagier, se peut— de lutte contre l'exclusion, ni, *a fortiori*, leurs effets. Car se poserait alors, et en termes sûrement bien différents, la question de la nature exacte de la frustration de l'« exclu » ainsi pris en charge par les dispositifs de « solidarité » sociale mis en œuvre par la collectivité.

¹⁸ La contribution de Didier Demazière, *Chômage et dynamiques identitaires*, par exemple le rappelle utilement. Fondée sur d'amples travaux empiriques, elle souligne par exemple qu'aucune identité d'exclu ne vient accompagner l'expérience du chômage de longue durée : « les enquêtes disponibles ne mettent pas en évidence une appropriation par les chômeurs de la catégorie d'exclusion » (p. 337).

Cette vision se trouve, d'une autre manière, foncièrement ruinée par l'argumentation développée par Loïc Wacquant dans sa contribution : "*L'Underclass urbaine dans l'imaginaire social et scientifique américain*". Même si l'*underclass* étatsunienne et l'exclusion française ne sont pas synonymes, ne recouvrent pas des représentations sociales identiques, elles ont en commun de bénéficier d'une grande « indétermination sémantique », et peut-être surtout, d'être des productions sociologiques a-critiques, de simples incorporations savantes de ce que l'auteur appelle des « catégorèmes », c'est-à-dire, comme le veut l'étymologie du terme, des instruments d'accusation publique. *L'Underclass*, montre l'auteur, et l'on doit dire la même chose de l'exclusion, sont des constructions émanant de groupes de pression politique, adoptées ensuite par l'administration. Elles servent à créer, conformément aux intérêts idéologiques de ceux qui y ont recours, des « objets » sociaux idoines. Et Loïc Wacquant d'ajouter : « cette (re)construction hybride, mi-administrative et mi-journalistique, vient en retour peser sur la recherche scientifique en assurant aux travaux de ceux qui l'adoptent moyens financiers et retentissement médiatique, ... » (p. 250). Bref, ces « vrais-faux concepts » ne sont que des mots, mais selon l'auteur, comme cela a été le cas pour l'*underclass* aux États-Unis, ce sont des mots dangereux. Et, puisque l'auteur procède lui-même à une mise en garde à l'encontre de la notion d'exclusion, il devient précieux de conserver à l'esprit l'une des leçons qu'il tire des mécomptes de l'*underclass*. Ces notions, dit-il, « empruntées à la perception spontanée et au sens commun journalistique condamnent à l'infirmité sociologique dans la mesure où elles enferment l'analyse dans les limites d'un objet préfabriqué selon les préjugés sociopolitiques du moment. C'est dire que la critique historique et logique des catégories savantes et mondaines de construction de la réalité est un préalable indispensable à une sociologie rigoureuse de la marginalité urbaine. » (p. 261) Suivre cette prescription, devrait éviter de verser dans ce qu'il nomme, non sans pertinence, le syndrome de Christophe Colomb, cette « tentation de (re)découvrir périodiquement de nouvelles catégories —immanquablement de mauvais acabit— dans les recoins les plus bas et les plus reculés de l'espace urbain » (p. 261), par exemple, comme le font certains adeptes de l'*exclusion sociale*, dans ce qu'ils appellent désormais les « banlieues ».

Ainsi à considérer ces quelques contributions, pour le moins indicatives de ce qu'entend unifier le sous-titre de l'ouvrage : *l'état des savoirs*, il appert combien les usages des termes d'exclusion et d'exclu sont loin d'être homologues. Et, par conséquent, combien cette indécision sémantique réclame de clarification conceptuelle. En tout cas, les arguments ne manquent pas, y compris dans la somme ainsi rassemblée, pour révoquer en doute la pertinence analytique de ces notions. Serge Paugam aurait été bien inspiré de le faire afin que l'indécision sémantique ne se transforme en réel obstacle théorique pour la pensée sociologique, voire, à l'instar de ce qu'établit Loïc Wacquant pour l'*underclass*, en authentique confusion idéologique. Certes, dans sa présentation Serge Paugam n'est pas loin de l'admettre, mais il n'ose faire le pas. Il nous propose de n'y guère s'attarder et de poursuivre sans autre arrière pensée leur usage courant, le débat public l'imposant. Il prône, ce faisant, une solution de compromis caractéristique de ce nous appelons une épistémologie « molle » des sciences sociales.

2- « Molle » épistémologie

La variété des registres sémantiques dans lesquels s'inscrivent les deux notions en cause, incite à poursuivre la réflexion au plan des principes épistémologiques et méthodologiques de la sociologie même. Serge Paugam le perçoit qui, par le recours à l'autorité professorale de Durkheim, la circonscrit en subsumant l'opérativité de la notion d'exclusion sous la catégorie —proposée dans une note des *Règles de la méthode sociologique*— des *prénotions* utiles, par défaut, aux développements de l'analyse.

À y regarder de plus près, nous n'avons cependant pas là affaire à de simples prénotions qui, par défaut, seraient d'usage acceptable. Tant s'en faut. Ces « concepts vulgaires », pour reprendre une autre formulation durkheimienne, ne peuvent nullement être tenus pour des « indicateurs » possibles d'un phénomène social admettant des caractères bien avérés. Or, c'est pourtant là, et pour se placer toujours sous l'autorité de Durkheim, une condition à remplir

pour pouvoir « garder dans la science l'expression usitée dans la langue courante »¹⁹. L'auteur des *Règles*, de plus, prenant soin de préciser que : « si l'écart est trop considérable, si la notion commune confond une pluralité de notions distinctes, la création de termes nouveaux et spéciaux s'impose. »²⁰ Nous regretterons donc, avec Durkheim, que le parti-pris adopté par Serge Paugam revienne à « s'en réfère[r] simplement à la notion commune ». Laquelle, précisait de surcroît le père putatif de la sociologie « est très souvent ambiguë ». Cette ambiguïté, prenait-il encore soin d'ajouter, « fait qu'on réunit sous un même nom et dans une même explication des choses, en réalité, très différentes. De là, proviennent d'inextricables confusions. »²¹ En somme, méthodologiquement parlant, la consigne durkheimienne dont se réclame l'éditeur de *L'exclusion, l'état des savoirs*, aurait dû l'amener à rejeter l'usage de notions aussi notoirement confuses et propices aux théorisations abstruses. Partant, à recentrer son projet sur les défaillances de la théorie sociologique en la matière.

Épistémologiquement parlant maintenant, le succès médiatique, politique et populaire de ces notions ne saurait, comme le préconise Serge Paugam, militer en faveur de leur adoption dans le corpus conceptuel de la sociologie. L'insistance avec laquelle ce dernier nous renvoie à l'usage social, politico-administratif des notions, et plus largement au « débat public » qu'elles suscitent et régissent, est grosse de méprises épistémologiques. Notons d'abord, mais ce n'est là qu'un truisme, que la production conceptuelle de la sociologie ne procède pas à proportion de l'urgence de l'actualité sociale. Elle ne se réalise qu'assez exceptionnellement sous ses projecteurs. L'adoption d'un nouveau concept et l'élaboration théorique admettent un grand degré d'autonomie à l'égard de ce qui se joue sur la scène politique et sociale. Ce qui ne veut surtout pas dire qu'il n'y a aucun rapport, mais celui-ci ne saurait être, à peine de verser dans une sociologie de pure légitimation de l'action publique, ni un rapport de subordination, ni un rapport de connivence. En somme, pétition de principe largement connue et reconnue, il n'y a toujours pas lieu de confondre le *social* et le *sociologique*. Conséquemment, la production

¹⁹ Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, P.U.F, 1981 (20^e Éd. ; 1^{re} Éd. 1895).

²⁰ *Idem*, p. 37.

²¹ *Ibidem*.

conceptuelle de la sociologie ne saurait être validée à l'aune de la « côte d'amour » qui émane du débat public politico-médiatique ²².

Une telle posture épistémologique n'est pas celle adoptée par Serge Paugam. Il préfère estomper les frontières épistémologiques et, comme le lui signifiait Loïc Wacquant dans sa contribution, ne pratiquer avec de tels « concepts vulgaires » qu'une vulgate sociologique. C'est d'ailleurs ce qui le conduit à des affirmations bien imprudentes.

Alors que les processus mêmes qu'il présente comme conduisant à l'exclusion sociale ne sont pas avérés —le nombre de contributions de l'ouvrage qui le rappellent, l'avons-nous dit, ne l'établit que trop—, l'éditeur pousse à l'adoption du vocable sous prétexte que le phénomène dénoté ne bénéficie que d'une faible reconnaissance sociale. Pourtant, s'il y a aujourd'hui, essentiellement en France il est vrai, un thème consensuel, capable de rassembler bien au-delà des intervenants sociaux canoniques (travailleurs sociaux, associations caritatives, services spécialisés de diverses administrations, ...), c'est bien celui de l'exclusion. Serait-ce par seule volonté mystificatrice que des pans entiers de l'administration affichent des objectifs formulés dans la rhétorique de l'exclusion ? Que les pouvoirs publics locaux, les entreprises de service public (RATP, SNCF, ...), etc., ne sont jamais de reste ? Qu'il est de plus en plus d'entreprises privées qui « promotionnent », comme elles disent, leurs produits par des engagements en faveur de la lutte contre « les » exclusions ou pour d'autres causes humanitaires ? Et que penser du niveau atteint par les prestations de protection sociale : 29,8% du PIB en 1995, soit un accroissement moyen de 0,3 point par an depuis 1981 ²³ ? Sans parler,

²² D'autant que, même s'ils sont restés relativement rares jusqu'à maintenant, quelques travaux de réflexion avaient pu éclairer le sens social de la catégorie d'exclusion utilisée dans le débat public, et rendre ainsi plus intelligible son rôle d'obstacle à la compréhension sociologique du fonctionnement de notre société. Nous avons cité Martine Xiberras, *Les théories de l'exclusion*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1993. Citons encore Hélène Thomas, *La production des exclus*, Paris, P.U.F, 1997.

Dans cet ouvrage, Hélène Thomas fait très judicieusement remarquer qu'« entre la fin des années 1960 et le début des années 1980, le travail de construction analytique des experts conduit à l'émergence et à l'institutionnalisation graduelle de la méta-catégorie, œcuménique et synthétique, de l'exclusion. Cette élaboration, devenue perlaboration dans les années 1990, englobe des états socio-économiques hétérogènes affectant des populations variées. Elle s'accompagne de la création d'étiquettes, de systèmes de classification et de comptage internes, qui empruntent tant aux taxinomies et aux catégories d'entendement savantes et administratives qu'à l'imagerie ordinaire de la pauvreté. Cette invention continuée de labels génériques, de typologies et d'indicateurs statistiques est un moyen d'agencer des individus et des groupes familiaux hétérogènes... » (pp. 46-47). Comment mieux dire la faible pertinence analytique de la notion d'exclusion ?

²³ Source : INSEE -*Synthèses*, Les revenus sociaux, 1981-1995, N°6, novembre 1996. En termes réels, le volume des prestations de protection sociale a crû de 3,1% par an alors que le PIB ne s'accroissait que de 1,8%.

aujourd'hui, du texte de loi adopté par le Parlement le 29 juillet 1998 et de ses 159 articles portant sur la « lutte contre les exclusions »²⁴.

De reconnaissance sociale, l'exclusion n'en manque point. Elle n'en reçoit que trop. Et ce trop plein d'évidence doit être interrogé par le sociologue. En tout cas, se satisfaire de raisons extrinsèques, particulièrement celles qui ressortissent aux élaborations médiatico-politiques, pour accepter un usage sociologique des notions d'exclusion et d'exclu, c'est proprement prôner une épistémologie molle pour les sciences sociales, une épistémologie de la dérogation aux exigences de toute construction scientifique, et partant, méconnaître les enjeux théoriques que ces notions ne manquent pas de dissimuler.

Autrement dit, faire chorus avec les représentants de la société civile, comme l'on dit parfois, qui se font, pour des motifs de réception de leur discours —par démagogie donc, au sens étymologique du vocable—, les chantres de l'*exclusion sociale*, c'est seulement verser dans une sorte d'*exclusiomania*. Mais nullement faire progresser d'un iota la démarche analytique du sociologue. Ce n'est donc pas par formalisme méthodologique et épistémologique qu'il faut récuser ces notions. C'est, foncièrement, parce qu'elles engagent à faire l'économie d'un véritable travail conceptuel.

*

*

*

Somme toute, tant que l'exclusion décrit la non-inclusion dans un groupe ou un statut, la non-possession d'une qualité ou d'un état, tant qu'il s'agit de mettre l'accent sur la modalité alternative du « *in* » et du « *out* » pour spécifier le mode d'inscription dans un territoire, dans un groupe d'appartenance ou dans une institution sociale, bref, tant que l'exclusion obéit à la

²⁴ Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, laquelle en son article premier stipule que « la lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. » *Journal officiel de la République française* du 31 juillet 1998.

logique du tiers exclu, elle doit seulement être regardée comme une catégorie descriptive, banale, de la réalité sociale. C'est d'ailleurs, on l'a vu, l'usage qu'en font certains des contributeurs à l'ouvrage patronné par Serge Paugam. Toutefois, lorsque l'on passe d'un mode d'inscription *local* (territoire, institution, etc.) à un mode d'inscription *global* dans lequel le social en appelle à autre chose qu'à la relation qui s'établit entre l'individu et l'institution -*lato sensu*-, le vocable ne saurait préserver sa puissance logique et gagner, de plus, un pouvoir explicatif quant aux principes de distribution des places et des rôles à l'échelle de nos sociétés. Au mieux, peut-il signifier que la mise à l'écart de certaines institutions sociales, ou de certains segments de la vie sociale, modifie certaines des règles d'intégration sociale jusqu'alors en vigueur. Mais cela ne devrait nullement conduire à occulter le fait que, le plus souvent, c'est selon une modalité d'inclusion dans l'un des dispositifs institutionnels alternatifs -dits, qui plus est, d'insertion sociale- que se réalise ladite exclusion.

On est, de ce fait, en droit d'affirmer que l'« exclusion » se pratique ainsi dans le cadre d'inclusions de plus en plus fortes dans des institutions publiques, étatiques ou non, et dont la vocation reste celle de la socialisation. Donc, dans le cadre de processus intégrateurs, fonctionnant à la solidarité, et dans le cadre du droit social. Le poids relatif atteint par les mesures de protection ou de *solidarité* sociale, l'atteste. Mais, bien sûr, il conviendrait de pousser plus avant l'analyse pour prendre l'exacte mesure du développement des interventions de l'État-providence. Le niveau de sa prétendue « crise » en serait mieux apprécié, tout comme ce que d'aucuns appellent sa « démission ». Le rappeler, c'est engager le sociologue à repenser les modalités de la régulation sociale qui paraissent caractériser la société contemporaine : celles qui autorisent à la fois l'intégration solidariste et la dualisation des positions sociales, dirions-nous de manière quelque peu lapidaire. Tout le contraire d'une attitude conduisant à clore la réflexion en psalmodiant une formule compassionnelle.

L'exclusion, l'exclu, remarquerons-nous encore, ne sont finalement que des métaphores qui permettent de toujours avoir à l'esprit autre chose que ce sur quoi on prétend discourir. La rhétorique de l'exclusion sociale vient, en ce sens, combler les lacunes théoriques qui se font jour pour penser les discontinuités, les « ruptures sociales » comme l'on dit encore, qui se sont manifestées dans l'histoire récente de nos sociétés. Et pour ce faire, elle en a appelé à une métaphore puissante, fortement émotive et d'une étonnante simplicité. Ce procédé didactique

et dramaturgique a favorisé, non seulement, l'adoption de la métaphore dans le langage politique et médiatique, mais surtout la production d'une nouvelle figure sociale : l'« exclu ». Procédé performatif s'il en est. Sacrifiant, qui plus est, au « syndrome de Christophe Colomb » dénoncé par Loïc Wacquant. Cet adjectif devenant substantif aurait pu rendre sensible à l'opération de suggestion/occultation que recelait ce passage. Car il ne peut en effet y avoir d'exclusion *en soi*. L'exclusion ne peut être la qualité d'une personne ou d'un groupe social pris en eux-mêmes. D'ailleurs, on ne peut faire usage du verbe « exclure » sans complément. En faire une qualité propre, une caractérisation subjective, c'est en quelque sorte basculer de l'accident vers l'essence en gommant toutefois les circonstances qui ont rendu l'accident possible.

En définitive, la métaphore de l'exclusion s'apparente tout à fait à ce que Gaston Bachelard appelait des « pauvres mots ». Extensions abusives des images familières, ils prétendent fonctionner comme concepts scientifiques et font grand tort à l'analyse. La réflexion bachelardienne sur *un exemple d'obstacle verbal : l'éponge*²⁵ a magistralement établi comment un artifice linguistique peut se trouver au principe d'une pseudo-connaissance d'un phénomène. Disposer d'un mot pour le dire, et qui plus est d'un mot fortement empreint de suggestions communes, ne suffit pas à le connaître. Là gît, selon l'auteur de la *Formation de l'esprit scientifique*, l'obstacle épistémologique. D'autant, comme il le précise encore, que si l'esprit n'est pas dupe de la nature imagée de ces « pauvres mots », leur fonction métaphorique tend malgré tout à s'imposer dans l'explication. Car, quand bien même voudrait-on effacer l'image, « la fonction de l'image subsiste » comme le souligne Gaston Bachelard. En somme, et pour toujours le citer, « le danger des métaphores immédiates pour la formation de l'esprit scientifique, c'est qu'elles ne sont pas toujours des images qui passent ; elles poussent à une pensée autonome ; elles tendent à se compléter, à s'achever dans le règne de l'image. » Aussi prône-t-il une doctrine de *l'abstraction cohérente* admettant un plus grand détachement à l'égard des images primitives et une méthodique défiance vis-à-vis de tout cet « attirail métaphorique » auquel nous avons si spontanément recours. D'autant que ces images sont le plus souvent de puissants supports à l'intuition substantialiste.

²⁵ Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Éd. Vrin, 1938.

Aussi Gaston Bachelard, dans *Le matérialisme rationnel*, s'en prendra-t-il aux « continuistes de la culture » qui se laissent piéger par le langage. Ne voyant pas que pour les scientifiques les mots sont « tacitement redéfinis », ils ne perçoivent pas les discontinuités de sens qui affectent les usages savants des mots ordinaires. C'est pourquoi Bachelard insistera pour que l'on tienne le langage scientifique, par principe, pour un néo-langage. « Pour être entendu dans la cité scientifique, écrit-il, il faut parler scientifiquement le langage scientifique, en traduisant les termes du langage commun en langage scientifique. Si l'on portait son attention à cette activité de traduction souvent masquée, on s'apercevrait qu'il y a ainsi dans le langage de la science un grand nombre de termes entre guillemets. »²⁶ La mise entre guillemets devient synonyme d'une « déclaration de conscience de méthode ». Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron reprendront à leur compte l'indication, dans leurs prescriptions à l'adresse des sociologues²⁷, « faute de soumettre le langage commun, instrument premier de la 'construction du monde des objets', à une critique méthodique, on s'expose à prendre pour données des objets pré-construits dans et par le langage commun. »²⁸ Ce qui ne peut véritablement se faire, à leurs yeux, qu'à la condition de prendre en compte la « logique du langage commun », à savoir, comme le répétera à satiété plus tard Pierre Bourdieu, sa capacité à véhiculer une philosophie sociale et à autoriser la reproduction des écarts distinctifs, partant à participer à la lutte pour la domination symbolique.

Quant aux partisans de l'exclusion, ils n'ont jamais procédé à une telle mise entre guillemets. Ils ne s'interrogent pas non plus sur la philosophie sociale qu'ils introduisent subrepticement. Ils adhèrent à la métaphore. Or, trope n'est point concept. N'est point le signe d'une « déclaration de conscience de méthode ».

La métaphore de l'exclusion ne réclame donc, à notre sens, aucun dépassement. Elle est à rejeter. Car ce n'est pas d'abord son imprécision qui se trouve en cause, c'est son caractère illusoire, de fausse évidence. Nous avons ici, typiquement, un effet d'*illusio* car on se joue de

²⁶ Gaston Bachelard, *Le matérialisme rationnel*, Paris, P.U.F, 1972 (1^e éd. 1953), p. 216.

²⁷ Voir Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton Éditeur, 1968.

²⁸ *Id.*, p. 37.

l'apparence de procédures de régulation ségrégative, toujours locale, pour induire l'expression analytique d'un processus global. Ce qui revient à se jouer de la puissance de suggestion émotive de la notion pour faire l'économie de l'analyse de la contradiction qui se fait jour entre renforcement de la solidarité sociale et renforcement de la précarité de certaines situations sociales. Bref, la métaphore de l'exclusion est à ce titre un véritable obstacle épistémologique au déploiement d'une analyse sociologique des phénomènes qui affectent nos sociétés, et à la production conceptuelle que celle-ci réclame. Y sacrifier, n'est que procédure *ad opinionem labi*.

CHAPITRE II

LES SOLIDARITÉS FAMILIALES

A PROPOS DES USAGES COURANT ET SAVANT D'UNE NOTION (*)

* Ce chapitre reprend pour partie une communication faite au cours du colloque "Les implicites des politiques familiales", organisé par le CÉDIAS et l'UNAF les 8 et 9 avril 1999 à Paris. Le texte intégral de cette communication sera publié dans les actes dudit colloque. Pour une autre partie, il s'appuie sur un article, plus ancien, publié dans la revue de la CNAF *Informations sociales* : "Solidarité, solidarités", *Informations sociales*, n°48/1995.

Comme celle d'exclusion, la notion de « solidarité familiale » est dans l'air du temps. Il n'est pas de discours politique, quelle que soit l'obédience partisane de celui qui le tient, pas de projet à dimension sociale, de débat public qui, à un moment ou à un autre, ne se prononce sur la nécessaire articulation à opérer entre « solidarité familiale » et « solidarité sociale ». Cela dans le but d'optimiser nos capacités solidaires, et ainsi renforcer ces liens sociaux que l'on dit tant menacés.

On remarquera d'abord que cette notion de « solidarité familiale » et celle d'« exclusion » sont souvent utilisées par les mêmes. Et, nous aurons la faiblesse de penser que cela tient avant tout au même défaut de vigilance épistémologique. On notera ensuite qu'une fois encore l'usage s'est aussi bien généralisé du côté des sciences sociales que du débat public. Dans les deux cas il se fait avec toute la force de l'évidence. Il va de soi que l'adjonction de « solidarités familiales » à la « solidarité sociales » ne peut que majorer la puissance de solidarité de notre société et autoriser le retissage de ces liens que l'on proclame à l'envi distendus. Aussi, lorsque cette évidence transpire dans le discours savant des sciences sociales, cela ne laisse pas d'interroger sur les conditions de réception de la notion dans le corpus des concepts explicatifs du fonctionnement de notre société.

C'est donc bien cette évidence qu'il faut examiner. Que cherche-t-on à articuler exactement lorsqu'on entend comprendre avec la même catégorie de pensée ce qui opère à l'échelle de la société et ce qui œuvre au sein des familles ? S'agit-il dans les deux cas d'une seule et même solidarité ? Autrement dit, la solidarité est-elle unidimensionnelle ? Or, rien n'est moins sûr, lorsqu'on passe de ce qui se fait dans le secret des familles à la règle administrative de la protection sociale, qu'il s'agisse toujours de la même chose, même si d'un bout à l'autre de la chaîne des effets favorables peuvent être enregistrés auprès de ceux qui en bénéficient. Qu'il y ait des effets —en principe positifs— au terme de la mise en œuvre de ces solidarités — familiales ou sociale— ne sera pas contesté, ici. Mais que ces effets puissent être attribués à une même origine causale, relever d'un même procès sociologiquement pertinent : celui de *la solidarité*, cette forme suprême du lien social démocratique, voilà qui mérite quelques instants de réflexion.

1- Le recours incantatoire à la solidarité

Rappelons de prime abord que c'est tout récemment qu'a fleuri, dans le discours public, l'idée qu'il y aurait une naturelle complémentarité entre les principes et modalités de la solidarité organisée à l'échelle de la société et ceux qui président à un ensemble d'échanges au sein de la famille. Échanges, que l'on va qualifier —peut-être d'abord pour les besoins de la cause— de « solidarité familiale ». Cette idée laisse donc entendre qu'en s'adjoignant ce complément familial la *solidarité* —entendons provisoirement cet ineffable processus autorisant, par parousie, le renforcement de la cohésion sociale— n'en serait que majorée. Bref, un bon siècle aurait été nécessaire pour corriger les lacunes conceptuelles d'un Émile Durkheim ou d'un Léon Bourgeois qui n'avaient su faire toute sa place à la famille dans leurs analyses de la *solidarité*. Pour ces derniers en effet, les « solidarités familiales » n'apparaissent ni comme un maillon essentiel, ni comme un modèle généralisable, pour produire de la « solidarité » à l'échelle de la société.

La thèse contemporaine, en assimilant la solidarité à une espèce de vaste *Méccano* ou *Play mobil* sociétal —dont les pièces pourraient être agencées selon une combinatoire harmonisant l'ensemble—, offre une vision homogénéisante de ces différentes instances sociales dont on a pu dire, par ailleurs, qu'elles entretenaient quelques rivalités de préséance. Que ce soit sur le plan politique —démocratisation de la vie politique—, de l'administration civile, de la mise en œuvre des politiques publiques —éducation, santé, protection sociale...— la concurrence entre l'État —instance représentative de la collectivité— et la famille —instance représentant toujours un intérêt privé— s'est faite des plus vive, à l'époque moderne. Aussi est-il judicieux de retracer, même succinctement, la genèse de cette vision toute d'harmonie entre les différentes instances du monde social.

Elle a été, si ce n'est impulsée, du moins largement reprise par les pouvoirs publics à partir des années 80. La promotion de cette nouvelle philosophie de la solidarité sociétale a donc été fortement commandée par la conjoncture socio-historique qui a caractérisée les dernières décennies de ce siècle. En effet, les transformations du marché du travail, l'augmentation du nombre des chômeurs, les difficultés d'insertion dans le monde professionnel rencontrées par

les nouveaux entrants les moins qualifiés, les travailleurs vieillissants, etc., ont remis à l'honneur les soutiens familiaux dont pouvaient bénéficier les individus confrontés à ces situations. Ainsi, nombre des travaux d'étude concernant les « chômeurs de longue durée » et les « RMistes » notamment avaient-ils pu introduire, à titre de variables descriptives, l'existence et la densité des relations familiales. Puis, passant de la description à l'explication, établir des corrélations significatives entre certaines caractéristiques d'état des personnes et leur environnement familial.

Même chose s'agissant de la dépendance des personnes âgées. Cette catégorie a émergé lorsque les pouvoirs publics —notamment les collectivités territoriales après les lois de décentralisation— ont eu à gérer une masse toujours plus grande de personnes toujours plus âgées présentant des caractéristiques médicales, mais aussi sociales, entraînant des formes de dépendance à l'égard d'un tiers. De ce point de vue, l'isolement devient-il synonyme d'une telle dépendance. Dès lors, la mobilisation de la famille autour de la « personne âgée dépendante » a-t-elle pu se présenter comme une réponse subsidiaire des plus adéquates. Au point d'ailleurs que les pouvoirs publics ne vont pas tarder à mettre au point des dispositifs financiers susceptibles de favoriser l'intervention de l'entourage, familial tout particulièrement, tel celui de la « prestation spécifique dépendance »²⁹.

Même chose encore s'agissant de l'allongement du temps de scolarisation des enfants et du retard enregistré à l'installation autonome. Cette fois, et sans incitation particulière de la part des pouvoirs publics qui ont plutôt accompagné le mouvement, la famille de l'étudiant s'est révélée être, les sociologues de la jeunesse l'ont montré, le havre de paix qui protège des effets destructeurs des turbulences rencontrées sur tous les autres fronts de l'intégration sociale.

Bref, un temps suspectée d'être le dernier rempart de la ringardise sociale la famille se présente désormais, non seulement comme « le dernier lieu où l'on se sent bien », *dixit* les sondages d'opinion, mais encore comme l'indispensable maillon de la cohésion sociale.

²⁹ La « prestation spécifique dépendance » (PSD), a été instituée par la loi du 24 janvier 1997. Elle est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, présentant un degré de dépendance évalué sur le plan médico-social et dont les ressources sont inférieures à un certain plafond. Dans les conditions d'utilisation de la prestation, il est prévu que la personne âgée puisse embaucher un ou plusieurs membres de sa famille, à l'exception de son conjoint ou de son concubin.

Pourtant, dans les années 60-70, elle avait été l'objet d'une véritable dépréciation, eu égard à sa propension à transmettre, avec des recettes, des coutumes, des habitudes..., toute une tradition tenue, à l'occasion, pour un ensemble de manières de penser et de faire périmées et désuètes —du moins au regard de ce que le progrès technique, d'une part, les savoirs nouveaux des sciences de l'homme et de la société, de l'autre, pouvaient ériger en norme de la modernité. C'est d'ailleurs pour cette raison que bien des savoir-faire, longtemps apanage des autorités domestiques, ont été l'objet d'une professionnalisation, d'une institutionnalisation, voire d'une collectivisation. Ainsi a-t-on pu analyser l'explosion des professions sociales et la multiplication des équipements collectifs comme autant de technologies de dépossession des familles quant à leur pouvoir de socialisation de ses membres. La rationalité du macro-social s'imposait au micro-social.

Maintenant, l'heure n'est donc plus à l'affrontement entre le micro et le macro, le familial et le social. Le contrôle des territoires et des domaines de compétence des uns et des autres n'a plus à être un enjeu primordial. L'enjeu premier serait désormais ailleurs. Il y a en effet un nouvel « ennemi » qui menacerait tout à la fois la famille et la collectivité nationale. Dès lors, comme cela se révèle être souvent le cas dans la géométrie des triades, on met un terme aux guerres intestines pour se retourner contre l'ennemi commun allogène. Autrement dit : famille et collectivité sociale, même combat ! La « solidarité » devient l'étendard derrière lequel vont devoir se mobiliser toutes les troupes.

De fait, et pour continuer à filer la métaphore militaire, avec la convocation des associations et mouvements volontaires, des renforts vont venir se joindre aux unités précédentes afin de s'imposer sur quelques fronts encore mal maîtrisés, comme, par exemple, ceux de l'échec scolaire, de l'accueil d'urgence des sans-abri, du soutien aux sidéens, etc. Et la « solidarité » de recevoir à cette occasion son déploiement le plus large. Enfin, si le « Q G » de ces armées reste plus ou moins dissimulé du côté de l'administration centrale, de grandes parades vont néanmoins permettre de « visibiliser » la force en puissance du regroupement ainsi opéré. Les Assises internationales de janvier 1989 intitulées « les nouvelles solidarités » qui ont eu lieu sous l'égide du Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'Action humanitaire et du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, n'ont pas rempli

d'autres fonctions. Il en a été de même des manifestations tenues à l'occasion de l'Année internationale de la famille décrétée par l'ONU en 1994, comme de bien d'autres depuis.

On s'interrogera cependant pour savoir si, sur le plan analytique, le front ainsi présenté est autre chose qu'une simple ligne Maginot. Ou, pour le dire autrement, si, en voyant partout son expression, on ne se laisse pas abusé par les couleurs trop chatoyantes de l'étendard « solidarité ».

2- Les solidarités familiales, sont-ce de la solidarité ?

Nombreux sont les analystes de la société qui ont attiré l'attention sur la difficulté théorique qu'il y a à vouloir faire rentrer, purement et simplement, nombre de pratiques d'échange et d'entraide développées au sein de la famille —comme unité domestique ou comme réseau de parenté— sous la catégorie générique de « solidarité ». Encore plus nombreux sont ceux —car rejoints par une fraction des précédents— qui n'hésitèrent pas à le faire et décrétèrent la famille : acteur de la solidarité, voire « carrefour des solidarités »³⁰. Prenant pour une novation empirique et théorique l'approche anglo-saxonne du *welfare pluralism*, ces derniers ont trop souvent présenté comme un renouveau d'efficacité ce qui n'était qu'un regain d'intérêt pour lesdites « solidarités familiales ». Nous y reviendrons ci-après.

Mais pour l'instant, cherchons à savoir ce que l'on a décrit aux motifs des « solidarités familiales ». Comme l'a noté Claude Martin, les travaux de recherche qui, depuis le milieu des années 80, ont entrepris d'étudier les solidarités familiales, l'ont fait « en termes de soutien économique, de transmission de biens et de symboles, d'accession au logement, à la propriété ou au travail, d'aide au niveau des tâches domestiques et de *caring*. »³¹ Autant dire que tous les domaines d'intervention ou de présence de l'élément familial sont susceptibles de contribuer à l'œuvre de solidarité. Dès lors, les « solidarités familiales » ne sont-elles pas rien

³⁰ Pour emprunter une formule d'Hubert Brin, actuel Président de l'UNAF.

³¹ Claude Martin, "Solidarités familiales : débat scientifique, enjeu politique", in Jean-Claude Kaufmann [Ed.], *Faire ou faire-faire ? Familles et services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes2, 1995, p. 55.

d'autre qu'un habillage notionnel plus seyant pour dire les multiples relations et interactions qui se nouent entre ceux qui, de ce fait, vont faire famille ?

Quoi qu'il en soit, notons bien que ce qui se trouve ainsi pris dans les rets de la solidarité a de longue date été décrit, par toute une tradition anthropologique, comme les modalités de réalisation de la socialisation de l'individu. L'entretien prolongé du jeune encore scolarisé (3/4 des moins de 25 ans le sont) ressortit, au même titre que les attentions affectives à l'adresse du nourrisson, de la socialisation primaire —tantôt manifeste tantôt latente— qui s'opère, sauf cas d'espèce, au sein de la configuration familiale. Ce que l'on peut sociologiquement théoriser en termes d'acquisition des *habitus*.

Quant aux formes de prise en charge du parent âgé isolé ou dépendant —autres attributions des solidarités retrouvées—, comme le secours de dépannage des parents à l'endroit de leur enfant-adulte indépendant dans le besoin —sous forme de coup de pouce financier, d'offre de services, de mobilisation du carnet d'adresses et du réseau d'interconnaissance, voire le recours à la pratique du népotisme professionnel, etc.—, tout cela se comprend encore comme autant de manifestations de socialisation secondaire, c'est-à-dire intervenant dans le prolongement de la socialisation primaire.

Reste encore les pratiques de transmission patrimoniale et de diverses formes de capitaux, et dont la nature fait varier les sens sociaux qu'ils vont pouvoir prendre. Mais, généralement réglementées, elles n'expriment de solidarité qu'au regard d'une philosophie socio-politique de la redistribution générationnelle des richesses. Au plan de l'équité sociale qui prévaut entre les citoyens, elles tendent à maintenir, ancré dans la sphère familiale, un principe d'exception au règlement individualiste qui tend à prévaloir à l'échelle globale.

Ce n'est donc certainement pas dans toutes ces descriptions des manières de pratiquer le soin, l'entraide, le secours, la transmission... bref, dans les façons de faire des familles que se loge l'essence *solidariste* de la famille. D'autant que, chacun l'énonce aujourd'hui sans malice, ils furent quelques uns, aux meilleurs moments de la fascination sociologique en faveur du couple et de ses déchirements, pour suivre les traces d'échanges ou de dons maintenus entre les membres de la parenté. Pour désuète ou frappée de ringardise —selon les couches sociales observées— la pratique solidaire survivante des familles s'appréciait alors en

opposition à la solidarité publique obligatoire, informée, souvent professionnalisée et contrôlée. Les travaux d'Agnès Pitrou, de Louis Roussel et Odile Bourguignon, de Catherine Gökalp, puis ceux de Claudine Attias-Donfut ou de Jean-Hugues Déchaux —et maintenant ceux de bien d'autres³²— témoignent de l'intensité relative de l'attention à ce que ce dernier a appelé une « économie cachée » et que l'on valorise désormais sous le label de « solidarités familiales ».

En somme, ce qu'on désigne comme le renouveau des « solidarités familiales » ou la résurgence d'une solidarité propre à la famille, ne sont-ils d'abord qu'un intérêt retrouvé pour les pratiques ancestrales d'entraide, de secours et de don au sein des familles. Il y a dans tout cela, comme le dit Claude Martin, une illusion de renouveau. Mais plus encore, n'y a-t-il pas une illusion sur la nature de la solidarité ainsi retrouvée dans les familles ? Certes, on peut toujours dire de ces pratiques ancestrales qu'elles rendent « solidaires » entre eux les membres de la famille, c'est-à-dire qu'elles instaurent et fixent un « lien » —comme on aime à dire— entre ceux-ci. En fait, entre certains d'entre eux seulement, car les autres, ceux qui ne peuvent y prétendre, seront, quant à eux, versés dans les comptes de la « solidarité sociale et nationale ». Autrement dit, rendre plus solidaires des membres de la famille, c'est-à-dire renforcer leurs échanges, ce n'est pas encore faire de cette famille une *unité de solidarité* ; une unité suffisamment solidaire pour que d'autres instances sociales —les pouvoirs publics en l'occurrence— n'aient plus à se préoccuper de ses membres. Sauf, peut-être, de manière marginale. Ce qui réclame de ces derniers qu'ils se satisfassent de compléments « sociaux » autrement plus aléatoires.

C'est dire que, quand bien même y aurait-il pratiques authentiquement solidaires entre certains des membres de la famille, ces dernières restent foncièrement incertaines, fortement inégales et, quelques travaux de sociologie l'ont montré, sont l'objet de négociations dans lesquelles entrent inévitablement les multiples paramètres de l'histoire familiale des individus

³² On peut consulter sur ce point Michel Chauvière et Michel Messu, "*Familles et solidarités*", *Sélection bibliographique pour l'année internationale de la famille*", DPM/Ministère des Affaires Sociales, mars 1994.

concernés³³. Ce qui revient à souligner le caractère discrétionnaire, et non pas réglementaire, de ladite solidarité.

Notons encore que ces « retrouvailles » théoriques quant à la puissance de solidarité de la famille et le questionnement que cela a pu susciter depuis, ne sont que l'envers des interrogations qui avaient prévalu, quelque temps plus tôt, lorsque la sociologie, notamment sous l'influence de Talcott Parsons, avait reconnu que les membres des familles conjugales nucléarisées —le couple électif et affectif et sa progéniture— n'étaient plus dans une étroite relation de dépendance vis-à-vis de leurs ascendants. Famille de procréation et famille d'orientation, comme le disait Parsons, se trouvaient être, dans la société contemporaine, disjointes. La valeur instrumentale centrale de la profession (à conférer au mari, selon Parsons), le poids relatif croissant du vecteur affectif et psychologique (la stabilisation de la personnalité adulte, selon la formule parsonienne), celui du diplôme dans l'intégration sociale et professionnelle (annulant les formes népotiques d'intégration, *dixit* toujours Parsons), la collectivisation de multiples fonctions et services traditionnellement réalisés dans l'univers domestique... auraient donc « désolidarisé » les composantes du réseau familial. De fait, particulièrement à l'époque du triomphe des idéologies antiautoritaires, nombre d'analyses auront tendance à voir dans ces changements autant de dépossessions de la famille au profit de l'instance collective, et singulièrement de son État-providence. Certains, en particulier sous l'influence des travaux de Michel Foucault, y saisiront la mise en œuvre de nouvelles technologies de disciplinarisation des familles, voire, à l'instar de Philippe Meyer, la production d'une famille résiduelle dernier obstacle institutionnel au face à face individu/société.

En somme, et en une trentaine d'années, la sociologie de la famille nous a offert d'un côté, dépossession, perte, repli (« frileux », comme il devait être dit), recentrage narcissique sur le couple, distance et néolocalisation résidentielle des enfants adultes..., de l'autre, visites et menus services rendus, échanges de cadeaux, financement conséquent de la propriété par les ascendants, soutien matériel et moral en cas de coup dur, grand-maternage requalifié et

³³ Voir par exemple Simone Pennec, *Le traitement de la maladie, de la vieillesse et de la mort - Familles et politiques publiques*, Thèse pour le doctorat de sociologie de l'Université de Bretagne Occidentale, Brest, septembre 1997.

revalorisé... Cette litanie des oppositions est bien connue, et il est probable que c'est en grande partie dans ce balancement de la pensée que la thématique des « solidarités familiales » a fait sens.

Autrement dit, c'est moins l'analyse des contenus de ces solidarités —nature des services rendus, intensité des échanges, hauteur des dons, etc.— qui a autorisé la problématisation en termes de « solidarités familiales », que l'unilatéralité des approches antérieurement dominantes. Sauf, peut-être, sur quelques points comme ceux intégrant les nouvelles données démographiques, telles l'allongement de l'espérance de vie et ses effets en termes de transmission patrimoniale, de prise en charge des parents âgés dépendants, de formation d'une « génération-sandwich » ; ou encore ceux traitant de l'allongement de la période de scolarisation des enfants et de leur entretien dans l'indépendance ; voire ceux portant sur l'accroissement de l'emploi salarié féminin et de ses effets en termes d'aménagement du travail domestique, de satisfaction des besoins et désirs individuels, etc. Tous ces points ont pu provoquer de nouvelles interrogations et favoriser une compréhension en termes de redéploiement des « solidarités familiales ».

Précisons tout de même que quelques travaux vont mener plus avant l'analyse et souligner toutes les ambiguïtés et contradictions qu'il y a à conduire la réflexion dans le seul registre des « solidarités familiales ». Une relative absence de normes en matière d'obligations familiales est clairement sensible —la définition du besoin d'aide par exemple ne fait pas l'unanimité au sein même des familles. Le respect de l'indépendance s'y énonce aussi fortement que l'obligation de l'aide. Pour les membres du groupe familial, une certaine prévention à l'endroit de l'intervention de la parentèle peut même se faire jour —aux secours d'un proche producteurs de dette on préférera éventuellement l'intervention d'un tiers, le service marchand ou une aide sociale sans contrepartie. D'où les pratiques de camouflage de la générosité parentale observées par exemple dans l'étude conduite par Louis Roussel et Odile Bourguignon³⁴. Et l'on pourrait multiplier ce genre d'observations.

³⁴ Louis Roussel et Odile Bourguignon, *La famille après le mariage des enfants. Études des relations entre les générations*. Paris, PUF-INED, N° 78, 1986.

Nous avons donc là autant d'indices du caractère désormais faiblement normatif des échanges au sein de la parentèle. Ce qui ne veut surtout pas dire qu'ils n'ont plus cours ou que leur volume est devenu dérisoire. Cela veut dire que l'obligation est moins fortement ressentie comme telle. L'impératif de solidarité relève moins de la contrainte sociale que de l'accord des volontés individuelles. Sa moralité ne se situe plus du côté du « devoir faire » mais du côté du « correctement négocié ». Bref, l'entraide et le secours se font sous les auspices du geste volontaire dégagé de la contrainte normative. Ils se pratiqueront, du coup, de manière moins ostentatoire, et seront accueillis sur le mode du don, comme si le lien maintenu importait plus que le bien reçu.

En somme, si l'effectivité et l'opérativité des échanges au sein de la famille, *lato sensu*, ne sauraient être méconnues —théoriquement, pour comprendre formes et processus d'intégration sociale ; politiquement, pour orienter l'action de l'État-providence—, on ne saurait non plus taire leur dimension relative ni leur caractère souvent conditionnel. Plus, on ne saurait les abstraire de leur contexte sociétal et oublier que l'essentiel des soins médicaux, éducatifs, des activités récréatives, des ressources des retraités... —sans parler des « miettes », au regard des masses budgétaires précédentes, versées aux “ sans ressources ”— ne passent pas par des échanges entre membres de la famille. Ils relèvent tous, et dans des proportions toujours plus grandes de dispositifs éminemment sociaux de solidarité. Rendons donc à César ce qui revient à César.

Dès lors, faut-il toujours parler de « solidarités familiales » ? A suivre l'étymologie —*solidus*—, cela devrait produire de la consistance, faire masse. C'est bien l'idée durkheimienne de la cohésion sociale. Plusieurs types de consistance interne de la société peuvent donc être dégagés. On connaît la célèbre distinction opérée par Durkheim entre *solidarité mécanique* et *solidarité organique* pour décrire les différents régimes de consistance des sociétés. De cette étymologie dérivent les idées de dépendance entre les éléments, de leur interdépendance ou de leur dépendance réciproque. En termes de morale sociale, c'est le sentiment d'une obligation de réciprocité en tant que membre d'un même corps. Appliquée à la famille, cela tend à en faire un microcosme fortement fermé sur lui-même, une institution totale —pour paraphraser Goffman—, une véritable monade sociale.

Ainsi, à manier sans trop de précaution, dans le discours sociologique pour le moins, les « solidarités familiales », est-on conduit à adopter une monadologie implicite dont le risque premier est de nous faire perdre le sens des multiples interpénétrations du social dans le familial et à conférer à la famille un régime de droits et obligations autonomes qu'elle n'a sûrement plus, et déjà depuis longtemps, dans nos sociétés.

3- Il y a donc « solidarité » et « solidarités »

En cette fin de siècle, lorsqu'on évoque la solidarité, c'est d'abord d'une notion idéologique répondant à des besoins de rhétorique politique dont il s'agit. N'importe quelle pratique ancienne ou mesure nouvelle peut désormais se voir adjoindre la qualité de « solidarité » dès lors qu'elle entend satisfaire à un impératif altruiste. C'est pourquoi on a pu avoir aussi bien un « impôt de *solidarité* sur la fortune » (ISF), une « contribution exceptionnelle de *solidarité* » en faveur du financement du nouveau régime d'aide au chômeurs de longue durée versée par les fonctionnaires (loi du 4 novembre 1982), une « *solidarité* financière entre les collectivités locales » pour ce qui est des mesures gouvernementales. Ailleurs, il sera question de la *solidarité intergénérationnelle* quand la grand mère garde ses petits enfants, des *solidarités privées et volontaires* lorsque les partenaires du couple conjugal se partagent les tâches domestiques... On pourrait multiplier à l'envi les requalifications des pratiques familiales sous les auspices de la solidarité.

Il semble bien que le vocable même de solidarité ait offert bien des facilités rhétoriques et pratiques lors de l'adoption de différentes mesures ou interventions de la puissance publique. C'est au nom de la *solidarité* que l'État-providence a pris en charge des situations sociales jusqu'alors marquées du sceau de l'infamie : la maternité célibataire reconnue par l'API (Allocation de parent isolé) mobilise la solidarité nationale, quand la condition de fille-mère ne pouvait bénéficier que des formes aléatoires et souvent stigmatisantes de l'Aide sociale et des secours charitables. De même a-t-on fait appel à la *solidarité* lorsque le régime de prise en charge des situations de chômage a été réformé (1982 et 1984) et que s'est opéré à nouveau un distinguo entre protection par l'assurance —sur la base d'un système contributif— et protection la « solidarité nationale » —sur la base d'un système d'allocations fiscalisées. On

pourrait encore faire valoir l'instauration du RMI, mesure de *solidarité* nationale et sociale, et toutes les réformes et nouvelles dispositions qui dans les domaines de l'emploi, de la santé, du logement, de la sécurité publique, etc., se font, peu ou prou, sous l'égide de la *solidarité*.

A l'évidence, cette rhétorique véhicule des connotations sémantiques qui ont tendance à se situer —du moins historiquement parlant— dans le cadre du mouvement de laïcisation prôné par la République en opposition aux pratiques de la charité confessionnelle héritées de l'Ancien Régime. Le *Solidarisme* d'un Léon Bourgeois, idéologie républicaine s'il en est, en témoignera tout au long des premières décennies du XX^e siècle. Comme formule propitiatoire de la doxa politique du moment, la « solidarité » offre donc l'avantage de capter, sans autre forme de procès, l'héritage théorique de la vieille idéologie républicaine. Mieux, au passage, cette rhétorique récupère un supplément de sens du côté des traditions ouvrières les plus valorisées de la grande période industrielle. Comme si, simple effet d'hystérésis, l'esprit solidaire des ouvriers en grève, guidés par leurs organisations de lutte de classes, pouvait, *mutatis mutandis*, souffler encore sur une nation que l'on dit régulièrement en mal de principes fédérateurs.

L'opportunisme politique de cette rhétorique semble des plus clairs quand, au tournant des années 80, lorsque le dispositif de Sécurité sociale imaginé au lendemain du Second conflit mondial semble s'essouffler quelque peu, il n'est de remède possible que teinté de « solidarité ». Les grandes parades médiatico-politiques évoquées ci-avant le confirment sans ambages retorses. Comme le dira par la suite Alain Laurent, une véritable *solidaromania* s'était brusquement emparé de la classe politique et de l'intelligenstia, tout unies dans la quête d'une alternative à l'idée, désormais évanescence, qu'elles s'étaient faite de l'État-providence.

En somme, la solidarité c'est bien d'abord un mot, entièrement saturé de sens. C'est pourquoi on peut lui faire dire tout et son contraire. A titre d'exemple seulement, il peut arriver à combiner, *via* ses connotations historiques, aussi bien le recours essentiel à l'État (c'est le solidarisme républicain) que le contre-pouvoir antiétatique (la solidarité prolétarienne ou celle des chrétiens sociaux)³⁵. Ou, comme on l'a vu, aussi bien la loi discrétionnaire des familles

³⁵ Sur l'opposition christianisme social et solidarisme on peut consulter tout particulièrement Marcel David, "*Christianisme social et solidarisme. Concurrence ou convergence. 1890-1910*", Ronéo, sans date.

que la règle impérative de l'État. A ce titre donc, mais comme bien d'autres locutions utilisées dans les discours politiques, ceux de l'administration ou les discours savants, la « solidarité » est un terme des plus ambigus. Mais au-delà de ses incertitudes sémantiques, il importe toujours de bien repérer ce que recouvrent ses différents usages, surtout lorsqu'ils cherchent à fixer l'acception générale de la notion. Et du même coup, repérer le moment où la notion se mettra à fonctionner comme simple image mentale, comme simple représentation imagée d'un concept souhaité, bref, comme obstacle épistémologique —toujours au sens bachelardien de l'expression.

Ainsi, ce que l'on va appeler « solidarités familiales » se présente finalement comme une boîte noire dans laquelle opèrent en fait, pêle-mêle, les contraintes normatives du droit civil, les règles tacites des traditions locales, communautaires ou religieuses, les manières de faire électives, ou encore les formes d'expression du refoulé et des éventuels dénis affectifs. Bref, ce que l'anthropologie culturelle a pu appeler la socialisation —qu'elle soit primaire ou secondaire, manifeste ou latente— apparaît être le socle sur lequel repose, avec donc toutes ses variations, ce que l'on désigne aujourd'hui par « solidarité familiale ».

A l'aune de la famille, la compréhension de ce qui se pratique effectivement au nom de la solidarité réclame plutôt des approches de type anthropologique, ethnographique, psychosociologique, micro-économique... Disons, d'abord de l'observation directe pour établir en premier lieu comment cela se pratique-t-il. Mais, observation directe dont les paramètres vont être appelés à varier, si ce n'est constamment, du moins grandement. C'est d'ailleurs pourquoi ces solidarités-là prendront pour noms : entraide, don, coups de main ou de pouce entre parents, transmission ou héritage entre générations, devoir, dette, reconnaissance envers l'un ou l'autre des membres de la famille —légale ou coutumière. C'est pourquoi encore elles admettront des formes verbales actives comme : s'occuper de, prendre soin de, prendre en charge, aider... En somme, tout un vocabulaire descriptif des interactions pratiques et symboliques qui se déroulent au sein de la famille, et qui engagent ceux qui *de facto* la composent et dont on dira justement qu'ils ont l'*esprit* ou le *sens de la famille*.

Et quand bien même le lexique de l'action publique viendrait-il à l'occasion recouvrir celui des affaires de famille, on ne saurait confondre la nature des « solidarités » que l'on rencontre

dans la sphère publique et dans la sphère privée. Pour cette dernière, la « solidarité » que l'on dit s'y pratiquer relève avant tout de cet esprit de famille dont la caractéristique première est de fonctionner à l'implicite. Or tout autre est la « solidarité » que les pouvoirs publics ³⁶ mettent en œuvre à l'échelle sociétale. Qu'elle prenne d'ailleurs l'allure (c'est-à-dire la règle de constitution et de fonctionnement) de l'assurance ou de l'assistance ou tout autre forme, qu'importe, la « solidarité », ici, affiche des principes de formation (*i.e.* qui est concerné, à quelles conditions, pour quelle durée, etc.) et de gestion (*i.e.* selon quelles modalités d'ouverture du droit au bénéficiaire, quelle est la nature du contrôle, etc.). Le tout, dans les termes d'une philosophie sociale qui s'énonce, bien évidemment, non sans quelques nuances ou malentendus, mais qui pour autant, reste dans le registre de l'explicite, de la règle dite (même si, ici ou là, elle nous apparaîtra mal suivie, productrice d'effets pervers de toute sorte, etc.). C'est d'ailleurs pourquoi la compréhension de cette solidarité-là, outre son approche proprement philosophique ou de science politique, utilisera plus volontiers des grilles d'analyse juridiques ou encore statistiques, si ce n'est de simple comptabilité. Puisqu'on se tient dans l'ordre du normatif et de l'explicite.

La *solidarité* ainsi conçue procède, en effet, selon les règles qui la constitue. *Sui generis*, elle n'en fait pas moins appel à des principes d'objectivation, lesquels, comme tout principe d'objectivation, tentent de repousser toujours plus loin l'appréciation subjective et le pouvoir discrétionnaire du souverain — quel qu'il soit. Autrement dit, et contrairement à ce qui passe dans le giron familial, cette solidarité-là, que de manière pléonastique on dit « sociale », engage le moins possible l'exercice du bon vouloir, et partant, l'arbitraire de la mesure et le risque d'iniquité du traitement des bénéficiaires. D'où, bien sûr, la valorisation de cette « solidarité sociale » comme modalité de réalisation de la démocratie ou comme compétence du citoyen.

De ce point de vue, même si comme l'a souligné Jacques Chevallier, la résurgence dans le discours public du thème de la solidarité ne va pas sans quelque équivoque — puisqu'on semble glisser du constat sociologique de l'interdépendance sociale (Durkheim, Bouglé) vers l'idéal de fraternité partagé par tous les républicains (jusque et y compris les démocrates

³⁶ Qu'ils en aient eu ou non l'initiative historique, ils en assurent au premier chef les conditions de possibilité.

chrétiens à la manière d'un M. Sangnier ou d'un Ch. Gide)³⁷—, elle n'en altère pas pour autant le sens. Pensée à l'échelle de la société la "solidarité" garde toujours l'acception d'une règle de redistribution faisant lien entre les membres de la collectivité. Cette solidarité-là, dont le champ d'application est celui du "gouvernement" des hommes, ne saurait donc se confondre avec les manières de naviguer en famille.

De ce point de vue, il y a danger analytique à recouvrir, comme on le fait trop facilement, le champ du familial par celui du politique. Au-delà des heureuses formules qui se trouvent ainsi autorisées —telle : famille = plus petite démocratie—, il se produit des confusions qui risquent de pénaliser fortement la compréhension de ce qui se passe dans l'un et l'autre des deux champs.

Aussi, préconiserons-nous un usage plus que prudent de la notion de « solidarité ». La solidaromania des années 80 a conduit à toutes sortes de glissements sémantiques et de confusions analytiques. Et s'il y a d'abord à comprendre les motifs qui ont provoqué le déferlement solidaromaniaque, il importe de tenter de préciser les acceptions contemporaines qu'il est possible de réserver à la notion et d'en fixer peut-être les usages.

A n'en pas douter, la crise idéologique provoquée par celle de l'emploi a fourni le terreau sur lequel la « solidarité » a pu, à nouveau, plonger ses racines. Le besoin de repenser les dispositifs « solidaires » hérités des années d'avant la crise a en quelque sorte exacerbé l'impératif solidariste. Plus que jamais —au regard de l'histoire récente et du niveau de développement des gains en termes de sécurité ou de protection contre les risques— le sens de la « dette » et la prégnance du « quasi contrat » ont habité la réflexion politique, habillé le discours idéologique et redonné un nouvel élan à la thématique de la « solidarité ». Tout cela ressemble, comme l'a très bien formulé Marc-Henry Soulet, à « un chambardement d'ensemble de la solidarité, à une grande transformation de ce qui était au principe de la

³⁷ Voir Jacques Chevallier, "La résurgence du thème de la solidarité", in CURAPP [Éd.], *La solidarité : un sentiment républicain ?*, Paris, P.U.F, 1992, pp. 111-135.

pérennité et de la dynamique des sociétés démocratiques. »³⁸. Or, c'est le contenu même de cette -ou de ces- solidarité(s)— qui n'a pas été précisé. C'est pourquoi il nous est apparu important d'interroger la notion sur ses prétentions et sa capacité à rendre compte de ce qui se passe dans les familles, entre ses divers membres, et de ce qui se fait, au nom de la collectivité, envers certains de ses éléments dans le but affirmé de renforcer les liens sociaux qu'ils sont censés tisser entre eux.

Et, si l'on peut toujours faire usage du terme et parler de solidarité pour ces différentes instances sociales, il faut néanmoins se demander si, à tous ces niveaux, nous avons toujours affaire à la même solidarité, ou, pour le dire autrement, si, en passant d'un niveau à l'autre, ce sont les mêmes fins qui sont toujours poursuivies. Bref, cela revient à se demander, comme nous avons déjà tenté de le faire ailleurs³⁹, si une seule et même philosophie politique peut soutenir ces formes d'expression de la solidarité. En effet, si l'esprit de solidarité présuppose l'établissement d'un lien, s'il repose sur l'échange interpersonnel, intercommunautaire ou intergénérationnel, tous les liens, toutes les formes de l'échange ne relèvent pas de cet esprit et recèlent d'autres enjeux pratiques et intellectuels. D'où l'intérêt théorique de distinguer « solidarité sociale » et « solidarités familiales » — le pluriel de la dernière formule soulignant encore la singularité de ce type de solidarité.

Enfin, s'agissant de l'efficacité de ces « solidarités familiales », une partie des effets de ces liens et échanges reste invisible —et par là même difficile à connaître et à apprécier—, tandis que des effets résultants peuvent se manifester dans certains domaines sensibles de la vie sociale, tels le chômage et l'absence d'insertion économique, la socialisation primaire de l'enfant ou l'état de dépendance de personnes âgées, etc. Il faut donc, en l'espèce, être encore plus vigilant et fixer quelques repères préalables. N'a-t-on pas déjà souligné combien la mise en œuvre des « solidarités familiales » était aussi synonyme d'émergence d'un facteur

³⁸ Marc-Henry Soulet, "Solidarité : la grande transformation", in Marc-Henry Soulet [Éd.], *Crise et recomposition des solidarités, vers un nouvel équilibre État-société civile*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg-Suisse, 1996, p. 15.

³⁹ Voir Michel Messu, "Solidarité, solidarités", *Informations sociales/CNAF*, n° 48, 1995, pp. 23-31.

explicatif du maintien ou du renforcement des écarts entre les situations sociales occupées ou les statuts obtenus, ce que l'on nomme volontiers les « inégalités sociales »⁴⁰.

Mieux, et l'enjeu, cette fois, se déplace pour occuper le centre de débats politiques qui, au nom de la subsidiarité, conceptuellement établie entre « solidarité sociale » et « solidarités familiales », prônent l'effectivité de ladite subsidiarité en réduisant au besoin le niveau acquis de la protection sociale, du moins pour certains. Or, cet enjeu proprement politique, se révèle malencontreusement éclairé par des propositions « scientifiques » concluant sans précaution à l'équivalence théorique entre « solidarité sociale » et « solidarités familiales ». La défaillance épistémologique vient secourir la pensée politique.

⁴⁰ Voir, par exemple, Jacques Commaille et Claude Martin, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard Éditions, 1999.

CHAPITRE III

LA PAUVRETÉ

A PROPOS D'UNE FICTION EFFICACE (*)

* Ce chapitre reprend en partie des développements qui ont été présentés dans le cadre des séminaires de formation organisés par CRÉDOC-Formation en 1997-98 et publiés dans un recueil intitulé *Pauvreté : chronique d'un impossible concept*.

La pauvreté est une notion éminemment relative —et cela même, nous le verrons plus précisément ci-après, lorsqu'on en fait une valeur absolue. Éminemment relative dans sa dimension temporelle et spatiale, et, plus fondamentalement encore, éminemment relative lorsqu'elle se présente comme une relation sociale interindividuelle. Marshall Sahlins l'avait déjà bien noté : « La pauvreté, écrivait-il, ne consiste pas en une faible quantité de biens, ni simplement en une relation entre moyens et fins ; c'est avant tout une relation d'homme à homme, un statut social. »⁴¹ De ce point de vue, ainsi que le précisait l'auteur de cette citation, « la pauvreté est une invention de la civilisation ». Bref, il s'agit bel et bien d'une construction socio-historique ou, comme nous le dirons ultérieurement, d'une fiction socialement construite.

Pourtant d'aucuns vont prétendre proposer une « sociologie de la pauvreté », tandis que d'autres vont tenter de montrer combien la « pauvreté » n'a été, et ne reste, que le terrain d'une production théorique des plus « ordinaires ». Autrement dit, de théories doxiques qui rendent compte d'abord de l'ordonnement en vigueur des représentations sociales.

C'est à Ruwen Ogien que, sur ce dernier point, on doit l'essentiel de la démonstration. Dans un ouvrage important, publié en 1983, *Théories ordinaires de la pauvreté*, il s'attachait à montrer que les sociologies substantialistes de la pauvreté ne pouvaient conduire qu'à des approches sentimentales de l'objet, disons, des approches « engagées »⁴². En effet, à rechercher ce qu'est la pauvreté *en soi*, ce qu'elle est substantiellement *via* ses manifestations empiriques, on ne trouve que l'aporie. D'autant que, sociologiquement parlant, et conformément à l'analyse qu'en avait faite Georg Simmel, le « pauvre » ne saurait représenter une catégorie sociale *en soi*, dûment spécifiée et donc susceptible de faire valoir des attributs univoques. Le « pauvre » n'est que le produit ontologique d'une dialectique spécifiquement sociale. La position simmélienne, qui avait été présentée dans un petit texte de 1908 intitulé *Der Arme*, condamne la sociologie de la pauvreté à n'être que la sociologie de la « réaction

⁴¹ Marshall Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, trad. franç., Paris, Gallimard, 1976. Cité par Abram de Swaan, *Sous l'aile protectrice de l'État*, trad. franç., Paris, P.U.F, 1995.

⁴² Ruwen Ogien, *Théories ordinaires de la pauvreté*, Paris, P.U.F, 1983.

sociale », c'est-à-dire des mesures d'assistance sociale mises en œuvre par la société elle-même. La conséquence en est que : l'objet d'investigation n'est plus « la pauvreté », mais sa construction comme représentation sociale et objet de l'intervention sociale, c'est-à-dire de la politique d'assistance.

Les remarques de Ruwen Ogien, comme la mise au point simmelienne, n'ont guère été suivies d'effet, même lorsque les auteurs y alimentaient leur *survey* académique. Le plus souvent, ceux-ci s'engageaient —dans tous les sens du terme—, comme Jean Labbens, dans des sociologies foncièrement substantialistes de la pauvreté. Ce faisant, ils participaient à la production d'un discours —certes le plus souvent remis au goût du jour— sur le « pauvre » et sur le sens social qu'il prenait désormais. Mais cela, sans pouvoir toujours, comme exhorte de le faire Pierre Bourdieu, « rompre avec l'ambition, qui est celle des mythologies, de fonder en raison les divisions arbitraires de l'ordre social »⁴³.

Ajoutons, que le thème de la pauvreté apparaît d'emblée comme un thème difficile à soumettre à une construction réflexive bien ordonnée. Il déborde de toute part les cadres théoriques ou disciplinaires qu'on cherche à lui donner. Il se répand en considérations multiples et bien souvent extra-scientifiques, et finit par se diluer en un discours somme toute des plus convenus, du genre : les pauvres ne sont pas des nantis. Ainsi est-ce le cas lorsqu'on procède par opposition terme à terme entre des classes de population. Cette impossibilité définitionnelle se trouve régulièrement rappelée dans les travaux de sciences sociales —entendues au sens large de l'expression. Mais, quoique reconnue, tous n'en tirent pas la même leçon.

Cette impossibilité définitionnelle ne tient pas d'abord à un défaut de précision. Les définitions précises, au contraire, ne manquent pas, pensons à la définition donnée par la Commission des Communautés européennes (*est pauvre celui qui ne dispose pas d'un revenu au moins égal à la moitié du revenu moyen national annuel*), aux définitions légales qui existent dans certains pays, à celle, beaucoup plus pragmatique, contenue dans le calcul d'un seuil minimal de ressources établi par les associations familiales, et on pourrait les multiplier presque à l'envi. Elles n'ont pu toutefois lever l'aporie. Et ce que l'on gagne en passant,

⁴³ Pierre Bourdieu, *Leçon sur la leçon*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982, p. 13.

comme le souhaitait Serge Milano, d'une définition relative à une définition absolue de la pauvreté n'est pas suffisant pour dépasser l'ambiguïté fondamentale de la notion ⁴⁴.

Cette impossibilité définitionnelle tient finalement —c'est du moins ce que nous chercherons à montrer— au statut épistémologique de la notion. Avons-nous affaire à un authentique concept, opératoire dans le champ des sciences sociales ? Ou simplement à une fluctuante catégorie de « sens commun » —comme l'on dit lorsqu'on veut marquer l'insuffisante élaboration théorique ou disciplinaire de la notion considérée, c'est-à-dire lorsque la coupure épistémologique n'a pas encore eu cours ?

Pour autant, s'en tenir à cette seule alternative n'est pas satisfaisant. L'opposition est, ici, quelque peu formaliste, si ce n'est dogmatique. Car l'impossibilité définitionnelle renvoie, quant au fond, à la propension substantialiste inhérente à ce type d'entreprise, laquelle revient à conférer un ensemble de qualités, de caractéristiques « objectives », d'attributs, de pouvoirs, etc., à ce qui n'est finalement qu'une fiction. Mais il s'agit ici aussi, comme le notait pour sa part Pierre Bourdieu à propos de la famille, d'une fiction bien construite. C'est-à-dire une fiction on ne peut plus opérationnelle sur le plan du fonctionnement social.

On cherchera donc, dans ce qui va suivre, à établir que la pauvreté n'est pas une substance, quelque chose qui appartiendrait en propre à l'ensemble des individus que l'on nomme « pauvres ». C'est une construction sociale, une représentation imagée de la réalité sociale. Pour le dire encore autrement, l'impossibilité définitionnelle tient à ce que « la pauvreté » n'existe pas, que seules existent des personnes que nous qualifions de « pauvres ». Et cela, bien sûr, n'en appelle pas seulement à des considérations de méthode, mais encore à des options analytiques portant aussi bien sur les modalités de fonctionnement des sociétés considérées globalement, que sur celles de tel ou tel type de société envisagée singulièrement : la ou les sociétés médiévales, la contemporaine « société des individus », etc. C'est pourquoi les défaillances épistémologiques qui accompagnent l'usage de la notion de pauvreté vont produire, peut-être plus radicalement que dans les cas de figure envisagés précédemment, des effets de méconnaissance sur le plan cognitif, des effets de rhétorique idéologique sur le plan

⁴⁴ Serge Milano, *La pauvreté absolue*, Paris, Hachette, 1988.

politique et, comme nous avons pu l'étudier en d'autres circonstances ⁴⁵, des effets sociaux de recomposition identitaire. Le rôle des idées, des conceptions ou des définitions dans les pratiques sociales : celles des pouvoirs, des possédants ou du plus humble des individus — jusques et y compris le prétendu « exclu » d'aujourd'hui, se trouve donc au cœur de notre réflexion.

Concomitamment, l'entreprise scientifique, dans la mesure même où elle joue un rôle dans les représentations du pauvre et de la pauvreté comme dans ses pratiques sociales, ne peut échapper au regard critique. Pensons évidemment à toutes les élaborations « objectives » de mesure de la pauvreté ou du nombre des pauvres, au calcul de « seuils » ou d'indicateurs plus ou moins sophistiqués de « pauvreté ». Statistiques à l'appui, bien des analyses sociologiques vont se révéler n'être autre chose que de pures fabrications de catégories sociales. Lesquelles, à l'occasion, seront purement et simplement reprises comme catégories opératoires des politiques d'action sociale. C'est dire, plus précisément, qu'elles seront reçues, aussi bien par les concepteurs (hommes politiques et hauts fonctionnaires, groupes de pression...) que par les techniciens du social (professionnels ou volontaires du travail social), comme des « réalités » sociales aussi patentes, à leurs yeux, que le sont la « famille », l'« État », etc.

La question qui nous préoccupera devient celle de savoir quelle est la nature du discours que l'on peut tenir sur la pauvreté ? Pour le dire dans des termes plus choisis, l'objet « pauvreté », de quelle rupture épistémologique peut-il être l'enjeu ? Pour y répondre, il conviendra encore de dresser, comme le préconisait Gaston Bachelard, « l'album des profils épistémologiques » d'une notion de base des discours tant commun que savant ⁴⁶.

⁴⁵ Michel Messu, *Les assistés sociaux, analyse identitaire d'un groupe social*, Toulouse, Privat, 1991.

⁴⁶ Gaston Bachelard, *La philosophie du non*, Paris, P.U.F., 1940.

1- Les enjeux politiques et idéologiques dans la construction sociale de cette fiction

Ces enjeux politiques et idéologiques étaient clairement perceptibles lorsque la France des années 65-70 redécouvrait l'existence de « pauvres » en son sein. Le repérage de ces derniers, tout comme leur caractérisation, ont révélé d'emblée des enjeux idéologiques de premier plan et, du même coup, des divergences quant à l'action politique à mener à leur égard. L'opposition qui verra le jour va jouer surtout entre la vision « moderniste » des tenants de la société de consommation et la vision classiquement « classiste » des idéologues d'ATD-Quart monde notamment. Pour les premiers, la société française est conçue comme étant foncièrement consensuelle parce qu'ayant pris corps dans la satisfaction des aspirations sécuritaires héritées de la période entourant le second conflit mondial et, qui plus est, largement étayée par une croissance économique bien établie. Dans l'autre cas, on oppose à cette « nouvelle société » prétendue d'abondance et de sécurité un projet de rénovation morale et politique, un projet d'élargissement de la démocratie française jusqu'à l'acceptation du multi-communautarisme (la reconnaissance d'un « peuple des pauvres » au sein de la communauté nationale, dans le langage d'ATD). Se jouait donc bien, ici, la compréhension de cette « nouvelle société », de ses lignes d'évolution, comme de ses capacités à satisfaire à ce que les uns ou les autres conçoivent comme les impératifs démocratiques majeurs du moment.

Précisons encore que la représentation de la société qui prévaut dans le premier cas en appelle avant toute chose à la valeur cardinale du « progrès social » et à la croyance en l'émancipation collective par la croissance économique. Et, si cette dernière est encore « inégalitaire », les inégalités qu'elle laisse subsister sont somme toute pensées être en voie de réduction ⁴⁷. Mais surtout, il semble d'ores et déjà acquis que ce que l'on peut appeler les procédures les plus manifestes de confiscation, tant de la richesse que du prestige ou du pouvoir, sont tenues, si ce n'est pour enrayerées, du moins contrebalancées par la démocratisation scolaire et culturelle notamment. Autrement dit, cette conception, solidaire et

⁴⁷ Voir l'ouvrage de Jean Fourastié, *Les trente glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979.

méritocratique de la « nouvelle société », comprend la pauvreté comme une inégalité quelque peu trop « criante », à laquelle il convient d'appliquer une politique appropriée qui en corrigera le caractère excessif. Partant, les « pauvres » apparaissent-ils comme cet ensemble d'individus « retardataires » qu'il reviendra au reste de la collectivité, *via* la politique publique qu'elle mettra en œuvre, d'aider à rejoindre le « peloton » formé par l'ensemble des autres membres de cette collectivité. Dès lors, la vision socio-politique de la pauvreté se fait-elle foncièrement technique, pour ne pas dire technocratique. Point n'est besoin de grandes protestations médiatiques et d'initiatives spectaculaires à la manière de l'abbé Pierre de l'hiver 54. Au spectaculaire peut-on substituer l'action rationnelle et professionnelle —celle des travailleurs sociaux au premier chef. La bonté et le geste charitable n'ont plus besoin d'être convoqués pour soulager la misère. L'action volontariste et professionnalisée de l'État y pourvoira bien mieux.

Cependant, ces mécanismes macro-sociaux —économiques comme politiques— ne pouvaient complètement rendre raison des difficultés accusées par certains pour accéder au confort et à la consommation de masse. *A fortiori* ne pouvaient-ils totalement expliquer les retards que ceux-ci prenaient pour incorporer le nouveau standard de vie de la *société de consommation*, ni leur façon de s'en tenir à des valeurs et des comportements périmés qui, par contrecoup, les marginalisaient et les déclassaient encore plus. C'est sur cette base que va émerger ce qui se présentera comme une nouvelle *sociologie de la pauvreté*. Les tenants de cette nouvelle sociologie de la pauvreté⁴⁸ sont amenés à mettre en avant des processus cumulatifs hiérarchiquement fonctionnels et susceptibles d'être transmis d'une génération à l'autre. On parlera désormais, et de « cumul des handicaps », et de processus de reproduction des handicaps acquis, pour expliquer l'état de ceux qu'on ne manque de nommer également des « pauvres ». De là à ce que ceux-ci forment une entité politique —un *peuple*—, nouveau sujet d'une histoire repensée de la lutte des classes, et nouvel objet d'une stratégie partisane, le glissement sémantique, on l'a dit, a eu ses adeptes. En tout cas, pour cette sociologie renouvelée de la pauvreté, la preuve semble faite que la « pauvreté » de la société d'abondance

⁴⁸ Les ouvrages de Jean Labbens en fourniront les grandes lignes. Voir notamment : Jean Labbens, *Le Quart Monde. La condition sous-prolétarienne*, Pierrelaye, Éditions Science et Service, 1969 ; et *Sociologie de la pauvreté*, Paris, Gallimard, 1978.

est non pas simplement conjoncturelle, mais bien structurelle. Non pas seulement résiduelle, mais essentiellement constitutive de son ordre social.

Pour le dire autrement, la « pauvreté » ainsi redécouverte ne saurait se concevoir simplement dans le registre des *inégalités*, elle en appelle encore au *sentiment d'injustice*, et partant, à une autre représentation de l'ordre social. Quant à ce dernier, il se trouve donc perçu non seulement comme inégalitaire, mais encore comme foncièrement injuste. En tout cas, comme dérogeant à un principe fondamental de justice sociale : celui contenu dans la déclaration d'égalité des citoyens. La « pauvreté », cette fois, est analysée comme le symptôme d'une distorsion sociale autrement plus grave qu'un simple retard dans l'accès au bien-être. Elle est le signe d'une « fracture sociale » comme on le dira par la suite. Ce qui menace, est la coupure de la société en deux mondes : celui des bénéficiaires de la croissance et de la protection sociale qui connaîtraient sécurité et bien-être, d'un côté, et celui des laissés-pour-compte qui resteraient dans l'insécurité et le manque, de l'autre. Ou, comme l'on n'hésitera pas à dire plus tard, quoiqu'avec des connotations sémantiques quelque peu différentes, les « intégrés » et les « exclus », les *in* et les *out*.

Cette conception de la pauvreté fait donc appel à une représentation de la société dont le principe de régulation est non plus le consensus idéologique, mais le conflit d'intérêt. L'analyse du phénomène pourra donc être menée aussi bien en termes de conflit entre classes sociales⁴⁹ qu'en termes de dysfonctions administrativo-politiques. La « pauvreté » cette fois prend le caractère d'un absolu, ce sur quoi, au nom des valeurs humanitaires, des Droits de l'Homme, de la fraternité ou autres, on ne saurait transiger. Dès lors, les « pauvres » vont-ils être décrits non pas comme des retardataires mais comme des relégués, ou encore des citoyens de seconde zone. Leur défaut d'intégration à la société de consommation se traduit par, et entraîne, un déficit de citoyenneté, laquelle est le plus souvent entendue comme un manque de

⁴⁹ Avec plusieurs variantes réfléchissant les divergences politiques qui se manifestaient à l'époque. Se rencontraient aussi bien une variante doctrinale d'extrême gauche faisant de la « classe » des « pauvres » —qui pouvait rassembler *de facto* population marginale des cités de transit, travailleurs immigrés, paysans ruinés, et parfois, sortants de prison, prostitué(e)s... et délinquants de toutes sortes— le fer de lance de la lutte révolutionnaire et le garant, face à la classe ouvrière française "protégée" ou "embourgeoisée", de la pureté idéologique du Mouvement ; que la variante plus orthodoxe et plus proche du Parti Communiste incluant les « pauvres » —reconnus généralement à l'aune de leurs revenus salariaux— dans le vaste mouvement de protestation des forces populaires.

reconnaissance sociale associée à une faible participation à la vie publique. Cette « pauvreté » prendra le sens d'une dénégration sociale alimentée aux privations matérielles mais aussi aux dépossessions symboliques et à la relégation dans des zones infra-sociales (bidonvilles, cités d'urgence ou de transit, non emploi ou emploi sans statut, absence de participation à la vie politique, etc.). Aussi, particulièrement pour ceux qui s'engagent dans l'action militante en faveur de ces populations, convient-il de s'attaquer aux structures mêmes d'une société qui continue à engendrer une telle « pauvreté ». Il faut la rendre « plus juste ». Pour ce faire, et pour commencer, ils entendront rendre leur « dignité » aux pauvres, c'est-à-dire, d'abord, faire en sorte que leur soient reconnus une parole et une place dans cette société.

La « pauvreté » dans ces conditions n'est plus simplement susceptible de correction éducative, d'action de réintégration, etc. Elle n'en appelle plus seulement à la recherche d'une maîtrise technocratique de la croissance économique, à l'élaboration de « plans » de résorption ou de mesures favorables. Elle réclame, avec des variantes relatives aux options idéologiques professées, de profondes mutations des structures sociales. Ainsi dans la mouvance d'*ATD-Quart Monde*, les « pauvres » vont-ils former ce « peuple » doté d'une parole propre et d'une capacité d'action autonome à inscrire dans la lutte pour les Droits de l'Homme. Le thème est d'inspiration biblique et largement traversé par la thématique séculaire des « damnés de la terre ». D'où les professions de foi à la manière de celle énoncée, en 1989, par l'un des représentants du *Mouvement ATD-Quart Monde* : « Les ouvriers de maintenant sont fiers de toutes les luttes menées par les ouvriers qui ont vécu avant eux. Les plus pauvres aussi doivent pouvoir être fiers de leur histoire commencée en 1957 au camp de Noisy-le-Grand. [...] Toutes les familles écrasées par la misère ont le droit de savoir qu'elles font partie d'un peuple en marche. »⁵⁰

Entre ces deux visions de la société des années 65-70 s'exprimait donc le conflit, déjà ancien, qui partage les partisans d'une voie novatrice, moderniste et rationnelle, celle de l'État, et les adeptes d'une voie souvent plus traditionaliste, parfois passéiste et d'autres fois utopiste,

⁵⁰ R. Russel, "Nous sommes un peuple en marche", in *Démocratie et pauvreté. Du quatrième ordre au quart monde*, Paris, Albin Michel, 1991.

celle de l'instance communautaire. Cette dernière, généralement peu soucieuse de rationalisation à la manière des sciences sociales —c'est-à-dire, de propositions explicatives testables et falsifiables—, se trouve encore, bien souvent, frappée au coin d'un bon sens périmé. Ainsi, à titre d'exemple rapide mais suggestif, l'entraide « spontanée », bon enfant, du populaire est-elle glorifiée aux dépens de l'insensible et suspecte compétence des professionnels de l'action sociale. La chaleur de la communauté des « pauvres » se trouve-t-elle exaltée et, du coup, récusés les froids mécanismes institutionnels de la société de masse. Le prétendu caractère informel des relations immédiates se voit magnifié, pendant que les régulations administratives sont vouées aux gémonies. Etc.

L'enjeu idéologique et politique porte en fait sur le *type de solidarité* qu'il convient de mettre en œuvre à l'endroit des « pauvres » dans la société contemporaine : solidarité communautaire —voire clanique— *versus* solidarité nationale. Or, à l'échelle globale, selon une tendance déjà bien affirmée au mitan de ce siècle, les sorts contraires subis par les individus sont redevables d'une forme collective et rationalisée de prise en charge sociale. La solidarité moderne ne pouvait être, dans ces conditions, que publique et centralisée —bref, étatique. Elle ne pouvait être mise en œuvre que par un corps de professionnels dûment formés et certifiés —l'explosion des professions sanitaires et sociales, dans les années 65-70 en témoigne largement. En un mot, la solidarité moderne devait être bureaucratisée —au sens wébérien de l'expression. D'où, bien entendu, le triomphe de la rationalité instrumentale qui autorisera l'image d'une solidarité étatique plus proche du monstre froid que de la chaleureuse humanité, apavage, laissera-t-on entendre, des émanations volontaires de la société civile.

Ainsi la « pauvreté » est-elle clairement devenue un enjeu idéologique entre tenants de conceptions sociales, philosophico-politiques et morales, bien contrastées. Conceptions dont la raison se laisse mieux saisir lorsqu'on les rapporte aux objectifs proprement politiques —au sens de l'art du gouvernement— que les uns et les autres vont poursuivre. Ces affrontements idéologiques vont en effet produire de l'écho dans les instances étatiques et para-étatiques, comme les cabinets ministériels, les commissions parlementaires ou extra-parlementaires de toutes sortes —telles les commissions préparatoires au Plan—, le Conseil économique et social (CES), etc. On connaît bien l'écho médiatique et politique du célèbre Rapport Wrésinski au Conseil économique et social en 1987. La même mouvance idéologique récidivera, en

1995, avec un autre rapport au même Conseil économique et social, le Rapport Anthonioz-De Gaulle. Bref, de multiples effets en chaîne dont le produit ultime, à ce jour, aura été la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions⁵¹.

Ces enjeux idéologiques et politiques rendent également compte de l'affrontement « scientifique » que nombre de ces représentants —d'ailleurs des deux bords— entendent livrer auprès des « spécialistes » des sciences sociales et économiques. Ces derniers sont généralement accusés de méconnaître la situation *réelle* des « pauvres » que la plupart du temps, à l'opposé des militants des Mouvements, ils côtoient à peine. Bien sûr la signification de l'affrontement est l'obtention d'une sorte de label de scientificité majorant la proximité pratique de l'objet. Partant, de produire la définition légitime de la « pauvreté », nous y reviendrons plus loin. La même logique présidera à la confrontation avec les travailleurs sociaux. L'objet, cette fois, sera l'obtention de l'intervention légitime auprès des « pauvres ». Notons, accessoirement, que nombre de ces « spécialistes » des sciences sociales et économiques succomberont à la tentation d'asseoir leurs analyses sur l'expérience vécue des militants de terrain et céderont aux sirènes de la définition substantialiste dont sont quasi nécessairement porteurs ces derniers. Quant aux travailleurs sociaux, ils seront généralement plus réservés à l'égard de ceux-ci, mandat —explicite ou implicite— oblige.

Il n'empêche, et quels qu'aient été les résultats tangibles de ces confrontations aux marges de la science —ou ce qui se veut telle—, on voit poindre un nouvel enjeu théorique : celui d'un rôle singulier des sciences sociales dans la construction sociale de la « pauvreté », autrement dit dans la fabrication de cette fiction socialement et politiquement opératoire.

⁵¹ Voir supra chapitre 1, p. 30.

2- Le rôle des sciences sociales dans la construction sociale de cette fiction

Partons tout d'abord d'une distinction —triviale— entre la construction fournie par les acteurs eux-mêmes (en l'occurrence ceux qu'on continuera à appeler les « pauvres ») et la construction ou reconstruction fournie par les sciences sociales. La distinction est triviale puisque, quel que soit l'objet, quelle que soit la démarche, on peut présenter ainsi tout enjeu cognitif engageant des agents sociaux. Ce qui s'énonce parfois, de manière on ne peut plus sommaire, comme confrontation du subjectif et de l'objectif.

Comme c'est bien souvent le cas dans une démarche sociologique, pour le moins, l'objet d'étude peut prétendre participer à sa propre représentation —tant sur le plan social que cognitif—, et donc à sa reconstruction par les sciences sociales. C'est bien à quoi se livre le sociologue qui, par observation *in situ*, par entretiens auprès des individus concernés, par enquête empirique en général, se propose de faire participer l'objet d'étude à sa propre objectivation, de lui donner voix au chapitre. Sur le plan épistémologique, ce qui risque du coup faire problème est le mode de participation de cet objet à la production de sa propre représentation cognitive. C'est, pour le dire en d'autres termes, le statut de la « parole du pauvre » dans la construction discursive sur le pauvre. En somme, il y a un enjeu portant sur la légitimité de la représentation, et cela de plusieurs points de vue.

Il y a bien sûr un premier enjeu qui porte sur la légitimité, ou validité, intrinsèque de la construction ou de chacune des constructions produites. Ce qu'on pourrait appeler la vérité relative de chacune d'entre elles, ou mieux encore, sa probité de construction. Ensuite, confronté à ces différentes constructions, se fait jour un nouvel enjeu qui porte sur la question de savoir laquelle de ces constructions peut être tenue pour la construction légitime de l'objet, et l'on peut même dire, pour la construction socialement légitime de l'objet. En effet, ce dernier enjeu se situe bien au-delà de la seule procédure cognitive et devient très vite un authentique enjeu idéologique et politique. Lequel se retrouvera d'ailleurs au cœur de la

démarche —d’actions et, bien sûr, de légitimation— d’un certain nombre d’institutions ou d’instances sociales qui se voudront toutes « représentatives » de cette population qualifiée de « pauvre ».

Pour le dire encore autrement, et si nous nous attachons à la posture épistémologique adoptée par le sociologue, le rapport qu’il va entretenir avec son objet « pauvreté » peut en fait se développer selon deux orientations méthodologiques bien spécifiées. L’une, assimilable à une posture « indigène » ; l’autre, toute d’extériorité. Développons-les succinctement.

La posture « indigène »

Si nous adoptons la posture « indigène », c’est-à-dire si nous nous situons du point de vue de ceux que l’on tient pour porteurs des caractères de la pauvreté, plusieurs types de construction du « pauvre » vont pouvoir apparaître :

- une construction qui confondra purement et simplement la représentation mentale et sociale que le pauvre se fait de lui-même et celle du sociologue ;
- une reconstruction à partir du témoignage du « pauvre » sur lui-même.

La première repose sur l’idée que la vraie connaissance de la pauvreté, c’est le pauvre qui la possède. Et l’on peut passer directement de la « vraie connaissance » —celle dont est titulaire le pauvre— à la « connaissance vraie » —celle que produit le sociologue. Ce faisant, on postule l’existence d’une correspondance stricte entre l’être du pauvre et la représentation qu’il en fournira. Nous sommes, dans ce cas de figure, dans l’ordre de la parole fondatrice : qui dit le fait vécu de la pauvreté, dit le vrai de la pauvreté. Dans de telles conditions, le sociologue n’a plus qu’à sortir son magnétophone ou son magnétoscope et enregistrer la construction fournie par l’acteur social préalablement reconnu comme pauvre.

Toutefois, outre le fait qu’opère déjà ce qu’on appellera une préconstruction de l’objet « pauvre » —mais laissons cela de côté pour le moment—, se pose la question de savoir ce qui s’exprime dans cette parole fondatrice. Et le sociologue de reprendre ses droits à

l'interprétation, car on peut aussi bien y voir : soit une parole révélée, soit le poids des conditionnements sociaux. Dans le premier cas, l'on retrouve, une fois le présupposé de l'expression de la volonté divine admis, la vertu chrétienne de rédemption dévolue aux humbles, ou, dans une autre tradition intellectuelle en appelant à une toute autre puissance surnaturelle, une vertu républicaine d'égalité, de fraternité ou de solidarité. Notons que, quelles que soient les versions, nous nous en tenons ici à une sorte de praxéologie de l'édification morale, à une démarche qui enferme son objet dans des intentions « sociales » non explicitées. Dans le second cas, celui qui en appelle aux conditionnements sociaux, on n'y verra que l'expression de la position sociale singulière du pauvre et de son rapport à la société globale, voire, si l'on poursuit dans cette voie l'interprétation, l'opérativité de certaines modalités culturelles intégratives —le pauvre « intégré » partageant les valeurs dominantes de sa société. Bref, on peut cette fois y déceler un effet des mécanismes sociaux globaux ou, comme on a pu le dire parfois, y retrouver ainsi l'universalité du social dans la singularité du discours sur soi ⁵². Accepter cette dernière façon de voir les choses, c'est d'une certaine manière (ré)affirmer la prééminence de l'analyse sociologique. Du coup, la parole fondatrice n'est qu'une occasion fournie au sociologue pour mener à bien sa mission de désenchantement.

Maintenant, toujours selon la posture « indigène », il est un autre usage de la parole du pauvre : celui du témoignage. Dans cette optique, la parole du « pauvre », les représentations qu'il peut livrer de lui-même, l'identité dont il peut faire montre, etc., ne sont là que pour authentifier la représentation, la (re)construction fournie par le sociologue. Ce qui se profile ici, est l'idée que la parole du pauvre, pour sincère qu'elle soit, ne se suffit pas à elle-même. En un sens, pour devenir compréhensible, intelligible au non-pauvre, elle a besoin d'être agencée dans un autre discours, celui, à plus d'un titre canonique, des sciences sociales.

⁵² C'est ce que Franco Ferrarotti appelle le paradoxe épistémologique de la méthode biographique. « Si chaque individu représente la réappropriation singulière de l'*universel* social et historique qui l'environne, nous pouvons connaître le social en partant de la spécificité irréductible d'une praxis individuelle », Franco Ferrarotti, *Histoire et histoires de vie*, Paris, Librairie des Méridiens, 1983, p. 51.

Et de fait, la parole indigène —quelle qu'elle soit d'ailleurs— a souvent besoin d'être traduite, formalisée ou formatée —si l'on peut dire—, pour être reçue et devenir acceptable. C'est, par exemple, ce qu'on appelle dans le langage technico-administratif ou socio-politique : l'expression de la *demande sociale*. Or, cette mise en forme sera aussi bien l'œuvre du sociologue —puisque les sciences sociales participent de la culture technico-administrative et socio-politique— que celle des instances qui se chargent de représenter les « pauvres » — c'est-à-dire de parler en leur nom— auprès de l'administration et des pouvoirs publics.

Cela dit, dans les cas que nous venons d'envisager, la représentation du pauvre —comme image sociale fournie *in fine* par le sociologue— s'enracine dans les représentations du pauvre lui-même. La construction de cette image est plutôt perçue comme quelque chose de localisé chez le pauvre lui-même. On pourrait dire qu'on cherche à avoir ici une représentation subjectivée de la pauvreté. Il reste que, on l'admet généralement, on ne peut soutenir longtemps cette posture méthodologique —du moins si l'on veut toujours se soumettre aux conditions de la production d'une connaissance positive de la pauvreté, si l'on aspire toujours à produire une représentation objectivante de la pauvreté.

La posture d'extériorité

Si l'on se prive cette fois —ou si l'on est privé, pour de multiples raisons— du point de vue indigène, autrement dit, si l'on occupe une position d'extériorité, la représentation du pauvre et la construction de son être social en appellent à une tout autre démarche. Ces dernières sont, pour le cas, justifiables d'un tout autre discours. Il n'y a plus de parole fondatrice, le pauvre ne peut plus témoigner. Le discours tenu n'est plus fondateur, il doit être fondé. Et c'est à cet exercice particulier de « fondation » que se trouve alors confronté le sociologue. Bien que, et pour être complet, il soit loin d'être le seul à procéder ainsi. L'homme politique, le technicien du social, le militant associatif, etc., tous vont chercher à « fonder », qui dans le dogme, qui dans un système de valeurs, qui dans des procédures théorico-empiriques, qui enfin sur des principes épistémologiques et méthodologiques, leur discours sur —ou à propos— du pauvre.

La légitimité de la représentation n'est plus fournie par l'objet lui-même. Ce dernier n'a plus statut de *datum* garantissant la représentation légitime. Ce sont désormais les procédures d'investigation mises en œuvre, les méthodes d'extraction de la représentation qui vont devoir fournir cette garantie. D'où, bien sûr, l'importance des choix de méthode et des débats ainsi inaugurés entre les experts. Car, bien sûr, cela devient affaire d'expertise. Or, trop souvent, du débat autour de ces procédures, on en vient à faire accroire avoir établi les fondements d'une « sociologie de la pauvreté ». Pourtant, il s'avère plus que nécessaire de préciser les conditions sous lesquelles une sociologie de la pauvreté est véritablement possible. Mais avant de l'envisager, précisons encore ceci :

S'agissant de la pauvreté, de sa définition comme de sa signification, il y a encore un autre enjeu qui prend cette fois la forme d'une confrontation entre sciences sociales et institutions à vocation représentative des pauvres (groupes de pression) pour la définition légitime du pauvre. Celle-ci d'ailleurs se déroule le plus souvent sur plusieurs plans, dont celui de l'expertise « scientifique ». C'est le cas, nous l'avons vu, avec le groupe de pression *ATD Quart-Monde* qui a développé un discours sur le pauvre qui se veut être à la fois un discours de conviction et un discours scientifique. A la manière des experts « scientifiques », ce groupe de pression politique parlera de cumul des inégalités, d'approfondissement des précarités, voire de culture de pauvreté, et cherchera à l'établir enquêtes et études à l'appui. Mais dans le même temps il évoquera, option foncièrement axiologique, le « destin » du « pauvre » et son appartenance à un « peuple en marche ». C'est pourquoi les militants du Mouvement *ATD Quart-Monde* s'engagent, parfois très acrimonieusement, dans la confrontation polémique avec tous ceux qui sont susceptibles de produire une définition alternative du « pauvre » — que ce soit d'ailleurs l'administration, les travailleurs sociaux, les politiques et, bien sûr, les sociologues. L'enjeu de la polémique est, nous l'avons dit, de tenter de subordonner la représentation que les uns et les autres peuvent produire dudit pauvre à leur propre construction. Ce qui semble avoir assez bien réussi du côté des politiques comme auprès de certains sociologues. Du même coup, l'autonomie revendiquée par les sciences sociales (sociologie, histoire, etc.), comme les démarches singulières qu'elles mettent en œuvre, se trouvent contestées par le Mouvement, et généralement disqualifiées au motif que ces disciplines n'ont pas reçu de délégation de parole de la part des pauvres eux-mêmes. Reste,

bien sûr, que ces dernières vont pouvoir toujours pratiquer « cyniquement », c'est-à-dire de capter la parole du pauvre et l'inscrire dans une démarche explicative redevable des seuls —si tant est que cela soit possible— préceptes disciplinaires.

Finalement, l'ensemble de ces considérations nous engage à mettre au cœur des préoccupations du sociologue tout à la fois la question théorique de la construction de la pauvreté —question de méthodologie au sens strict du terme— et la question socio-politique, voire psychologique ou individuelle —pour lesdits pauvres eux-mêmes—, des usages sociaux effectifs de cette construction. C'est pourquoi, il convient de s'interroger plus avant sur la possible fonction performative de la sociologie de la pauvreté, c'est-à-dire, sur sa contribution, comme celle des sciences sociales en général, à produire cette fiction dont l'efficace se mesure jusque et y compris dans la vision qu'en donne l'individu « pauvre » qui lui sert de support physique et métaphorique.

3- L'expertise scientifique au service de la production de la fiction « pauvreté » de la société des individus

De ce que nous avons vu jusqu'ici, on peut avancer que, quelle que soit la société dans laquelle on le considère, le « pauvre » reste avant tout une figure idéologique, au sens où seule son image a besoin d'exister pour susciter action et réaction sociales. Certes cette dernière est incarnée par des individus singuliers, titulaires, comme tout individu singulier, d'une histoire faite de réussites et d'échecs, déroulée sous le signe de l'avantage ou du handicap, interprétée en termes de bonne ou mauvaise fortune, etc. Mais ce qui importe ici est, d'abord et avant tout, leur pouvoir de représentation sous les traits du « pauvre ». Conjointement, doit-on ajouter, avec la représentation du « social » sur lequel ces individus se détachent.

La figure du « pauvre » aide en effet à penser l'ordre social et les relations qu'entretiennent entre eux ceux qui le matérialisent. De ce point de vue, la « pauvreté » est une notion aussi opératoire que le « travail », la « folie », le « genre » (*gender*), ou tout autre clef d'entrée, pour se représenter la société. En effet, et on le sait depuis toujours, la question que pose l'existence de toute société est celle du processus par lequel les individus qui la constituent établissent les

« liens » qui la structureront —y compris ceux, parfois seulement apparents, d' « exclusion ». La *société des individus* que nous a livré Norbert Élias en est bien l'expression conceptuelle la plus achevée⁵³. C'est pourquoi les représentations que les uns se font des autres participent de ce —ou ces— processus de production du « lien social », c'est-à-dire de cet art de vivre ensemble, de faire une collectivité sociale.

Cela dit, et comme nous l'avons également vu, cette représentation du « pauvre » engage nombre d'enjeux idéologiques et politiques —via la production de discours, parfois à prétention scientifique, comme ceux du *Mouvement ATD-Quart monde*, et la mobilisation politique pour faire pression sur les pouvoirs publics. Mais à ce point de l'analyse, il convient de souligner le rôle particulier qu'y tient la recherche en sciences sociales. On peut même dire que l'élaboration de cette représentation du pauvre constitue une dimension véritable de l'activité de certains chercheurs, notamment en sociologie et en sciences politiques. Mieux, et peut-être en dernière analyse, on est certainement en droit d'affirmer que c'est seulement dans ce cadre d'interprétation que les multiples productions « scientifiques » d'indicateurs de « pauvreté », de calcul de « seuils » de « pauvreté »..., arrivent à prendre tout leur sens.

De fait, les chercheurs en sciences sociales dans leur ensemble, lorsqu'ils tentent de décrire la « pauvreté » ou d'en fournir une définition opératoire, ne font que retrouver, pour l'essentiel, les présupposés idéologiques qui habitent les définitions et représentations de ce qu'on peut appeler le sens commun demi-savant et partisan des protagonistes du combat contre la « pauvreté ». Que ce soit à travers la construction des indicateurs de « pauvreté » ou à travers les descriptions ou témoignages qui émaillent les discours militants, émerge un véritable *common knowledge*, et aussi une même *vision* de la société et de ses principes fondamentaux de structuration.

Élargissons d'ailleurs le propos et affirmons que tout discours savant —scientifique, religieux ou autre— rejoint le discours de sens commun dans sa vision de la totalité sociale dans laquelle prend place la « pauvreté ». La raison première réside dans le caractère inachevé de la connaissance même du monde social dans lequel s'inscrit la réflexion du chercheur. Ce que nous enseigne l'histoire même de cette réflexion, c'est-à-dire de la philosophie, du moins

⁵³ Norbert Élias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991 pour la trad. franç.

dans sa quête du bien vivre ensemble. Cela revient à souligner, non pas le conditionnement du chercheur par sa société, mais sa relative dépendance à l'égard des « instruments de pensée » (concepts, théories...) que lui apporte sa société elle-même, ou pour le dire autrement, dont l'histoire sociale lui fournit la matière. C'est aussi pour cette raison que le « pauvre » des sociétés d'ordres ou de castes se présentera, et surtout sera appréhendé, sous d'autres traits que le « pauvre » des sociétés démocratiques et d'abondance. Et c'est encore pour cette raison que le discours savant qui en donnera raison sera, dans un cas plutôt religieux, dans l'autre plutôt scientifique.

La production des indicateurs de « pauvreté » à laquelle se livrent les chercheurs en sciences sociales —quelle qu'en soit d'ailleurs leur validité du point de vue interne à leur construction : rigueur de la démarche, sûreté des choix, pouvoir discriminant, etc.—, comme la mesure —toujours recommencée— du nombre des « pauvres » à laquelle ils se livrent également, ne sauraient être neutres, comme l'on dit, au regard de cette vision de la société envisagée ci-dessus.

Par exemple, l'approche monétaire qui est la plus utilisée dans cette production d'indicateurs, généralement qualifiés de « seuil de pauvreté », tient compte au plus haut point d'une caractéristique des sociétés modernes : l'importance du caractère abstrait et impersonnel de l'argent. Ce dernier, comme l'a souligné Simmel dans sa *philosophie des Geldes*, autorise la rupture des liens de subordination interpersonnelle qui présidaient à l'échange de biens en nature. Autrement dit, et quand bien même cet argent lui ferait défaut, le « pauvre » est évalué à la même aune que le « riche », et surtout, en dehors de tout lien de subordination. De ce point de vue, le « pauvre » que nous envisageons ici est bien spécifié, c'est celui de la *société des individus* évoquée ci-avant, et qui plus est, des individus saisis à travers un caractère des plus communs, des plus impersonnels et des plus abstraits : le *quantum* d'argent qui les situe dans une distribution sociale —et le plus souvent nationale.

Que l'on prenne un « seuil » absolu comme celui définit par l'UNAF (Union nationale des associations familiales) —et évalué, en 1998, à 5000 F. par unité de consommation et par mois— voire celui représenté par les minima sociaux ou toute combinatoire de ces derniers, ou encore un « seuil » relatif comme celui issu de la méthode dite du panier de biens et de

services —plutôt utilisé aux États Unis car il offre l'avantage de tenir compte des fortes disparités géographiques—, dans tous les cas le « pauvre » est appréhendé abstraitement et impersonnellement ⁵⁴.

Ces « seuils » vont d'ailleurs recevoir des significations analytiques bien différentes. Certains vont prendre le sens de *minima* vitaux. Leur caractère absolu tient d'abord en ce qu'ils énonceraient une condition *sine qua non* de l'existence humaine. D'autres vont prendre le sens d'un critère de discrimination autorisant la distribution des individus qui constituent la collectivité —nationale en général— entre différentes « classes » de dignité.

Les premiers tentent ainsi de définir un niveau de revenu en deçà duquel la « vie » deviendrait, si ce n'est impossible, du moins extrêmement difficile. Ce qui peut être effectivement quantifié de manière absolue. C'est bien ce niveau de revenu disponible que retenait, dès 1974, Lionel Stoléru pour définir ce qu'il appelait le « seuil de pauvreté absolue » ⁵⁵. Existerait donc un niveau de revenu au-dessous duquel ne pourraient être satisfaits les besoins vitaux minimaux des individus, ces derniers étant de ce fait à considérer comme pauvre « absolument ». En 1988, Serge Milano prétendra chiffrer ce seuil « absolu » à hauteur de 1655 francs par mois et par personne ⁵⁶. Cette « ligne de pauvreté » partagerait donc radicalement les pauvres des non-pauvres. Outre les inconvénients bien connus de tels seuils —habituellement qualifiés d'« effets de seuil »—, la définition desdits besoins vitaux et leur appréciation soulèvent d'emblée de grosses difficultés. Marx ne les avait-il pas déjà rencontrés lorsqu'il s'essayait à la description des *standards de vie* du prolétariat industriel ? On le sait, les « besoins vitaux absolus » sont relatifs à de multiples contextes —géographiques, historiques, voire physiologico-culturels. Partant, la définition « absolue » de la pauvreté se relativise, et la manière généralement retenue pour y procéder est de faire varier le contenu du « panier de biens nécessaires », ou le poids relatif des dépenses jugées indispensables au sein d'un « budget-type ». Ainsi, au cours des vingt dernières années, les experts ont-ils —résultat des observations directes des évolutions de notre société menées le

⁵⁴ Voir également Danièle Debordeaux, « Les recherches sur les lignes de pauvreté », *Recherches et Prévisions-CNAF*, n° 14/15, décembre 1988/mars 1989.

⁵⁵ Lionel Stoléru, *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion, 1974.

⁵⁶ Serge Milano, *La pauvreté absolue*, Paris, Hachette, 1988.

plus souvent par ces mêmes experts ⁵⁷— été amené à modifier le poids relatif des dépenses d'alimentation —premier poste dans tous les calculs effectués depuis la Seconde guerre mondiale— au profit des dépenses de logement. Bref, les seuils « absolus » de pauvreté sont donc éminemment relatifs. *A fortiori* les seuils dits, fort justement, relatifs.

Ce deuxième type de seuils se réfèrent au niveau de vie de la société considérée —niveau moyen, niveau médian ou tout autre niveau. Ils vident déjà la « pauvreté » qu'ils définissent d'une partie de sa signification d'état social uniment spécifié. Du moins, sa spécification est-elle susceptible de prendre des sens sensiblement différents. Ainsi, le « seuil » proposé par l'UNAF depuis 1952, s'apparente-t-il plus à un « seuil » de vie modeste mais décente dans une société démocratique de consommation et de protection qu'à un « seuil » de pauvreté tel que nous l'avons envisagé précédemment. La raison en tient essentiellement en ce que le budget-type de référence qui sert à définir ce « seuil » comprend parmi ses sept postes de dépenses des postes que d'autres indicateurs excluaient —par exemple, les postes « transports » (utilisation et amortissement d'une automobile de 5 CV), « loisirs », « amortissement du mobilier et des équipements ménagers », etc. ⁵⁸. Un tel « seuil » fixe non pas un minimum vital mais un minimum de dignité. Comme le remarque Bernard Aubert, « le but n'[est] pas d'assurer la survie mais la vie, en tenant compte des habitudes moyennes de consommation des Français. »

⁵⁹

Ajoutons, pour notre part, que ces « seuils » —absolus ou relatifs, mais c'est encore plus patent s'agissant des derniers— ont, si ce n'est une visée normative, du moins une vision normalisée des comportements des individus auxquels on les applique. Comme c'est généralement le cas pour ce genre d'indicateurs, ils tendent moins à décrire le comportement réel des individus concernés —consommations effectives, utilisations réelles des biens, etc.— qu'à fixer des normes comportementales —normes de consommation, d'utilisation, etc.—,

⁵⁷ On pensera d'abord à l'INSEE, au CERC, au CRÉDOC, à l'OCDE, à la Commission européenne, aux organes de la statistique, des études et de la recherche des grandes institutions de protection sociale et des départements ministériels.

⁵⁸ Pour une comparaison de différents indicateurs avec les *budgets-types de l'UNAF*, voir le précieux article de Bernard Aubert, « Seuils de pauvreté et montants des minima sociaux », *Recherches et Prévisions CNAF*, n° 50/51, Décembre 1997/Mars 1998, pp. 69-79.

⁵⁹ Bernard Aubert, « Seuils de pauvreté... », *Op. cit.*, p. 73.

quand bien même ces dernières seraient-elles le produit statistique —donc virtuel— d'observations et de mesures de comportements, eux, réels. Ce disant, ils vont s'avérer être d'utiles instruments de calcul, soit pour fournir une image de la dispersion des niveaux de la consommation des ménages, des usages de tel ou tel bien, etc., soit pour éclairer la décision politique en matière de fixation du montant de minima sociaux comme ce fut le cas pour le RMI par exemple ⁶⁰.

Mais, et pour revenir à notre propos initial, quels qu'ils soient, ces « seuils » procèdent à une abstraction monétaire de ce qu'ils incitent, dans la plupart des cas, à interpréter substantiellement. Ils permettent tout à la fois d'appréhender « objectivement » l'état de pauvreté de l'individu puisque tout individu est *situable* sur une échelle des revenus, et de donner un contenu à cette « pauvreté », comme défaut de consommation, moindre ou absence d'utilisation de tel ou tel bien ou service, etc., bref, comme écart significatif à la norme comportementale. D'où le glissement vers des définitions substantives de la pauvreté, comme le fait par exemple l'auteur de la citation précédente qui propose que l'on regarde la « pauvreté » comme « une situation vécue de faible satisfaction des besoins 'économiques', c'est-à-dire pouvant être assouvis par une dépense monétaire. » ⁶¹

C'est d'ailleurs lorsque le « seuil » se trouve basé sur la distribution nationale des revenus que la chose est la plus probante. Ici l'abstraction atteint peut-être son plus haut niveau, puisqu'il s'agira d'appréhender la « pauvreté » au regard d'une autre abstraction dont le principe tend à indifférencier, et donc à homogénéiser, le plus possible la situation réelle des individus. Ainsi en est-il du « seuil de pauvreté » défini par la demi-moyenne ou la demi-médiane des revenus du ménage corrigés par le nombre d'unités de consommation dont se compose ce dernier (selon l'échelle d'Oxford ou selon celle de l'OCDE) ⁶². Ce « seuil de

⁶⁰ Des éléments sont également donnés dans l'article de Bernard Aubert, « Seuils de pauvreté... », *Op. cit.*

⁶¹ Bernard Aubert, « Seuils de pauvreté... », *Op. cit.*, p. 78.

⁶² En général le revenu moyen est plus fort que le revenu médian. Essentiellement parce qu'il se trouve plus fortement influencé par les revenus les plus élevés. Le revenu médian, quant à lui, est plus sensible à la situation des classes moyennes, lesquelles, du même coup, seront plus facilement concernées par la variation du « seuil ». Les échelles d'unités de consommation attribuent des poids relatifs variables aux différents éléments constitutifs du ménage. L'échelle d'Oxford attribue, pour sa part, un poids de 1 au premier adulte, de 0,7 aux autres adultes de plus de 15 ans, et de 0,5 aux enfants de moins de 15 ans. L'échelle de l'OCDE accorde toujours 1 au premier adulte, mais 0,5 aux autres adultes et 0,3 aux enfants. La première échelle revient à donner un primat aux dépenses alimentaires, la seconde, aux dépenses de logement.

pauvreté » en effet compare, en principe, tous les ménages selon un seul critère : celui, abstrait et impersonnel, des revenus ⁶³. Autrement dit, cette méthode suppose qu'entre toutes les situations, qu'entre le « riche » et le « pauvre », il y ait quelque chose de fondamentalement commun, quelque chose qui autorise leur rassemblement en une même compréhension. Bref, ce qu'on pourrait appeler une unité ou identité sociale commune, ou mieux encore, une socialité partagée.

Cette socialité partagée est celle que nous mettons à la base de notre conception démocratique de la société d'opulence —comme disait John Kenneth Galbraith— ou société des consommateurs —selon la formulation de Robert Rochefort. De fait, ces indicateurs ou « seuils » de pauvreté, et dans la mesure où ils monétarisent la mesure, supposent que le « pauvre » comme le « riche » est foncièrement un consommateur de biens et de services. En effet, qu'il s'agisse de ce qui compose son « panier », qu'il s'agisse de la hauteur de son revenu, voire même le niveau de ses aspirations ⁶⁴, le « pauvre », ici, est foncièrement un équivalent —calculatoire— du « riche ». Et si on peut en faire valablement un équivalent calculatoire, c'est parce qu'il est d'abord un équivalent ontologico-social. L'individu statistique recèle encore, ici, un individu ontologique et social, lequel, en termes politiques reçoit nom de citoyen.

Ainsi, est-ce parce que domine une conception ou vision démocratique et consumériste de la société que « pauvres » et « riches » participeront d'une même construction savante d'indicateurs. Ce faisant, sera en retour accréditée l'idée que « pauvres » et « riches » partagent une même essence sociale —sont également citoyens et potentiellement

⁶³ En principe, car les enquêtes de l'INSEE, à partir desquelles seront effectués les calculs de « seuils », ne prennent en compte que les *ménages ordinaires* ; c'est-à-dire ne considèrent pas les personnes qui se trouvent dans des établissements d'accueil et d'hébergement, et, *a fortiori*, les gens du voyage et autres SDF. D'où des enquêtes et estimations complémentaires engageant d'autres méthodes de construction de la population « pauvre ». Voir, par exemple, Marie-Odile Gilles et Michel Legros, *Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté. Enquête approfondie auprès de 754 personnes en situation de pauvreté réalisée par le CRÉDOC pour le Conseil Économique et Social dans le cadre d'un programme d'évaluation des politiques de lutte contre la grande pauvreté*, Paris, CRÉDOC, Collection des rapports n° 159, 1995.

⁶⁴ Il existe des méthodes dites subjectives qui cherchent à établir des « seuils de pauvreté » en demandant aux individus statistiques concernés —des « ménages »— de se prononcer sur ce qu'il serait souhaitable qu'un ménage d'un type défini, ou encore qu'un ménage équivalent au leur, puisse avoir en termes de revenu ou de panier de biens. Voir, par exemple, François Gardes et Christian Loisy, « La pauvreté selon les ménages : une évaluation subjective et indexée sur leur revenu », *Économie et Statistique*, n°s 308-309-310, 1997, pp. 95-112.

consommateurs. Mieux, la construction de ces indicateurs servira de support à la réification du « pauvre ». Ces indicateurs participeront, notamment par leurs applications dans des études empiriques et, *a fortiori*, par ce que ces dernières autoriseront en termes de préconisations ou de pressions politiques, de toutes sortes d'entreprises réalistiques de constitution d'une entité sociale spécifiée : « les pauvres ». Et l'on peut penser ici aussi bien aux « rapports » faits auprès des institutions politiques (Conseil Économique et Social, Ministères ou autres), qu'aux inévitables et hivernales « couvertures » journalistiques des drames ou difficultés affectant tel ou tel groupe d'individus.

En somme, ces « seuils » et autres tentatives d'appréhension savante de la « pauvreté » fourniront autant d'appréciations normatives au principe même de la formation d'une représentation sociale des « pauvres ». Ils pourront d'autant mieux le faire qu'entre eux et cette représentation il y a en commun —et en un sens à leurs soubassements— une seule et même *vision* de la société. Celle que nous avons dite tout à la fois démocratique, de consommation, de protection, et d'essence individualiste. On comprend du même coup pourquoi les études empiriques et les propositions d'actions politiques en faveur des « pauvres » vont se faire sur les terrains du revenu et de la consommation de services (logement, santé, éducation, etc.). Ce faisant, et tout en prétendant n'utiliser que des catégories savantes, scientifiquement construites, objectives —ajoute-t-on même à l'occasion—, elles ne font que retrouver leur *vision* de la société, leurs présupposés idéologiques —au sens, justement, de ces principes de vision ou d'appréhension qui président à la compréhension que l'on peut se faire du monde social.

* * *

*

Soulignons encore cette contribution singulière des instruments —forgés par les sciences sociales— d’appréhension et de compréhension du monde social. Contribution, somme toute, caractéristique de nos sociétés et, peut-être avant tout, de nos croyances et principes cognitifs. Tout naturellement —c’est-à-dire sans faire appel à autre chose qu’à la conviction en leur pouvoir de cognition— ces dernières contribuent à forger le point de vue normatif, à produire la fiction « pauvreté » qui correspond à notre société —société qui, nous venons de le rappeler, peut être qualifiée, non sans un certain bonheur, de société des individus. Ainsi est-on une nouvelle fois amené à constater que, principes de connaissance —en l’occurrence, principes positifs ou scientifiques de la connaissance— et vision du monde social —c’est-à-dire, aussi bien ce qui a trait aux rapports interindividuels qu’aux règles de structuration des positions ou places sociales occupées par ces individus— se font congruents. Mieux, cette congruence, c’est patent s’agissant de la « pauvreté », est le signe d’une filiation entre les catégories construites dans le cadre des savoirs positifs des sciences sociales et les catégories sociales dont on use pour se représenter le monde social dans lequel nous vivons. Bref, les sciences sociales lorsqu’elles se proposent de définir et de quantifier la « pauvreté » ne font que se soumettre à la vision commune —dominante, peut-on dire encore— de notre société, et érigent en axiome cognitif ce qui n’est qu’énoncé normatif. Par leur truchement, l’adhésion axiologique se fait donc principe de connaissance. Tout comme le paradigme chrétien avait pu, tout un temps, fournir les principes cognitifs et les mobiles de l’action en direction de ceux qu’on appelait aussi des « pauvres ».

ÉPILOGUE

LE STATUT DE LA « NOUVEAUTÉ »

DANS LES SCIENCES SOCIALES

Au terme de ce vagabondage critique à l'intérieur du lexique des sciences sociales contemporaines, une première conclusion s'impose. Il est toujours de la plus grande importance de réaffirmer la leçon bachelardienne —elle-même, dans son esprit, réactualisation de l'intention spécifique des philosophies anciennes, celle de la 'science avec conscience' et de la réflexion sur son instrument privilégié : le langage. Il ne saurait donc y avoir de démarche scientifique sans critique épistémologique du langage qu'utilise le scientifique. Et si cela est vrai des sciences physico-chimiques ou bio-chimiques, comme l'établissait Gaston Bachelard, cela l'est aussi de l'ensemble des sciences de la société.

Nous avons cherché à l'établir dans les pages précédentes, les « pauvres mots » dont use, et abuse, le sociologue ne sont pas moins contreproductifs que ceux dont se servaient les alchimistes visés par Gaston Bachelard. Ils constituent d'authentiques obstacles à l'élaboration théorique. Ils bloquent, figent la pensée. Le plus souvent, comme nous avons eu l'occasion de le voir, en réactivant des éléments anciens d'analyse qu'ils prétendent pourtant dépasser. Ces énonciations discursives ne sont pas sans évoquer un processus archéologique de récurrence et de rémanence, voire d'additivité, comme avait pu l'analyser Michel Foucault⁶⁵.

Ce disant, tout en opérant comme obstacles épistémologiques, ils suggèrent que se trouve également à l'œuvre un processus qualitatif de changement. En quelque sorte, ils s'enorgueillissent, dans un champ sémantique qui les transcende, d'énoncer le « nouveau ». Mais, là encore, l'aura de nouveauté s'avère n'être qu'erreur de méthode.

Pour s'en convaincre, faisons appel au commentaire développé par Jean-Claude Passeron sur le statut méthodologique et épistémologique que la notion de « nouveauté » devrait se voir reconnaître dans le champ des sciences sociales.

C'est dans un remarquable article, trop largement méconnu, que Jean-Claude Passeron entendait, « en tempérant un instant l'euphorie descriptive qui fait jaillir les « nouveautés » [...]

⁶⁵ Voir Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, notamment pp. 162-164.

de tous les coins de notre contemporanéité... »⁶⁶, réexaminer le processus cognitif par lequel nous sommes amenés à concevoir la « nouveauté ». Le propos, chez lui appliqué aux « nouveautés » sportives, peut être très facilement généralisé à l'ensemble des objets d'investigation des sciences sociales, et donc, pour ce qui nous concerne, à ceux qui mobilisent l'une ou l'autre des notions que nous avons envisagées dans les pages précédentes.

Car, qu'il s'agisse de l' « exclusion », de la « pauvreté » ou des « solidarités familiales », dans tous les cas, à un moment ou à un autre, nous voyons poindre l'idée que ces notions recèlent de la « nouveauté ». Soit qu'elles prétendent décrire un phénomène « nouveau » au regard de ce qui était censé se pratiquer avant, par exemple l'exclusion au regard de la ségrégation classiste. Soit qu'elles entendent signifier le renouveau sous lequel se présente désormais le phénomène considéré, par exemple les solidarités familiales, ou encore la pauvreté. Tout ceci réclame donc que l'on cherche à définir un peu mieux comment se saisit ce qu'on appelle le « nouveau ».

Pour ce faire, reprenons la leçon de Jean-Claude Passeron. Celle-ci se situe d'abord sur le plan méthodologique : « un constat de nouveauté, cela se manie, dans les sciences sociales, avec des pincettes ou avec une longue cuillère » affirme-t-il. Leçon de prudence donc. Ceci, pour éviter de verser dans les faux-semblants des rhétoriques purement exclamatives, celles qui en viennent à « sacrer comme *césure majeure* de l'histoire n'importe quel changement pourvu qu'il vienne à scintiller dans l'actualité ». Leçon de patience encore, puisqu'avant de se prononcer en faveur du « nouveau », il convient de procéder à de longs aller et retour entre « la connaissance par les différences et la connaissance par les continuités ». Autrement dit, seule la comparaison méthodique permet d'éviter l'écueil de la description unilatérale. La voie, du même coup, se fait plus étroite, d'autant plus étroite qu'il importe également de ne pas céder aux « deux illusions qui stérilisent la description historique : a) l'illusion du « toujours-pareil » [...] b) l'illusion du « jamais-vu » [...] »⁶⁷ Et pour cela, Jean-Claude Passeron nous conseille de pratiquer de manière quelque peu zigzagante, à l'image d'un Paul Veyne qui a su manier

⁶⁶ Jean-Claude Passeron, "Attention aux excès de vitesse, le « nouveau » comme concept sociologique, *Esprit*, 4/1987, pp. 129-134.

⁶⁷ Idem, p. 130.

avec beaucoup de bonheur « cette technique paradoxale de la godille comparative »⁶⁸. Technique qui oblige l'analyste « à appuyer ses déconstructions et ses reconstructions sur la recherche des discontinuités dès qu'il se voit imposer par le premier coup d'œil une impression de continuité ou de ressemblance, et, aussitôt après ou simultanément, à élaborer des rapprochements qui ne sautent pas aux yeux pour faire saisir une unité de sens ou de structure entre les traits les plus différents ou les configurations historiques les plus éloignées. »⁶⁹ Paradoxale technique, en effet, qui contraint à prendre le contrepied de ce que l'on vient d'obtenir au terme, bien souvent, d'une délicate démarche d'élaboration argumentaire. Bref, c'est le paradoxe du doute méthodique à la manière de Descartes.

Ainsi est-ce au terme de cet exercice de dialectique des contraires que l'on peut tenter de se prononcer sur le type de figure -de continuité ou de rupture- qu'il nous est donné à observer. Autrement dit, c'est seulement au terme de cette démarche volontariste de confrontation systématique du « pour » et du « contre » que l'analyse pourra donner une interprétation moins affectée par les débordements d'une heuristique de l'enthousiasme.

Encore une fois nous retrouvons les thèmes et les termes de la réflexion bachelardienne, celle de la *Dialectique de la durée* cette fois⁷⁰. Dans cet ouvrage en effet il nous invite à associer prudence méthodologique et jugement sur le changement. Ce qui se fait chez Bachelard par la décision de postuler une discontinuité quand « la tendance habituelle est au contraire de postuler un continu sous-jacent. »⁷¹ Ce qui revient, en dernier ressort, à souscrire à l'idée que ce dernier se faisait de la connaissance cohérente : « La connaissance cohérente, écrit-il dans *La philosophie du non*, est un produit, non pas de la raison architectonique, mais de la raison polémique. »⁷²

Notons encore que cette première leçon, de nature méthodologique, en appelle une seconde, de nature épistémologique cette fois. La première vaut, sans conteste, pour toute observation

⁶⁸ Idem, p. 131.

⁶⁹ Idem, p. 130.

⁷⁰ Gaston Bachelard, *La dialectique de la durée*, Paris, P.U.F, 1950 (1^{er} édition 1936, Éditions Boivin).

⁷¹ Gaston Bachelard, *La dialectique de la durée*, *Op. cit.*, p. 44.

⁷² Gaston Bachelard, *La philosophie du non*, Paris, P.U.F, (1^{er} édition 1940), p. 138.

inscrite dans l'histoire *lato sensu*. C'est-à-dire lorsqu'on peut disposer d'arguments alternatifs déjà élaborés ou d'arguments susceptibles de recevoir ce statut. Mais lorsqu'on cherche à l'appliquer à l'histoire en train de se faire, celle qui est l'objet privilégié du sociologue, la permanence des arguments contraires n'est pas nécessairement de mise. Le sociologue subit une sorte d'engluement dans le temps du présent, et donc de ce que ce dernier livre de lui-même. C'est le thème de la difficile distanciation du sociologue à l'endroit de sa société, voire, pour d'aucuns, de sa captation dans les enjeux trivialement sociaux quand il s'affirme « à distance », « neutre », « objectif », etc. Du coup la dialectique des contraires lui sera moins accessible.

L'historien de l'actualité, qu'est le sociologue, est bien contraint de faire montre de ce que Jean-Claude Passeron nomme une « vigilance dissymétrique ». Il la résume en une formule : « il faut à l'historien de la contemporanéité dix bonnes raisons plutôt qu'une avant de conclure à la rupture, à la césure, à la nouveauté. »⁷³ Patience, toujours et encore. Passion de la patience, pourrait-on dire. Ce qui nous fait retrouver Weber qui, pour sa part, réclamait du sociologue « passion ardente » et « coup d'œil froid ».

En somme, et si l'on fait siennes ces leçons, avant de conclure à la novation dans les domaines que nous avons envisagés, usons donc, sans modération, de cette technique de la godille comparative. Sachons faire valoir face aux arguments qui militent en faveur du changement, ceux qui soulignent la permanence ; et réciproquement, sachons percevoir sous ce qui se présente à l'identique les indices de la mutation. Bref, la leçon passeronnienne nous engage finalement à saisir ce qui change quand ça change.

⁷³ Jean-Claude Passeron, "Attention aux excès de vitesse...", p. 131.

**L'EXPÉRIENCE
DE L'INSERTION**

Pierre Le Quéau

SOMMAIRE

CHAPITRE I : « COMPRENDRE »

1. L'INCOMPLÉTUDE DE LA LOGIQUE NORMATIVE.....	93
<i>Les " tactiques " ordinaires</i>	95
<i>Le sens du non-recours</i>	98
2. LA COMPRÉHENSION	104
<i>Une présence</i>	106
<i>Un faux débat</i>	108
<i>Les univers de signification</i>	111

CHAPITRE II : SOCIOLOGIE DE L'EXPÉRIENCE

1. RUPTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE PREMIÈRE	117
2. LA QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ	122
<i>L'interprétation</i>	123
<i>L'objectivation</i>	125
3. LA SPÉCIFICITÉ DE L'EXPÉRIENCE	127
4. LA TRIPLE EXISTENTIALITÉ DE LA CONNAISSANCE	131
<i>La connaissance est sans objet</i>	131
<i>La connaissance est inséparable de l'action</i>	132
<i>La connaissance est intégrale</i>	134

CHAPITRE III : HERMÉNEUTIQUE DE L'EXPÉRIENCE

1. LES RÈGLES DE L'INTERPRÉTATION	141
<i>L'interprétation est recollection du sens</i>	143
<i>L'interprétation est une intégration</i>	146
2. L'ENJEU DU RÉCIT DE L'INSERTION.....	150
<i>Le récit est une expérience vécue</i>	152
<i>L'ordre du récit</i>	155

CHAPITRE IV : L'EXPÉRIENCE DE LA PRÉCARITÉ

1. LA COMPÉTENCE DE L'ACTEUR.....	163
<i>Le « travail » de l'insertion sociale et professionnelle</i>	164
<i>L'expérience aliénée</i>	174
2. LES PARADOXES DES SOCIÉTÉS COMPLEXES	183
<i>La communication paradoxale</i>	184
<i>Du négativisme social</i>	187

BIBLIOGRAPHIE	193
---------------------	-----

CHAPITRE I

« COMPRENDRE »

1. L'incomplétude de la logique normative

Le pauvre, l'exclu, le précaire, quel que soit le nom qu'on lui donne, se définit toujours, ou peu s'en faut, d'une manière négative, c'est bien connu depuis M. Foucault et son célèbre *Surveiller et punir*, notamment. Cela est d'ailleurs aussi bien vrai dans le domaine de la pratique quotidienne de chacun, que dans celui des sciences humaines qui s'attachent à observer, mesurer et circonscrire, tant bien que mal, cette "zone" problématique de nos sociétés complexes.

Dans le sens commun, le pauvre est bien un "nécessiteux", c'est-à-dire quelqu'un à qui il "manque" quelque chose : de l'argent, un toit, une santé... étant entendu que, typiquement, ces manques peuvent se cumuler. Dans un certain champ de représentations sociologiques, la logique n'est pas très différente. La définition la plus consensuelle de la pauvreté, établie aussi bien en France qu'à l'étranger, repose en effet sur une mesure différentielle de l'avoir, au sens économique du terme. Il s'agit alors de comparer les revenus des foyers, et de tracer la limite "en deçà" de laquelle, un ménage pourra être qualifié de pauvre⁷⁴. Mais même lorsqu'elle est appréhendée d'une manière multidimensionnelle, comme le CREDOC s'est d'ailleurs proposé de le faire en 1995 pour le Conseil économique et social d'après les travaux d'A. Villeneuve, la pauvreté se définit comme une somme plus ou moins importante de "handicaps" touchant différents domaines, mais traduisant toujours cette idée d'un manque relatif, ou absolu, de culture, de capital, de diplôme, de santé...

La notion d'exclusion, si elle n'a jamais véritablement été étayée par un effort de définition très strict (Messu, 1997), contient en elle-même et très explicitement cette évocation du manque, à tel point qu'elle pourrait en être un synonyme parfait. Même dans la récente loi dite

⁷⁴ La pauvreté, au sens de l'INSEE, commence en dessous de la demie médiane de la distribution nationale des revenus disponibles par unité de consommation. Sur les tenants et les aboutissants de cette définition de la « pauvreté relative », et ses implications européennes, voir : « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », *Economie et statistique*, INSEE, 1997.

“ de lutte contre les exclusions ”, dont l’intitulé sanctionne bien le flou conceptuel dont est entachée la notion d’exclusion en général, il est bien question de mettre en place les moyens de combler le défaut de logement, d’emploi, de couverture santé, etc. La définition de la précarité, enfin, en partie englobée dans la notion d’exclusion d’ailleurs, renvoie également souvent à un défaut d’accès à certaines conditions de travail et de vie telles que l’emploi à durée indéterminée ou un bail pour son logement.

On reconnaîtra là le glissement sémantique souligné en son temps par G. Canguilhem dans le domaine de la santé, de la définition d’une “ moyenne ”, au sens statistique du terme, vers une “ norme ” (Canguilhem, 1964), supportant la mise en œuvre d’une logique d’intervention correctrice, que M. Foucault qualifiait d’“ orthogénique ” (Foucault, 1974) et qui lui semble être une des caractéristiques profondes de notre modernité. Il n’est bien évidemment ici pas question de remettre en cause ce modèle d’appréhension de la réalité collective, principalement parce qu’il ne peut s’agir de proposer ici un mode d’intervention alternatif. Le propos de ce cahier de recherche tient davantage à ouvrir un débat sur les plans méthodologique et théorique, pour promouvoir une autre approche des situations de précarité, de pauvreté, ou d’exclusion. Le terme importe peu du moment que l’idéologie négative qui supporte ces différentes notions est peu ou prou toujours la même, or c’est bien cette logique qui fait l’objet de notre attention, dans un premier temps.

D’un point de vue très pragmatique, le point de départ de cette recherche réside dans l’insatisfaction parfois éprouvée, au cours des travaux d’études menés au sein du département Evaluation des politiques sociales du CREDOC, face au manque de cadre théorique et méthodologique permettant de rendre compte d’un certain nombre de phénomènes observés sur le terrain. Ces phénomènes relèvent de différents champs, et tendraient à montrer de quelle manière pleine et entière, contre la vision qu’impose trop souvent la logique normative, ces situations de précarité et/ou de pauvreté font l’objet d’une expérience, c’est-à-dire qu’elles sont pensées, en même temps que vécues... quel que soit par ailleurs le jugement qu’on puisse porter sur les conséquences que les personnes interrogées dans le cadre de ces enquêtes en tirent du point de vue de leur attitude ou comportement à l’endroit de la société.

Ces phénomènes sont assez divers, donc, mais s'il est un domaine dans lequel ils apparaissent de façon plus évidente, c'est bien celui de l'insertion, en particulier chez les jeunes. Au cours des multiples travaux qui ont été accomplis au CREDOC sur ce terrain, on a souvent pu identifier de façon récurrente deux " tactiques " typiques de l'attitude des jeunes en mal d'insertion sociale et professionnelle, en particulier dans les quartiers dits " difficiles ". Schématiquement, on pourrait désigner la première comme traduisant un certain renoncement à fournir les efforts nécessaires à une intégration " normale ".

Les " tactiques " ordinaires

Ce type d'attitudes ou de comportements peut en réalité recouvrir trois formes différentes :

- La délinquance de révolte : qui révèle un désir explicite d'opposition à l'ordre établi, et un rejet des valeurs du sens commun ;
- La marginalité : qui tient dans la recherche de moyens de survie dans les zones d'économies parallèles ou alternatives ;
- L'évasion : qui tient dans un certain nombre de comportements plus clairement pathologiques dans la mesure où ils peuvent traduire une atteinte à l'intégrité physique ou mentale.

A l'opposé, un second type de tactiques traduit une acceptation des règles du jeu, encore que des nuances doivent être introduites quant au degré de cette acceptation. On peut identifier deux figures différentes :

- La résignation caractérise un certain nombre de jeunes souvent qualifiés de " consommateurs " des structures ou services d'aide à l'insertion, par les intervenants qui y travaillent, cette notion dénotant une certaine passivité de leur attitude ;
- Le combat désigne plus particulièrement des jeunes qui manifestent un activisme parfois forcené dans la recherche des moyens d'existence conventionnels.

Cette typologie n'a pour l'instant rien de systématique ni d'exhaustif, et le lecteur voudra bien pardonner le caractère quelque peu impressionniste de l'appellation des catégories ainsi construites. Mais précisément, ce qui fait défaut, ce sont les moyens et les repères méthodologiques pour les établir plus précisément. Il convient d'ailleurs de souligner tout de suite qu'elle ne repose pas sur un seul corpus d'enquête dédié à une recherche spécifique menée sur les attitudes des jeunes des quartiers "défavorisés" en ce qui concerne l'insertion, mais sur plusieurs terrains.

Une étude réalisée sur trois quartiers dans trois communes différentes, par exemple, a permis le repérage de parcours de jeunes en train de réussir leur insertion, malgré un environnement pour le moins défavorable. Cette enquête a particulièrement mis en évidence l'activisme dont font preuve certains jeunes pour s'en sortir en dehors, ou en plus, du recours aux services et structures d'aide à l'insertion (voir encadré 1).

Cette approche a rejoint un certain nombre de constats faits après cette enquête conduite auprès des "intérimaires à forte intensité d'emploi", en particulier en ce qui concerne ceux qui n'ont que peu recours aux structures ou services d'aide à l'insertion pour démarrer leur vie professionnelle, même s'ils présentent des caractéristiques objectives (en termes de qualification ou de diplôme) peu pertinentes du point de vue du marché de l'emploi (Le Quéau & Simon, 1998). Une autre étude menée sur le territoire de la commune d'Argenteuil, destinée à préparer une redéfinition de la politique municipale à l'égard de la jeunesse, a donné lieu à un examen particulier des jeunes "consommateurs" des services d'aide à l'insertion, mais a aussi été l'occasion d'une rencontre avec d'autres s'inscrivant plus ou moins explicitement dans une attitude de renoncement (Dubéchet & Gangama, 1999).

La recherche conduite à la fin du premier semestre 1999 pour la Prévention routière a porté, en partie, sur l'étude de la relation qu'il convient d'établir en une forme d'anomie liée à une certaine expérience de la jeunesse ⁷⁵, et certains comportements plus ou moins déviants :

⁷⁵ L' "anomie statutaire" évoquée par O. Galland et F. Dubet renvoie à un allongement de la jeunesse provoqué par le prolongement des études et/ou les difficultés d'insertion.

consommation intensive de psychotropes (tabac, alcool, drogue, médicaments...), conduites ordaliques, rejet de la norme, etc. (Le Quéau & Olm, 1999).

Encadré 1: Fiche méthodologie de l'enquête réalisée sur les trajectoires d'insertion réussie

Etude menée par le CREDOC pour le Plan Urbain , 1996-1997

L'enquête portait sur l'identification des facteurs favorisant la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers défavorisés, en évaluant le rôle particulier des structures et services d'aide à l'insertion (mission locale, PAIO, etc.). Elle s'est déroulée selon deux phases successives :

① **Une investigation " quantitative "** qui consistait à repérer 150 jeunes en voie de réussir leur insertion professionnelle dans trois quartiers faisant l'objet de nombreuses mesures de la politique de la ville à Garges-lès-Gonesse (Val d'Oise), à Meaux (Seine et Marne) et à Valentigney (Doubs).

Par " insertion réussie ", on entendait le fait d'avoir obtenu **au moins un CDD de six mois** au cours des douze mois précédant l'enquête.

Il s'agissait de repérer une cinquantaine de jeunes, dans chaque quartier sélectionné, correspondant à ce critère minimum. Après repérage et contact, un questionnaire leur était soumis afin de mieux connaître leur parcours, leurs caractéristiques, leurs expériences, etc.

En réalité, pour identifier ces cinquante jeunes en train de réussir leur insertion, il a fallu appeler la quasi totalité des foyers résidant dans ces trois quartiers, et élargir le périmètre de l'investigation aux quartiers environnant, du moment qu'ils présentaient les mêmes caractéristiques.

② **Une investigation qualitative** a ensuite été menée pour mieux comprendre les parcours. Cette phase portait sur la réalisation d'entretiens non-directifs conduits auprès de seize jeunes gens en voie de réussir leur insertion, dans la mesure où ils sont, au moment de l'enquête, titulaire d'un CDI ou bien d'un CDD de 6 mois.

Cette phase complémentaire a été décidée après le double constat fait, d'une part, que peu de caractéristiques objectives différeniaient ces jeunes de l'ensemble de la jeunesse de ces quartiers et, d'autre part, qu'ils utilisaient assez peu, voire pas du tout, les services et structures d'aide à l'insertion. Il s'agissait alors de "comprendre" les démarches qu'ils avaient entreprises pour trouver un emploi, et les motivations de leurs choix.

Référence : *Comprendre des insertions professionnelles réussies*, P. Dubéchet, I. Aldeghi & P. Le Quéau, Collection des rapports du CREDOC, n° 187, février 1998.

Malgré ses faiblesses, cette typologie empirique et incomplète, sans doute, présente comme intérêt principal de résumer un certain nombre d'observations qui tendent à montrer que loin de n'être qu'une expérience " en creux ", ou bien " par défaut ", la réalité qui se donne à vivre dans une situation de recherche d'insertion fait l'objet d'une interprétation de la part d'un sujet pensant et agissant, qui en tire un certain nombre de conséquences du point de vue de son attitude et de son comportement. Loin de n'être qu'une parenthèse, autrement dit, cette situation est un espace et un temps qui font l'objet d'un apprentissage social.

Le sens du non-recours

Si l'insertion des jeunes, de plus, représente bien un terrain paradigmatique étant donné la forme parfois paroxystique, c'est-à-dire " socialement visible ", que peut prendre certains choix opérés, c'est l'ensemble des populations faisant l'objet de nos travaux qui peut être concerné par ce questionnement. Ainsi en est-il par exemple de la lancinante question posée par l'attitude des personnes en " situation de pauvreté " qui choisissent de ne pas avoir recours aux politiques sociales. Le non-recours a déjà fait l'objet d'un cahier de recherche (Legros & Messu, 1991), et a suscité de nombreux commentaires dans plusieurs études parmi lesquelles : l'enquête sur la " grande pauvreté " (Legros & Simon, 1995) et, plus récemment encore, le travail réalisé auprès des nouveaux entrants au RMI (Aldeghi, 1996). On trouve également des travaux portant sur cette question dans le dossier qui a paru dans *Recherches et prévisions* : " Accès aux droits, non-recours aux prestations, complexité "76.

A chaque fois, le premier constat qui s'impose, est que si la plupart des personnes interrogées au travers de ces enquêtes ne recourent pas à certains droits, c'est bien parce qu'elles ne les connaissent pas. Toutefois, il y a toujours une proportion non négligeable d'individus qui, tout en les connaissant, décident de ne pas en bénéficier pour des raisons que nous n'avons jamais vraiment cherché à éclaircir. Seule l'enquête auprès des nouveaux allocataires du RMI permet de formuler une hypothèse, parce que le dispositif d'interrogation

⁷⁶ Revue de la CNAF, n° 43, mars 1996.

prévoyait quelques questions ouvertes, dont rien n'indique qu'elle peut être généralisée, et qui réside dans l'« étiquette » qu'imprime, selon les allocataires interrogés, le fait de devenir un « RMIste ».

Dans cette étude, en effet, il apparaît qu'une personne interrogée sur cinq déclare qu'il y a eu une période où il savait pouvoir toucher le RMI mais où il n'en a pourtant pas fait la demande. A titre de comparaison, il est par ailleurs montré dans ce travail qu'un tiers des allocataires a connu une période où il aurait pu toucher le RMI mais sans le savoir. La principale raison invoquée, en tout cas, par ceux qui savaient pouvoir bénéficier du RMI tout en ne faisant pas la demande, tient dans le fait qu'ils s'attendaient à retrouver un emploi (37% des réponses), toutes les autres réponses tournent autour de la perception négative qu'ils ont du dispositif (26%) : *“ par amour-propre ”*, *“ j'avais honte ”*, *“ je n'osais pas ”*, *“ par fierté ”*, *“ ça fait mauvais effet ”*...

Cette motivation, qui réside dans le rejet du « stigmaté », pour reprendre exactement la notion proposée par E. Goffman, couvre au moins en partie celle des jeunes qui font preuve d'un certain activisme, et que l'on a rencontré, par exemple, parmi ces intérimaires « à forte intensité d'emploi », c'est-à-dire ayant travaillé au moins sept mois au cours de l'année précédant l'enquête. En réalité, certains entretiens révélaient que ces jeunes, dont la carrière professionnelle dans l'intérim pouvait déjà atteindre une dizaine d'années, n'envisageaient absolument pas de s'inscrire au chômage. Pour échapper à cette « imposition », ces jeunes acceptaient tous les emplois proposés par leur agence d'intérim, quitte à ne jamais prendre de vacances, quitte à remplir une mission assez éloignée de leurs compétences initiales, quitte à prolonger toutes leurs journées en heures supplémentaires.

Cette évocation du non-recours fait bien apparaître de quelle manière l'expérience des politiques sociales, entendu dans un sens très large puisqu'elles intègrent ici les dispositifs d'aide à l'insertion, est également une expérience de significations collectives qui font en effet l'objet d'une interprétation qui détermine des choix tactiques, plus ou moins rationnels.

La difficulté à laquelle on se trouve confronté face à ce type de phénomènes tient dans les moyens dont on dispose pour les apprécier de façon nuancée. La notion de " choix tactique " ⁷⁷, par exemple, si elle rend bien compte d'une certaine intentionnalité, fait courir le risque de concevoir l'attitude et le comportement de la (ou des) personnes (interrogées) au travers d'une enquête, comme délibérés et conscients. Or bien évidemment, ce n'est pas toujours le cas. C'est particulièrement clair pour ce qui est des conduites " à risques ", ou bien des " comportements de fuite ".

L'enquête menée pour la Prévention routière en 1999 a permis de dresser une typologie parmi un échantillon de jeunes gens âgés entre 15 et 25 ans, au sein de laquelle deux classes de jeunes adoptent de façon quasi systématique, sur la route comme dans d'autres domaines, des comportements dangereux, pour eux-mêmes ou pour autrui. Ce comportement, pour les uns, est associé à un mal-être évident ; tandis que pour les autres, ce malaise est moins net : leur consommation de psychotropes et les risques qu'ils prennent apparaissent bien davantage liés à une pratique pour le moins fréquente de la fête. Le point commun, en tout cas, de ces jeunes dangereux et en danger, est qu'ils ne perçoivent pas les risques qu'ils prennent, et n'ont pas le sentiment d'avoir un comportement particulièrement dangereux.

Pour " insensées " que ces conduites puissent parfois apparaître, on ne saurait pour autant les écarter parce qu'elles pourraient finalement davantage relever de la psychopathologie. En réalité, loin de relever d'un étroit psychologisme, ces conduites nous intéressent d'un point de vue sociologique, et cela à un double titre. Tout d'abord, une prudence minimale veut que si ces conduites apparaissent, comme on en a fait l'hypothèse, liées aux conditions de socialisation des individus, rien ne laisse penser qu'elles se cristallisent nécessairement au point de constituer une structure de leur personnalité. En effet, si ces comportements traduisent

⁷⁷ On emprunte la notion de « tactique » à M. de Certeau qui la définit comme suit : « *la tactique est un calcul qui ne peut compter sur un propre (...). Elle ne dispose pas de base où capitaliser ses avantages, préparer ses expansions et assurer une indépendance par rapport aux circonstances* ». Elle s'oppose à la « stratégie » qui est, par opposition : « *un calcul de rapport de force qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir est isolable d'un environnement. Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre, et donc de servir de base à une gestion de ses relations avec une extériorité distincte* ». *L'invention du quotidien*, tome 1, « Arts de faire », Paris UGE, 1981, pp. 20-21. La stratégie, autrement dit, suppose une « maîtrise » des conditions objectives et environnementales et une capacité d'anticipation qui ne sont pas contenues dans la notion de tactique.

un malaise plus ou moins conscient qui serait une réaction à la situation d'incertitude sociale, voire existentielle, qui est faite à certains jeunes, on peut alors envisager qu'en accédant à certains rôles sociaux mieux définis (celui de mari, de père, de salarié...), ces conduites tendent à disparaître. D'autre part, en supposant même qu'elles se "fixent", comme cela ne peut manquer de se produire chez quelques uns, on peut malgré tout penser que ces comportements n'en continuent pas moins d'avoir un sens pour ceux qui les adoptent, comme ils ne manquent pas d'en avoir un pour la société globale.

Encadré 2 : Fiche méthodologie de l'enquête réalisée sur le risque routier chez les jeunes

CREDOC – Prévention routière, 1999

Cette enquête devait permettre d'orienter la réflexion d'un comité d'experts portant sur la définition de campagnes de prévention. Elle a également été menée selon deux étapes successives :

① **Une investigation qualitative** portant principalement sur la réalisation de quatre réunions de groupes, organisées à Paris et en province. Il s'agissait, très classiquement, de confronter les résultats d'une recherche documentaire aux réactions de jeunes pour formuler un certain nombre d'hypothèses de travail.

La principale d'entre elles tenait dans le rapport qu'on pouvait établir entre le degré de socialisation des jeunes, et leur adoption de comportements dangereux, aussi bien sur la route que dans d'autres secteurs de leurs activités quotidiennes, mais surtout festives.

② **Une investigation quantitative** réalisée auprès d'un échantillon national représentatif de 700 jeunes gens âgés de 15 à 25 ans.

Un des résultats de cette enquête tient dans la typologie qui a été établie à partir des comportements à risque des jeunes. L'analyse croise une quinzaine d'indicateurs qui couvrent trois grands domaines descriptifs des attitudes et comportements des jeunes : les pratiques de sorties, les comportements déviants, le degré de socialisation.

L'analyse statistique (analyse en correspondances multiples associée à une classification ascendante hiérarchique) aboutit à l'identification de 5 classes d'individus.

Les jeunes « sans problème » : ils représentent 36% de l'échantillon.

Ces jeunes sortent peu et, quand ils font la fête, utilisent peu d'auxiliaires tels que l'alcool ou la drogue. Bien dans leur peau, ils discutent avec leurs parents. Ils commettent peu d'infractions, sont conscients du risque sur la route, et reconnaissent en général la loi comme légitime. Leurs comportements à risque sont alors plutôt rares.

Ils se caractérisent à la fois par la faiblesse des sorties avec les copains, par l'absence de recours aux auxiliaires de la fête (alcool, joints), et à l'absence de petits comportements déviants. Ainsi, 18% ne sortent jamais en semaine, 23% ne sortent pas le week-end, ou seulement une fois par mois. Sur l'ensemble des jeunes, ces chiffres sont de 9% et 12%. 59% ne boivent pas lors des fêtes (contre 28% sur l'ensemble des jeunes), 99% ne fument pas de joint, 92% n'ont eu aucune ivresse l'année dernière, 90% se sentent écoutés et compris par leurs parents (contre 86% sur l'ensemble des jeunes), 95% ne participent jamais à des bagarres (contre 82% sur l'ensemble).

Les jeunes « qui contrôlent » : 30% de l'échantillon.

Ces jeunes se caractérisent à la fois par une tendance à adopter quelques comportements à risque, mais aussi par leur capacité à se donner des limites. Ils sortent plus que les jeunes du groupe précédent, utilisent un peu plus fréquemment des auxiliaires lors des fêtes, mais leur comportement n'est que rarement excessif.

Ainsi, 97% sortent en semaine, 97% également sortent le week-end plus d'une fois par mois. En majorité (85% contre 56% pour l'ensemble), ils boivent systématiquement lors des fêtes, mais sont rarement ivres. 85% ne fument pas de joint. Par ailleurs, 96% ne fument pas dans des espaces non fumeurs.

Les comportements déviants restent rares : 79% ne cassent ni ne frappent lors de colère (contre 69% pour l'ensemble des personnes interrogées), 89% ne participent jamais à des bagarres. 32% ont une très bonne santé mentale (contre 21% pour l'ensemble des personnes interrogées), 24% obtiennent un très bon score à l'item d'intégration sociale (contre 24% sur l'ensemble). Enfin, 87% (contre 80% sur l'ensemble) jugent leur travail (ou leurs études) adapté(es) à ce qu'ils souhaitent faire.

Les jeunes « mal dans leur peau » : 17% de l'échantillon.

Ces jeunes n'ont pas de comportements à risque, notamment lors des sorties, mais se distinguent par l'adoption de comportements déviants, des difficultés de relation avec leurs parents et de mauvais scores de santé mentale et sociale. Ce groupe comporte beaucoup de jeunes de 15-16 ans. Il est typiquement celui de l'adolescent incompris, en proie à une certaine révolte (ce qui n'exclut par certains comportements de provocation), et en délicatesse, disons pour le moins, avec ses parents.

Pour la plupart, les jeunes de ce groupe ne boivent pas lors des sorties avec leurs copains, ou bien sont rarement ivres (91% des jeunes de ce groupe, contre 85% de l'ensemble des jeunes interrogés, sont dans ce cas), ils n'ont pas eu d'ivresse l'année dernière (64% contre 55%).

Ils sont particulièrement nombreux à fumer dans des espaces non fumeurs (44% contre 18%), à casser ou frapper lors de colère (68% contre 31%), à avoir une mauvaise santé mentale (32% contre 9%) et un mauvais score à l'item d'intégration sociale (21% contre 14%). 21% ne se sentent pas compris ou écoutés par leurs parents (contre 14% sur l'ensemble des jeunes interrogés).

Les jeunes « en recherche » : 6% de l'échantillon.

Ces jeunes adoptent à la fois des comportements à risque, des comportements déviants, et se caractérisent par une mauvaise santé mentale et un mauvais score d'intégration sociale.

Ces jeunes sortent tous en semaine et 95% sortent le week-end, au moins deux fois par mois. 47% boivent à chaque fois qu'ils vont faire la fête avec leurs copains, et sont ivres à chaque fois ou souvent, 54% fument des joints, 31% ont eu plus de 10 ivresses l'année dernière, 40% fument dans des espaces non fumeurs, 37% participent à des bagarres, 49% ont une très mauvaise santé mentale ; 56% n'abordent aucun sujet avec ses parents.

« Vers l'anomie » : 11% de l'échantillon.

Ces jeunes adoptent à la fois des comportements déviants et des comportements à risque. Ces derniers sont d'ailleurs plus fréquents que chez les jeunes du groupe précédent. Par contre, ils ont en général une bonne santé mentale et de bonnes relations avec leurs parents.

Ils sortent souvent en semaine (46% de ces jeunes sortent plus de trois fois par semaine), ainsi que le week-end (95% contre 88%). Ils ne conçoivent pas la fête sans recours à des auxiliaires : 57% sont ivres à chaque fois ou souvent, 70% consomment des joints.

Ils adoptent des comportements déviants : 45% cassent ou frappent lors de colère, mais de temps en temps seulement, 31% participent à des bagarres ; mais, contrairement au groupe précédent, ont une bonne santé mentale (74% sont dans ce cas). Enfin, 97% se disent écoutés et compris par leurs parents.

Référence : *Le risque routier chez les jeunes*, P. Le Quéau & C. Olm, Collection des rapports du CREDOC, juin 1999.

2. La compréhension

La recherche de ces moyens de fonder une autre approche de ces “ tactiques ” s’est orientée vers ce qu’il est convenu d’appeler le courant de la sociologie compréhensive. En fait de “ courant ”, celui-ci n’apparaît guère institutionnellement constitué, et l’on en trouve actuellement des représentants au sein de diverses “ écoles ”. On pourrait peut-être davantage parler de “ tradition compréhensive ” pour rendre compte de la pluralité des points de vue qui s’expriment en son sein. A partir des premières pierres posées par Wilhelm Dilthey, à la fin du siècle dernier, la compréhension s’est principalement développée en Allemagne, notamment par Georg Simmel puis par Max Weber. Raymond Aron, dans au moins deux ouvrages capitaux en la matière ⁷⁸, expose et critique les propositions faites par ces différents auteurs, et en ajoute d’ailleurs un quatrième : Heinrich Rickert. Il semble cependant que la postérité de ce dernier, dans le champ de la sociologie soit moins patente.

L’héritage de Max Weber est immense et on ne saurait ici rendre compte de toute l’influence qu’il a eue. Parmi sa descendance, on ne notera cependant que les travaux d’Alfred Schütz qui réalise le rapprochement entre la sociologie compréhensive de M. Weber avec la phénoménologie de E. Husserl. Ce courant sera poursuivi plus tard par Peter Berger et Thomas Luckmann. M. Weber et A. Schütz vont profondément marquer la sociologie de l’école de Chicago, puis celle de l’interactionnisme proposé, tout d’abord par George-Herbert Mead, puis développé par Erving Goffman et Howard Becker, notamment. Enfin, Harold Garfinkel, fondateur de l’ethnométhodologie, revendique une certaine filiation à cette mouvance. Par ailleurs, l’œuvre de W. Dilthey a connu quelques prolongements dans le champ de l’herméneutique moderne, c’est-à-dire celle que proposent Hans-Georg Gadamer, d’une part, et Paul Ricœur, d’autre part.

⁷⁸ R. Aron : *La philosophie critique de l’histoire : essai sur une théorie allemande de l’histoire*, Paris, Vrin, 1969, et *Introduction à la philosophie de l’histoire : essai sur les limites de l’objectivité historique*, Paris, Gallimard, 1957.

Ce succinct panorama n'a pas vocation à être exhaustif : il n'intervient ici que pour rendre compte de la diversité des approches et des sensibilités théoriques qui font la « compréhension », et qu'on ne saurait donc réduire à une « école », ou à une « doctrine ». Puisqu'il faut bien qu'il y ait, en revanche, un certain sens commun partagé par ces différents auteurs, on peut retenir cette définition qu'en donne P. Watier : “ *La compréhension, avant d'être une méthode particulière de pénétration des faits sociaux, est une condition ontologique de l'existence de la société* ” (Watier, 1996, p. 123). Outre les aspects méthodologiques sur lesquels nous allons revenir au cours du premier chapitre suivant, la compréhension se définit donc comme une théorie de conditions de possibilité de la société.

La thèse proposée par W. Dilthey et suivie, *mutatis mutandis*, par ses “ descendants ” tient tout d'abord dans la reconnaissance d'une spécificité des sciences de l'esprit (*Geisteswissenschaften*) par rapport aux sciences naturelles (*Naturwissenschaften*). Cette particularité réside à son tour dans l'activité d'auto-saisie de la conscience qui introduit une rupture épistémologique majeure dans le règne des sciences. Un fait culturel, ou social, ne pourra être “ expliqué ”, dans le sens qu'on donne à cette expression dans les sciences naturelles, c'est-à-dire : être ramené de manière univoque à une “ loi ” universelle. Le mode spécifique de l'être au monde de l'humain tient dans ce que W. Dilthey a appelé l'expérience vécue (*Erlebnis*), or les mécanismes particuliers selon lesquels se réalise cette expérience de la réalité, s'ils manifestent clairement la présence d'un sujet pensant et agissant, n'enferment pas dans le solipsisme individuel et ouvrent sur les mécanismes les plus essentiels qui fondent l'être-ensemble. Comme le souligne T. Blin dans son dernier ouvrage consacré à l'œuvre de A. Schütz, d'une part, “ *l'origine de la société, son lieu de production, l'espace de son avènement reposent sur un subjectum en tant que celui-ci se donne et rencontre un monde* ” et, d'autre part, “ *cette subjectivité ne se livre pas en tant qu'individualité contingente, elle désigne l'essence du genre sujet dans ses déterminations eidétiques* ” (Blin, 1999).

La compréhension désigne donc en premier lieu un mode d'être-au-monde de l'acteur social, indissociable de la réalité collective, les deux s'instituant réciproquement. L'expérience vécue, en ce sens, renvoie bien à la manière dont l'acteur connaît et comprend le monde. Il s'ensuit une série de conséquences qui tiennent à la manière dont le sociologue peut

appréhender et comprendre, à son tour, l'expérience du sujet. Les chapitres suivants détailleront plus abondamment les mécanismes par lesquels se réalise l'expérience vécue et la manière dont elle contribue à la " construction sociale de la réalité ", puis ce qu'il convient d'en tirer comme leçon pour l'interpréter. Mais au point où nous en sommes, on peut indiquer en quoi consistent les apports de cette approche à l'éclairage des conduites décrites précédemment.

Une présence

Son premier avantage permet donc de remettre le sujet " à sa place "... étant donc entendu que la démarche compréhensive conçoit bien ce qu'on pourrait appeler un " acteur ". Sur le fond, cela ne va pas sans modifier profondément le regard que l'on peut alors porter sur ces phénomènes observés dans certaines situations de pauvreté ou de précarité. Cela ne signifie pas, en outre, que ces circonstances objectives ne s'imposent plus, mais on peut ainsi mettre en exergue le fait qu'elles ne soient pas seulement subies, elles sont aussi pensées, jugées, évaluées, au moins implicitement. Cette place accordée à nouveau à un sujet expérimentant la réalité permet déjà de répondre à une interrogation importante laissée par le fait que les variables objectives, dans les enquêtes auxquelles on a fait allusion plus haut, ne permettent pas toujours de bien rendre compte de ce qui est en jeu.

Dans le travail réalisé sur les trajectoires d'insertion réussie des jeunes dans trois quartiers défavorisés, par exemple, on relevait peu de différences " formelles " entre ceux qui réussissaient à s'en sortir, et les autres (voir " encadré 1 "). Cependant, il était clair que, dans l'ensemble, on retrouvait dans cette population désavantagée notamment du point de vue scolaire, que ceux qui possédaient un diplôme, si bas soit-il, trouvaient un emploi plus vite que les autres... vérifiant ainsi une règle valable à l'échelon national, sur l'ensemble de la population jeune. Pourtant cette corrélation entre le diplôme et la réussite de l'insertion n'était pas constamment vérifiée. En particulier, des jeunes gens rencontrés dans le quartier de Valentigney, à Montbéliard, très marqué par une émigration turque, montraient qu'on pouvait aussi faire son chemin sans un réel bagage scolaire.

Ce qui caractérisait en revanche ces jeunes gens apparaissait plus souvent dans leur discours et relevait de ce qu'on aurait pu appeler, de prime abord, un "moral d'acier". Ils accumulaient en effet les expériences, stages, emplois à durée déterminée courte, qu'ils réussissaient à obtenir en faisant le siège non seulement de la mission locale, par exemple, mais aussi des agences d'intérim, en mobilisant leur réseau familial et/ou communautaire, et en entreprenant des démarches directement auprès des entreprises de la région. Or on ne saurait attribuer cet activisme aux seules dispositions personnelles des individus rencontrés, leur "caractère" en somme, même si en effet la personnalité joue aussi un rôle. Plus exactement, on pourrait invoquer cette notion de personnalité si l'on concevait aussi qu'elle puisse bien renvoyer au contexte social dans laquelle elle s'est élaborée. C'est ainsi que le fait d'avoir vécu dans une famille unie et intégrée professionnellement apparaissait comme une condition d'émergence de ce volontarisme. Certains traits de ce qui pourrait ressortir d'une ancienne culture ouvrière n'étaient pas non plus absents, comme le fait de vouloir s'en sortir par ses propres moyens, sans faire appel à une aide institutionnelle, laquelle est toujours associée à une forme d'"assistantat" qu'ils rejettent catégoriquement.

Dans l'enquête plus récente encore, réalisée pour la Prévention routière, de même, on a donc pu établir une typologie à partir des comportements à risques des jeunes interrogés, sur la route comme dans d'autres situations (voir "encadré 2"). Or il se trouve que, mis à part l'âge et le sexe, les cinq classes identifiées ne se différencient aucunement par le milieu socio-économique des parents. L'âge est assez déterminant dans la mesure où les plus âgés (20-25 ans), quand ils étaient intégrés socialement et professionnellement (marié, titulaire d'un emploi, etc.), formaient un groupe à part qui se démarquait des autres par l'absence de comportements à risque. Un autre groupe comprenait par ailleurs essentiellement des adolescents (15-17 ans). Les comportements de ces jeunes étaient très variables : peu de risques en général, mais quelques "accès" caractéristiques de cet âge d'incertitude et de troubles existentiels.

Les filles, d'une manière générale, et selon une observation faite de façon récurrente, ont tendance à ne pas exprimer leur malaise, quand elles en ressentent un, par des comportements dangereux, mais davantage en "somatisant" (Choquet, 1987). Ce constat explique sans doute

pourquoi les filles ont tendance à se regrouper parmi les classes où les jeunes ont les moindres comportements problématiques. Toutefois, certaines d'entre elles se retrouvent bien également avec les garçons qui ont les comportements les plus dangereux : qui boivent et fument le plus, qui consomment également le plus de stupéfiants, et commettent le plus fréquemment des infractions... notamment. Dans le groupe le plus extrême en la matière, par ailleurs, on peut distinguer deux profils assez différents. Cette classe réunit aussi bien des étudiants de l'enseignement supérieur provenant de catégories socioprofessionnelles intermédiaires voire supérieures, que des jeunes issus de milieux moins favorisés, essayant de s'insérer professionnellement. Ces exemples illustrent donc de quelle manière on peut bien observer un certain nombre de régularités statistiques qui n'en constituent pas pour autant des lois ou des règles *stricto sensu*. Entre la variable objective et le comportement observé, il y a bien un " sujet " qui effectue une sorte d'arbitrage.

Un faux débat

Cette discussion ramène à une équivoque longtemps entretenue sur la compréhension selon laquelle elle s'opposerait à l'explication. Cette idée communément admise encore de nos jours, repose sur la théorie appelée du nom de ses auteurs, Windelband-Rickert, et formulée dès la fin du siècle dernier selon laquelle les sciences s'opposeraient à partir de leur " modèle ", ou méthode. Il y aurait ainsi, d'une part, les sciences de la nature, fondées sur la méthode nomothétique, qui tendraient vers la découverte et la formulation de " lois " ; et, d'autre part, les sciences de la culture, fondées sur une approche idiographique, qui tendraient davantage vers l'événement, le fait unique (Aron, 1969, p. 303). Cette thèse rencontre en partie celle de W. Dilthey pour qui les sciences de la nature pourraient rechercher une " explication " causale aux phénomènes observés, tandis que les sciences de l'esprit se proposeraient davantage de rechercher une " compréhension " des motivations ou intentions des sujets étudiés.

Cette thèse rencontre d'emblée l'opposition des défenseurs de l'unité de la science pour qui il ne peut en quelque sorte y avoir qu'une seule méthode : celle de l'explication causale. L'histoire a été le terrain privilégié de cet affrontement, étant entendu que les autres sciences de la culture n'en étaient le plus souvent qu'à leur début. La psychologie, ensuite, a été l'objet

de ce débat passionné. En tout cas, c'est bien y compris dans le camp des historiens qu'on a identifié d'ardents défenseurs de la " science explicative ". R. Aron a consacré de nombreux développements à cette opposition et à cette controverse (Aron, 1957) et P. Ricœur, dans sa monumentale somme sur le récit, retrace parfaitement le trajet emprunté par cette théorie, en particulier dans l'historiographie française, jusqu'au point où elle perd totalement de sa pertinence. Ce sont même des tenants de l'histoire " scientifique ", qui ont le plus efficacement, selon P. Ricœur, combattu le dogme de l'explication causale. On ne reprendra pas ici tous les arguments qui ont conduit à revenir sur l'opposition entre explication et compréhension, mais on n'indiquera que le résultat auquel est parvenu G.-H. von Wright : c'est-à-dire un modèle mixte associant explication et compréhension. P. Ricœur résume la synthèse à laquelle il aurait abouti : *" Pour devenir explicable de façon téléologique, la conduite mentionnée dans la conclusion doit d'abord être comprise de façon intentionnelle "* (Ricœur, 1983, p. 246).

Ce débat sur la nature des sciences, dans le champ particulier de la sociologie, a parfois dégénéré en une opposition entre les méthodes quantitatives et les méthodes qualitatives... les premières étant réputées plus « scientifiques » que les secondes. Il nous semble important de souligner ici que la compréhension, si elle suppose souvent une approche en effet " qualitative " des phénomènes sociaux, et nous verrons plus loin pourquoi, n'exclut en rien une démarche de validation quantitative. Le problème, en réalité, ne tient pas, selon nous, dans la technique qui est employée pour construire une représentation de la réalité collective, mais dans la " visée " poursuivie. En l'occurrence, les deux travaux mentionnés plusieurs fois précédemment associent étroitement les deux approches. Pour illustrer cette complémentarité on peut rappeler cet exemple extrait de l'enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation de la loi Evin (Le Quéau, Maresca & Hébel, 1997).

Le travail préparatoire, portant notamment sur l'analyse des séries statistiques montrant l'évolution de la prévalence du tabagisme depuis une vingtaine d'années, faisait apparaître une stagnation de la consommation de tabac, bien que celle-ci diffère sensiblement entre différentes catégories socio-économiques. Schématiquement, on peut retenir que les catégories les plus élevées dans l'échelle sociale tendent à fumer moins, ce constat est d'ailleurs valable

aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Parmi les catégories populaires, en revanche, la consommation augmente, notamment du fait des femmes dont le comportement en la matière rattrape celui des hommes. L'enquête *ad hoc*, réalisée ensuite auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 Français âgés d'au moins 15 ans, a permis de montrer une relation très significative entre la consommation de tabac et le statut résidentiel des personnes interrogées, à savoir si elles sont propriétaires ou locataires, selon le type de logement (habitat collectif ou individuel ; secteur HLM ou secteur privé...), et selon sa localisation (banlieue, centre-ville...).

Voilà un exemple d'une relation qui, pour avoir été posée de manière objective et absolument indubitable, n'en nécessite pas moins une meilleure "compréhension"... car le sens de cette relation entre consommation de tabac et "statut résidentiel" n'apparaît pas immédiatement. Celle-ci peut être obtenue par une analyse plus approfondie des variables intégrées dans l'indicateur, en même temps que par un retour aux entretiens non directifs qui ont également préparé la recherche en amont. En l'occurrence, on peut légitimement faire l'hypothèse que les personnes vivant dans les conditions de logement les plus défavorables (celles qui sont locataires d'un logement social dans la couronne la plus lointaine de leur agglomération et qui ont le plus long temps de transport quotidien...) sont celles qui ont une expérience de vie parmi les plus difficiles, et les plus stressantes, au sens strict du terme. Le stress, en effet, se définit moins par une quelconque quantité objective de "problèmes", que par la capacité subjective à y faire face... capacité qui est elle-même largement construite au cours d'un apprentissage social global. Autrement dit, encore une fois, c'est bien un aperçu de l'expérience de conditions objectives qui apparaît la plus éclairante.

Cette hypothèse rejoint notamment les propositions faites par certains psycho-sociologues (Lewin 1972 ; Fischler, 1997) qui ont analysé cette relation entre l'expérience et l'espace. La notion de « sentiment d'entassement » qu'ils ont alors formulée rend compte de ce stress provoqué non seulement par des facteurs environnementaux, mais également des caractéristiques psychologiques et sociales plus personnelles. L'entassement constitue donc une expérience subjective dominée par un sentiment d'inconfort plus ou moins prononcé. Ce n'est certes pas la densité objective qui rend compte à elle seule du sentiment d'entassement,

mais l'évaluation que l'individu fait de la situation en fonction de son passé et de l'horizon de ses attentes.

Les univers de signification

Ces considérations sur la santé sont particulièrement utiles pour introduire un deuxième avantage que propose la compréhension pour appréhender les phénomènes liés au vécu de la précarité, et qui tient dans le fait qu'elle fait émerger des "univers de signification". La compréhension suppose en effet non seulement la présence d'un sujet mais, qui plus est, son action sur la réalité. Or celle-ci apparaît orientée significativement, c'est-à-dire qu'elle est déterminée par un "sens" subjectif.

La présence au monde du sujet se caractérise en effet par une activité de celui-ci sur la réalité. Le terme proposé par M. Weber est ici tout à fait intéressant : *Handeln*, terme qui désigne bien une "activité" du sujet mais signifie aussi "saisie". Le monde autrement dit ne se donne pas à vivre dans une plate neutralité, il s'agit davantage de la rencontre de significations. Tout d'abord celles qui sont imposées "d'en haut" par les institutions, mais aussi celles qui sont produites "en bas" par le sujet agissant. C'est ce qu'illustre de manière paroxystique l'expérience des allocataires du RMI essayant d'éviter le "stigmaté", c'est-à-dire l'ensemble des connotations contenues dans l'institution de ce minimum social. On retrouve là le paradigme de cette lutte, ou à tout le moins "résistance" du sujet face aux impositions institutionnelles dont parle souvent G. Simmel (Simmel, 1981). Mais même lorsqu'il ne s'agit pas d'un conflit, le monde est avant tout vécu (*Lebenswelt*), au sens que W. Dilthey et E. Husserl donnaient à cette expression, c'est-à-dire pensé, interprété...

Le rapport à la santé évoqué par l'exemple précédent est donc remarquable en la matière, et rejoint ce propos avancé par D. Le Breton, notamment, selon lequel le corps, dans le champ socio-anthropologique au moins, ne vaut d'être appréhendé qu'en tant que "support de signification" (Le Breton, 1985, 1995). La douleur, ainsi, apparaît moins comme un stimulus plus ou moins fort, mais un signe qui fait l'objet d'un décodage, d'une interprétation, d'où il découle un certain nombre de manifestations. Encore une fois, c'est bien un sujet qui attribue

un sens à cette perception qu'il a de son organisme, mais en définitive, le cadre qui lui sert à interpréter ces signes le dépasse très largement. D. Le Breton met particulièrement en exergue les dimensions macro-culturelles qui déterminent ces significations, rejoignant ainsi les hypothèses d'autres spécialistes de la santé comme C. Herzlich, J. Pierret et M. Bungener, bien que ces dernières insistent davantage sur des variables de moindre amplitude : comme la position socio-économique, familiale, etc.

La santé, comme nous l'avons à notre tour montré dans plusieurs études (Le Quéau & Olm, 1997), fait bien l'objet d'une expérience qui lui confère un sens différent selon la place que chacun occupe dans la société, ce qui se traduit, très concrètement par des pratiques sanitaires et médicales très différenciées. Ainsi le non recours à une consultation en cas de maladie, ne peut pas seulement être interprété de manière négative, mais renvoie bien à tout un contexte dans lequel on reconnaîtra cet état comme relevant ou pas de la maladie. L'enquête réalisée pour le Haut Comité de Santé Publique⁷⁹ rappelle ainsi que, parmi les milieux populaires, on tend bien davantage à se représenter la maladie, plutôt que la bonne santé... étant entendu que la maladie commence d'être perçue à partir du moment où il y a empêchement de réaliser un certain nombre d'actes quotidiens, comme celui d'aller travailler. Ceci pourrait permettre de comprendre pourquoi on consulte moins le médecin dans ces milieux, tant du moins qu'on ne souffre pas d'une affection chronique ou invalidante.

L'apport de la phénoménologie husserlienne dans la compréhension est tout à fait déterminant dans la mesure où elle thématise l'intentionnalité de l'action poursuivie par le sujet. Cette intentionnalité, cependant sous-jacente chez W. Dilthey déjà, ne doit pas être réduite à une quelconque rationalité. Il y a bien une logique, ou à tout le moins une cohérence entre la fin poursuivie et le cadre d'expérimentation de la réalité, et les moyens mobilisés. Or c'est bien cette logique, socialement construite, mais individuellement mise en œuvre, qui intéresse au premier chef le sociologue de la compréhension. Le second chapitre envisagera

⁷⁹ Enquête réalisée en 1997 auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 Français âgés d'au moins 15 ans, portant sur les représentations associées à la santé et à la maladie, les comportements sanitaires, ainsi que les attentes en matière de politiques de santé.

toutes les conséquences qu'il convient de tirer de cette proposition du point de vue de l'interprétation de la réalité sociale.

Cependant, si la compréhension fait en effet l'hypothèse que l'activité du sujet à un sens qu'il s'agit de reconstruire (activité subjectivement orientée), la démarche sociologique ne peut s'en tenir à cette seule dimension. Encore une fois, loin de restaurer un subjectivisme souverain, l'approche compréhensive suggère d'élargir l'interprétation à laquelle le sociologue se livre : il s'agit, autrement dit, non seulement de reconstruire le sens " subjectivement visé " par un acteur ou un ensemble d'acteurs, mais aussi d'envisager ce que " signifie " cette conduite pour la société globale. C'est particulièrement intéressant pour ce qui est d'appréhender des conduites que l'on pourrait qualifier d' " anomiques ". Le dernier chapitre de cette recherche proposera ainsi un essai de compréhension, dans ce sens, d'un certain nombre de conduites à risques des jeunes qui ont été observées au cours de l'enquête réalisée pour le Prévention routière en 1999, et qui tendent à traduire un certain " négativisme social ".

*
* *

En résumé, cette recherche se propose de détailler un certain nombre d'outils théoriques et méthodologiques permettant de considérer avec un autre regard l'expérience que font les personnes des situations de précarité, de pauvreté ou bien encore d'exclusion. Sa perspective, à cet égard est donc bien double : suggérer un autre regard sur la situation des personnes " défavorisées ", et avancer des pistes méthodologiques pour améliorer l'approche de ces populations.

Cette tentative n'est d'ailleurs pas isolée, bien que peu répandue à l'heure actuelle. Elle rejoint en tout cas celle qui a été proposée par deux sociologues de l'insertion des jeunes, C. Nicole-Drancourt et L. Roulleau-Berger, qui ont bien montré ce qui était à l'œuvre dans ce que vivent certains jeunes cherchant à s'insérer sur les plans professionnel et social (C. Nicole-Drancourt et L. Roulleau-Berger, 1997). De même, S. Schehr offre une lecture originale de l'activité réalisée par les jeunes chômeurs dans leur vie quotidienne (Schehr, 1998) et rejoint

en ce sens les travaux réalisés notamment par F. Dubet, d'une part, et A. Vulbeau, d'autre part. Il n'est pas étonnant que cette nouveauté d'approche soit initiée à partir d'un terrain qui concerne les jeunes étant entendu, comme ces auteurs le signalent d'ailleurs, qu'ils sont les premiers concernés, et à plus d'un titre, par cette précarité des conditions d'emploi et des conditions de vie. Or la manière dont ils expérimentent ces conditions objectives inédites ne laissent pas de questionner la société sur son propre avenir, mais aussi la sociologie qui doit s'interroger sur son approche de cette réalité qui, de bien des façons, échappe aux repères classiques de son entendement ■

CHAPITRE II

SOCIOLOGIE DE L'EXPÉRIENCE

1. Rupture épistémologique première

Le sociologue F. Dubet, auteur d'un ouvrage important sur la "galère" des jeunes, a par ailleurs écrit un essai plus théorique sur la "sociologie de l'expérience". Le projet ici est identique dans la mesure où, en effet, cette notion nous paraît tout à fait pertinente pour rendre compte de quelle manière sont vécues ces situations de précarité. Notre démarche se distingue toutefois de la sienne en ce sens que, même si F. Dubet, en effet, appuie sa réflexion sur les travaux de G. Simmel, M. Weber, A. Schutz, il ne s'inscrit pas toujours explicitement dans la « tradition compréhensive ». En ce sens, la présente tentative se présente, au moins sur cette question, comme une contribution à l'histoire, ou la genèse, d'un concept, étant entendu que dans le champ sociologique c'est bien cette tradition particulière qui lui donne toute sa plénitude. La notion d'expérience apparaît en effet tout à fait fondamentale dans ce contexte et même fondatrice, même, à plus d'un titre : dans la théorie de Dilthey, elle est sur quoi repose ni plus ni moins le fondement des sciences de l'esprit. Elle constitue donc le point d'une rupture épistémologique majeure. Mais au-delà, elle désigne également la modalité d'être-au-monde ou de la co-naissance humaine de la réalité, c'est-à-dire le processus par lequel prennent forme le "soi" du sujet et la réalité elle-même, pris tous les deux dans un rapport d'étroite interdépendance. Ce point de vue interactionniste, emprunt à G.-H. Mead, E. Goffman est clairement une piste partagée avec F. Dubet, qui permet de restaurer un certain subjectivisme, tout en nuancant sa portée.

Dans sa contribution à l'histoire du terme d'*Erlebnis*, H.-G. Gadamer précise que le mot qui désigne l'expérience vécue n'apparaît vraiment qu'à la fin des années soixante-dix du siècle dernier en Allemagne et que c'est W. Dilthey qui, le premier, lui confère une fonction conceptuelle (Gadamer, 1996). Plus précisément, c'est en 1883, en pleine *Methodenstreit*⁸⁰,

⁸⁰ La "methodenstreit", ou "conflit des méthodes", renvoie à un débat qui avait animé la fin du XIXe siècle, en Allemagne surtout, portant sur la définition de la spécificité des sciences de la culture, ou de l'esprit, par rapport aux sciences naturelles.

que W. Dilthey publie son *Introduction aux sciences de l'Esprit* qui jette les premières bases de ce qui deviendra, après G. Simmel et M. Weber notamment, la sociologie compréhensive.

On y peut lire que ce qui fait la spécificité, et la raison d'être, des sciences telles que l'histoire, la psychologie, etc., est l'expérience vécue (*Erlebnis*). La justification principale de cette proposition réside dans le fait que l'ensemble des phénomènes "spirituels" ne peut relever des sciences de la nature dans la mesure où ils échappent aux déterminismes naturels par la conscience réflexive qui, de ce fait, introduit une rupture épistémologique première : *"Avant même qu'il éprouve le besoin de rechercher l'origine du spirituel, l'homme trouve dans cette conscience de lui-même le sentiment que sa volonté est souveraine, qu'il est responsable de ses actes, qu'il peut tout soumettre à sa pensée et résister à tout en se réfugiant dans la citadelle que constitue la liberté de sa personne, grâce à laquelle il se distingue de la nature"* (Dilthey, 1992, p. 159).

Plus loin, W. Dilthey évoque le "jaillissement" de l'esprit au-delà de la matière : c'est une expression qui rompt déjà avec la tradition spiritualiste selon laquelle l'esprit "descend" dans la matière (il est vrai que Darwin avait déjà sévi), et à laquelle fera écho celle d'E. Morin qui définit l'esprit, dans *La méthode*, comme une "émergence" de l'activité neuronale. Cette rupture, inspirée à W. Dilthey par l'état des sciences de la nature à son époque, se trouve confirmée aujourd'hui par les développements récents de la neuro-biologie et des sciences cognitives... bien qu'il soit devenu nécessaire de penser cette différence non pas en termes de rupture mais en termes d'une continuité équivoque. Dans le troisième volume de *La méthode*, E. Morin définit en effet les rapports entre le cerveau et l'esprit d'une manière tout à fait subtile et qui pourrait tenir dans la formule suivante : si le cerveau (en tant qu'ensemble de cellules, de neurones, etc.) est bien le substrat matériel de ce qui se produit dans l'esprit, les faits spirituels restent à ce jour irréductibles, littéralement, aux seuls mécanismes électriques et chimiques par lesquels, pourtant, ils adviennent (Morin, III, 1986).

Le cerveau et l'esprit constituent les deux faces du même : en premier lieu, l'activité des neurones et des synapses produit bien des faits d'un autre ordre par niveau d'interaction et d'intégration de plus en plus complexe ("la computation de computations") ; et, en second lieu, il est établi que la rétroaction de l'esprit sur le cerveau produit également des effets sur

cette activité physico-chimique : l'auto-éducation et l'exercice spirituel peuvent avoir des conséquences qui interfèrent profondément et durablement non seulement sur le cerveau mais sur l'organisme dans toute son intégrité. Le rapport du cerveau à l'esprit n'est donc pas de l'ordre de la subordination, comme le laissent penser le spiritualisme et le matérialisme, ou bien ce serait une subordination réciproque et interdépendante. Certes, comme le souligne aussi E. Morin, il est possible de faire "correspondre" tel état d'esprit (comme la dépression qui nous intéressera plus loin) avec tel état physico-chimique du cerveau, mais le lien de causalité reste incertain : le cerveau et l'esprit demeurent « inexplicables » *stricto sensu* l'un à l'autre, en l'état actuel de nos connaissances au moins. D'autre part, il montre, comme on ne pouvait le faire même à la fin du siècle dernier, comment les structures organiques continuent d'agir dans les envolées de l'esprit les plus "lointaines" : la trivialité biologique reste toujours à l'œuvre dans l'élévation des idées la plus haute comme un cadre initial et permanent.

E. Morin actualise donc le point de départ de W. Dilthey mais s'il fournit des arguments pour penser différemment les rapports qu'entretiennent le spiritualisme et le matérialisme, le biologique et le spirituel, il ne bouleverse pas fondamentalement l'approche du philosophe allemand. Or, selon ce dernier, le lieu de cette conscience en tant qu'activité réflexive c'est-à-dire auto-saisie de l'esprit par lui-même, indépendamment des processus physico-chimiques qui la rendent possible, est l'expérience. Cette approche intermédiaire entre l'objectivisme et le subjectivisme purs rencontre par ailleurs les arguments nouveaux proposés par certains chercheurs en sciences cognitives. Ces dernières sont certes loin de constituer un champ scientifique homogène, comme ils le soulignent d'ailleurs eux-mêmes, aussi ne peut-on sans doute pas attribuer une quelconque valeur de "représentativité" aux thèses de F. Varela & alii (1993). Il n'empêche que c'est bien en référence à la tradition phénoménologique, de E. Husserl à M. Merleau-Ponty, que ces chercheurs proposent la notion d'*enaction* (action incorporée) pour rendre compte de l'étroite interdépendance entre le cerveau et l'esprit. L'*enaction*, pour eux, est réellement une émergence qui se produit à la rencontre du sujet et de l'objet : " *La cognition, loin d'être la représentation d'un monde prédonné, est l'avènement des diverses actions qu'accomplit un être dans le monde* " (1993, p. 35).

W. Jankélévitch, dans un article publié en 1911 au sujet de l'œuvre de G. Simmel, attire notre attention sur la portée du terme *Erleben* : c'est le terme qui convient le mieux pour désigner la vie humaine non pas seulement comme fait biologique, mais aussi comme fait de conscience et d'intelligence. Ce qui fait la différence, en somme, entre la vie animale et la vie humaine, c'est que la seconde est pensée : "*Or, d'une amibe jamais on ne dira "erleben", car le préfixe "er-", donnant au verbe un sens transitif, implique la présence d'un moi-sujet agissant, dont l'action serait la vie elle-même (...)*" (Jankélévitch, 1988, p. 14). Effectivement, pour G. Simmel, l'expérience vécue est tout aussi fondamentale que pour W. Dilthey puisqu'elle constitue rien moins que la manière humaine d'être au monde, or ce qui caractérise cette présence de l'homme dans l'univers tient dans les formes que prend leur médiation, le rapport qui s'instaure entre eux : la culture et la civilisation entendues dans leur sens le plus large : "*La culture naît – et c'est ce qui est finalement tout à fait essentiel pour la comprendre – de la rencontre de deux éléments qui ne la contiennent ni l'un ni l'autre : l'âme subjective et les créations de l'esprit objectif*" (Simmel, 1988).

Dans cette citation apparaissent manifestement deux problèmes. Le premier tient dans l'importance de la théorie de la connaissance que suppose la notion d'expérience vécue telle qu'elle est développée par W. Dilthey et par G. Simmel. Contre F. Léger qui soutient que le sociologue allemand n'accorde aucun primat à cette théorie, on peut penser qu'elle est chez lui, comme chez son prédécesseur qu'il l'a lui-même affirmé, tout à fait essentielle même si elle remet en cause profondément celle d'E. Kant (Léger, 1989, p. 292). L'interdépendance ou réciprocité d'action (*Wechselwirkung*), dans laquelle sont pris le sujet et l'objet est telle qu'ils ne sont plus que deux moments d'une dialogique, ou du mouvement vital qui pousse nécessairement le premier à la rencontre du second. G. Simmel a lui même désigné l'expérience vécue comme le "lieu d'indifférenciation" : "*La vie psychique commence bien plutôt par un état d'indifférence*" (Simmel, 1990, p. 27). La connaissance que chacun fait du monde est donc créatrice non seulement de la forme que prend la médiation de leur échange mais aussi du sujet et de l'objet eux-mêmes qui ne se réalisent que par cette interaction. La théorie qui en découle ne doit pas conduire par ailleurs à une profonde remise en question du sujet mais à la conscience de son historicité et de sa relativité. Ce sur quoi elle revient en revanche plus radicalement sur le caractère absolu de l'*a priori* kantien. Il y a bien chez

G. Simmel un sujet agissant, mu par une énergie vitale qui le déborde (*Entwicklung*), qui le place dans la nécessité de rencontrer le monde.

Le principe constitutif de cet échange a été démontré dans les années 50 par J. Piaget : en développant la notion de “trajet”, le psychologue-généticien relativise de la même façon le sujet et l’objet en les posant tous les deux comme les pôles de la dialogique de la connaissance fondatrice et instituante : “*La connaissance ne procède en ses sources ni d’un sujet conscient de lui-même, ni d’objets déjà constitués (du point de vue du sujet) qui s’imposeraient à lui : elle résulterait d’interactions se produisant à mi-chemin entre deux et relevant donc des deux à la fois [...]. D’autre part, et par conséquent, s’il n’existe au début ni sujet, au sens épistémique du terme, ni objets conçus comme tels, ni surtout d’instruments invariants d’échange, le problème initial de la connaissance sera donc de construire de tels médiateurs*” (Piaget, 1979, p. 12).

Autrement dit, dans l’expérience qui est ce mouvement vital d’échange réciproque, connaissent et s’instituent le sujet (en particulier tel qu’il se cristallise dans le moi agissant), l’objet (c’est-à-dire ce que l’on tient pour la réalité) et les modalités de l’interaction entre ces deux pôles. La notion de trajet sera heureusement reprise et développée par G. Durand dans ses *Structures anthropologiques de l’imaginaire*, pour introduire une dimension transhistorique dans le développement du trajet anthropologique. Plus récemment, encore, A. Berque en fait une notion-clé de sa “mésologie”, laquelle consiste en une approche relativisante des cultures en ce sens que, puisqu’elles sont le produit de cet échange avec un environnement “naturel”, on ne peut faire l’économie de considérations objectales qui visent à tenir compte du “milieu” dans lequel elles se développent (Durand, 1984 ; Berque, 1986).

Le second problème, conséquence du premier, tient dans la compréhension rendue possible par l’expérience : parce que le sujet est condamné à s’objectiver, à se projeter hors de lui, il est du même coup conduit à abandonner une part de sa subjectivité. Or c’est dans cette inadéquation fondamentale entre la forme objectivée et son contenu subjectif que réside précisément la tragédie de la culture, celle de l’art et celle de la connaissance : c’est en cela qu’elle existe et, en même temps, échoue. C’est dans cette forme, entendue comme le tiers

médiateur entre soi et le monde, que réside, malgré son imperfection essentielle, la possibilité de l'existence collective et une chance pour la connaissance intersubjective, en premier lieu, et sociologique en second lieu. C'est dans ce tiers que réside le sens commun et, du même coup, la compréhension.

2. La question de la subjectivité

La notion d'expérience vécue est fondatrice des sciences de l'esprit (*Geistwissenschaften*), pour reprendre l'expression de W. Dilthey, dans la mesure où elle est spécifique de l'être au monde humain qui se caractérise par son objectivité⁸¹. Cette notion, bien sûr, ne va pas sans poser quelques problèmes dans le champ de la sociologie, encore que ce soit sans doute une question un peu dépassée, mais c'était la grande affaire de G. Simmel et de M. Weber qui ont consacré à la question de l'objectivité de nombreux développements. On se contentera d'indiquer que, pour l'instant, l'objectivité désigne le simple fait que l'expérience s'objective nécessairement dans une forme, rendant ainsi possible la compréhension d'une expérience vécue par autrui, non seulement dans l'interaction quotidienne mais aussi au niveau sociologique. Autrement dit, c'est par cette forme que l'expérience du sujet donne prise à l'Autre, qu'il soit dans la position de l'acteur social ou dans celle du sociologue.

L'expérience vécue comporte tout comme l'activité wébérienne (*Handeln*) deux versants : d'une part, elle est interprétation du monde (assimilation ou saisie du monde) et, d'autre part, elle est objectivation, production d'une forme, sous l'espèce de représentations matérielles et immatérielles, de comportements, etc. Ces deux mouvements sont bien les deux faces d'un même objet, comme le symbole, ou le double développement (simultané) d'un seul moment. Or ces deux aspects de l'expérience sont également objectifs : *“Le sujet et l'objet sont inclus en yin-yang l'un dans l'autre : le sujet est nécessairement objectif et objectivable, tandis que l'objet de connaissance comporte nécessairement en lui les opérations/ constructions/ traductions du sujet”* (Morin, *op.cit.*, p. 210).

2. 1. L'interprétation

Le procès de l'interprétation (moment qu'on pourrait appeler, à la suite de G. Simmel, celui de la subjectivisation de l'objet) est objectivable dans la mesure où elle ne se réalise que par un cadre mental préalable qui la rend possible et qui est lui-même objectif. A. Schutz, a bien illustré ce principe en montrant comment notre expérience quotidienne prend forme à partir du cadre hérité par une socialisation première : *“Seule une infime partie de ma connaissance du monde s'origine dans mon expérience personnelle. La plus grande partie vient de la société”* (Schutz, 1987, p. 19). Cette thèse sera ensuite reprise par P. Berger et T. Luckmann, d'une part, et par l'interactionnisme symbolique tel qu'il est développé, en particulier, par E. Goffman, d'autre part : notre arrivée au monde nous plonge dans un ensemble interactif par lequel il nous est donné de pouvoir concevoir la réalité (Berger & Luckmann, 1992 ; Goffman, 1991). Le monde s'impose comme une donnée première : il est toujours déjà là non seulement en tant qu'évidence extérieure à soi, mais aussi déjà en soi, intériorisé.

J. Piaget, à sa manière, s'inscrit dans cette démarche phénoménologique et accorde une place de choix à l'expérience, comme interprétation de la réalité à travers un cadre donné, dans sa théorie de la genèse individuelle. Il va même plus loin en démontrant à la fois son mode de fonctionnement et en plaçant son origine en deçà même de l'esprit. Pour lui, l'expérience, et donc toute connaissance, procède en premier lieu selon un mécanisme dit de “l'assimilation cognitive” or, dit-il, *“nous entendons le terme d'assimilation au sens large d'une intégration à des structures préalables”* (Piaget, 1967, p. 20). Cette notion est valable, dans ce sens, dans le règne biologique, comme on parle d'assimilation chlorophyllienne ou d'assimilation génétique qui est l'incorporation, dans le système génétique, d'éléments liés à une interaction avec le milieu. Toutefois, dans le règne humain, l'assimilation porte sur des relations significatives.

Ce principe de l'assimilation à un cadre préalable appelle deux remarques importantes. La première réside dans le fait que l'épistémologie génétique fait remonter la genèse de ce cadre

⁸¹ La vraie paternité du terme “ sciences de l'esprit ” revient en fait à J.-S. Mill dans *Système de logique inductive et déductive*, 1843.

d'interprétation de la réalité aux fondements même de la vie : “ *Un schème ne connaît jamais de commencement absolu mais dérive toujours, par différenciations successives, des schèmes antérieurs qui remontent, de proche en proche, jusqu'aux réflexes, aux mouvements spontanés initiaux* ” (Piaget, *op. cit.*, p. 26). Finalement, la voie tracée par J. Piaget rejoint, par des chemins certes différents, celle de G. Simmel qui confère à la connaissance qui se réalise dans l'expérience un statut ontologique et qui restaure la place de l'Autre dans la constitution intime du sujet. Ce mouvement vital par ailleurs est pré-donné, c'est-à-dire qu'il précède l'expérience elle-même, en ce sens et dans une démarche compréhensive, il constitue une aporie.

Il découle, en second lieu, de cette théorie de la connaissance par assimilation que tout cadre d'expérience contient en puissance tous les cadres antérieurs. Autrement dit, aux stades les plus “développés” agissent encore les stades les plus “primaires”. Ce qui est vrai dans l'ontogenèse pourrait s'étendre à la phylogénèse, si l'on suit E. Morin qui confirme ce point de vue, dans *La méthode*, notamment en ce qui concerne les différentes strates du cerveau : s'il remet en question la théorie de Mac Lean, dans sa version simplificatrice (les trois cerveaux superposés), il en conserve une idée complexe dans laquelle entrent en dynamique ces trois niveaux du fonctionnement cérébral : “*les trois types de motivations, intentions, désirs peuvent se combiner ou se combattre*” (Morin, *op. cit.*, p. 93). Sans remonter aussi loin, on peut rappeler que c'est une conception désormais assez commune, voire populaire, de la psychanalyse, que d'évoquer l'actualité des traumatismes passés dans le présent. Mais c'est l'ensemble des expériences passées, par lesquelles chacun s'est formé – on pourrait ici reprendre le thème de la *Bildung* chère aux romantiques allemands – qui constitue le “stock de connaissances” disponibles qui détermine notre rapport au monde actuel (Schutz, *op. cit.*).

En tout cas, le cadre de l'expérience donne prise à la compréhension dans la mesure où il est un tant soit peu partagé : W. Dilthey fait de ce principe la condition de la “reviviscence” (*Nacherleben*) : “*ce qui rend possible la compréhension, malgré la particularité des rapports qui font une unité psychique particulière, c'est qu'elle fait partie d'un tout dont je fais moi-même partie*” (Dilthey, 1988, p. 105). Pour W. Dilthey, toujours, et M. Weber fera plus tardienne cette idée, le schème s'offre à la compréhension parce que celle-ci consiste, pour une part au moins, à replacer l'objet perçu dans l'ensemble de ses rapports déterminants (Weber,

1992, p. 238) : dans le sens commun, cela se traduit par l'ensemble des préjugés ou attentes typiques que chacun se forme à l'égard d'autrui et ce par quoi il est passé ; dans le sens sociologique, cela revient non seulement à décrire une "situation", comme dans l'interactionnisme, mais aussi à retracer le "trajet" emprunté par le sujet.

2. 2. L'objectivation

Le second mouvement de l'expérience (celui de l'objectivation du sujet) est en soi objectif : il s'agit du fait que l'interprétation du monde prend forme, naturellement pourrait-on dire, par tout un ensemble de représentations matérielles (œuvres d'art, discours, voire comportements ou postures, etc.) ou immatérielles (représentations, attitudes, etc.). Ce mouvement ne signifie donc pas la seule mise en forme de l'expérience dans un objet mais, comme on a mentionné plus haut que G. Simmel l'avait dit : il représente un abandon nécessaire de sa subjectivité, une sortie de soi vers l'Autre. C'est tout autant sous la poussée d'une nécessité intrinsèque que la vie prend une forme déterminée mais aussi, comme le rappelle P. Watier, parce que l'Autre (le "Toi"), d'une certaine manière, fait déjà partie de la constitution intime de chacun : *"Le Toi et le comprendre constituent des a priori de l'existence sociale et rendent la société possible"* (Watier, 1996, p. 61). Autrement dit, même au cœur de la subjectivité la plus étroite, réside une part de l'Autre. La forme que prend la médiation du trajet anthropologique contient donc en elle-même cette logique de réversibilité (fermeture/ouverture de soi) que G. Simmel a si bien décrite dans *Pont et porte* : *"Quant à la vie au plan terrestre, qui jette à chaque instant un pont entre les choses dépourvues de lieu, elle se trouve aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la porte en chacun de ces instants, porte par où elle sort de son être-pour-soi afin d'entrer dans le monde, tout autant qu'elle sort du monde pour entrer dans son être-pour-soi"* (Simmel, 1988, p. 165).

W. Dilthey désigne spécialement trois domaines comme constituant, par excellence, l'objet des sciences de l'esprit : le droit, l'art et le langage, et qui représentent ce qu'il désigne comme les formes de l'objectivité de la vie les plus significatives. Le dernier, c'est vrai, est incontestablement la médiation la plus caractéristique et la plus évidente du rapport social. P. Berger et T. Luckmann insistent, eux aussi, sur le pouvoir de transcendance qu'il a, c'est-à-

dire cette possibilité de dépasser le cercle étroit de la subjectivité, et cette faculté d'intégration entendue comme ma propre assimilation à l'Autre... individuel ou collectif : *“Grâce au langage, je peux transcender le fossé qui sépare ma zone de manipulation de celle d'autrui”* (Berger & Luckmann, 1992, p. 58).

L'ouverture que pratique l'objectivation de l'expérience peut prendre les traits, comme l'œuvre d'art l'illustre, d'une véritable projection hors de soi, au loin. De cette manière, par delà le temps ou la distance, elle fonctionne comme un révélateur et offre encore prise à la compréhension. M. Weber souligne cette dimension lorsqu'il examine le cas de la correspondance entre Goethe et Mme de Stein : ces lettres fonctionnent comme de vrais “symptômes” de la manière de voir la vie de l'illustre écrivain, c'est-à-dire comme “des moyens de connaissance” (Weber, 1992, p. 239). Le tiers médiateur qui s'objective dans l'échange contient donc en lui-même les règles qui le fondent : en ce sens, il s'agit, pour reprendre le terme des informaticiens, d'une “information intelligente”. Ces règles reposent sur les types sur lesquels se fondent nos attentes à l'égard d'autrui : les rôles typiques qui font l'environnement institutionnel dans lequel chacun évolue, et les modalités typiques selon lesquelles se réalisent les relations typiques avec eux. E. Goffman, mieux qu'aucun autre sans doute, a parfaitement illustré le fonctionnement de ce sens commun et concret, en particulier lorsque survient un “malentendu”, c'est-à-dire une mauvaise appréciation, un mauvais cadrage de la situation, des rôles impliqués ou des modalités d'échange entre eux. L'échange social en effet consiste dans la vie quotidienne tout autant à faire passer un message (bien souvent il ne s'agit d'ailleurs qu'un prétexte) qu'à valider les règles de l'échange.

3. La spécificité de l'expérience

Si la forme se donne comme interprétable et comme moyen de connaissance sur la réalité vécue subjectivement, c'est tout autant parce qu'elle est objectivée que parce qu'elle est spécifique d'un point de vue sur la réalité. Le principe du trajet anthropologique qui a été rappelé plus haut, montre en effet que l'expérience de la réalité se réalise sous la contrainte d'une double contingence : elle est déterminée, d'une part, par le cadre dans lequel elle se réalise, c'est-à-dire l'ensemble des expériences passées qui forment notre rapport au monde actuel ; et, d'autre part, par l'interaction actuelle dans laquelle prend forme son objectivation. Or c'est cette double contrainte qui fait la particularité de chaque expérience, et la spécificité des points de vue sur la réalité.

Le principe de cette synthèse entre la poussée subjective et la pression objective, réside dans le mécanisme fondamental de la "typification". W. Dilthey est celui qui en parle le premier avec ce qu'il désigne par la "généralisation", même si T. Blin a raison de souligner que ce sont M. Weber et A. Schutz qui lui donneront toute son importance tant pratique que théorique. Pour le fondateur de la démarche compréhensive, l'expérience procède en effet par "généralisation" en ce sens qu'il s'agit, pour l'acteur social, "*d'extraire du flux de ce qui s'écoule le stable et le durable*" (Dilthey, 1988, p. 100). Cette généralisation opère selon des opérations assez élémentaires comme l'induction et la synthèse. M. Weber ne dit finalement pas autre chose à propos de l'idéal-type : "*on obtient un idéal-type, dit-il, en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément*" (Weber, 1992, p. 173). Dans les exemples qu'il choisit pour illustrer son propos, M. Weber manifeste apparemment souvent une tendance à réduire la construction des types à des activités uniquement rationnelles, et s'il ne précisait pas par ailleurs qu'on ne peut réduire l'activité sociale à cette dimension, on pourrait penser qu'il restreint l'expérience à une sorte de ratiocination. En réalité, si la sociologie est bien "rationaliste", c'est un moyen méthodologique qu'il ne faut pas confondre avec un préjugé ou "*une croyance en la prédominance effective du rationnel dans la vie humaine*" (M. Weber, 1996, p. 32). Les fins que poursuit l'acteur social dans sa vie courante restent bien souvent soumises à des

exigences, dont il croit qu'elles s'imposent à lui et qui, de tout évidence, n'ont rien de rationnel ⁸². L'induction et la synthèse, pour M. Weber comme pour W. Dilthey, sont des opérations qui font davantage appel à l'intuition et à un "bricolage" qui n'a rien de scientifique : elles cristallisent des régularités constatées dans la répétition de la vie quotidienne, régularités qui orientent l'action présente et à venir, et qui ne sont, après tout, que des "*chances typiques, confirmées par l'observation, d'un déroulement de l'activité sociale auquel on peut s'attendre*" (M. Weber, *op. cit.*, p. 47).

A. Schutz s'inscrit explicitement dans cette perspective puisqu'il rend hommage à M. Weber à qui l'on doit, dit-il, "*D'avoir donné les principes d'une méthode qui tente d'expliquer tous les phénomènes sociaux au sens le plus large (et donc les objets des sciences culturelles) par rapport à la "signification recherchée" que l'acteur associe à son action*" (Schutz, 1987, p. 191). Il développe toutefois sa réflexion en introduisant une distinction entre la "typification" et la "typicalité".

Sur la typification, en réalité, il ne bouleverse pas ce qu'en a dit M. Weber. Tout au plus précise-t-il l'importance croissante qu'elle a à mesure que l'on s'éloigne de la situation en face à face. Dans ces interactions étroites, en effet, la typification joue un rôle moindre mais est "pleine" du contenu dont la remplissent l'un et l'autre des acteurs : l'échange peut s'autoréguler immédiatement, c'est-à-dire qu'il peut s'ajuster "à vue". La typification devient d'autant plus anonyme et prend une importance plus considérable dans le fonctionnement des rapports sociaux, à mesure que s'élargit le cercle de l'interaction. Le type devient alors le seul fondement de l'échange, c'est-à-dire qu'il ne repose plus que sur "*Une construction d'une manière typique de se comporter, un modèle typique de motifs sous-jacents, d'attitudes typiques d'une personnalité typique dont l'Autre et sa conduite (...) ne sont que des illustrations et des exemples*" (Schutz, *op. cit.*, p. 23).

⁸² M. Weber distingue "l'activité rationnelle par valeur" de "l'activité rationnelle par finalité" en ce sens que la première reste toujours "affectée d'une irrationalité, et cela d'autant plus que l'on donne une signification plus absolue à la valeur", *op. cit.*, p. 57.

Par opposition, la typicalité se présente davantage comme l'ensemble de ces inductions – liaisons régulières possibles qui fondent nos attentes – à l'état de disponibilités, c'est-à-dire non actualisées, comme le stock de connaissances à partir duquel peut se former notre expérience de la réalité. M. Maffesoli insiste, dès *La connaissance ordinaire*, sur l'importance de cette notion dans la démarche compréhensive : elle est ce par quoi on désigne l'ordonnement, la forme, que prend l'activité quotidienne et dont on peut rendre compte : *“Ce sont ces connaissances : habitudes, situations codées, rituels, sagesses et cultures populaires, sens commun, qui sont organisés en “types” par l'expérience collective et dont on peut rendre compte par les diverses formes de “typicalités””* (Maffesoli, 1987, p. 23).

Poursuivant la réflexion de M. Weber qui n'y fait qu'une allusion, M. Maffesoli rapproche la typicalité de l'ancienne notion d'*habitus* qui contient, non seulement l'idée de cet ensemble de dispositions qui déterminent notre rapport au monde, mais aussi, l'arrangement de ces dispositions en un tout organique et cohérent : *“La liaison de la typicalité et de la subjectivité n'a rien à voir avec une logique de l'individualisme, mais renvoie plutôt à un ordre organique, global, architectonique où les divers éléments du tout s'ajustent entre eux : l'habitus rendant bien compte de cet arrangement non-conscient”* (Weber, 1992, p. 239-240 ; Maffesoli, *op. cit.*, p. 224).

Le mécanisme de la typification, comme l'ont bien compris P. Berger et T. Luckmann nous conduit au principe de l'institutionnalisation du réel, c'est-à-dire à la forme “solide” qu'il prend et qui s'impose à nous. La “généralisation” de W. Dilthey y conduisait déjà d'une certaine manière : *“le point de vue individuel qui est inhérent à l'expérience vitale personnelle se rectifie et s'élargit dans l'expérience universelle de la vie”* (Dilthey, 1988, p. 88). Ainsi, c'est en s'élargissant que les typifications, en même temps qu'elles perdent de leur contenu, acquièrent une universalité et qu'elles finissent par s'imposer à l'individu comme ces choses *sui generis* dont parle E. Durkheim. P. Berger et T. Luckmann, après A. Schutz, sont d'accord avec cette vue : *“la réalité sociale de vie quotidienne est donc appréhendée dans un continuum de typifications, qui deviennent de plus en plus anonymes à partir du moment où elles sont extraites du “ici et maintenant” de la situation en face à face”* (Berger & Luckmann, 1992, p. 50) mais ils soulignent le trait principal qui nous intéresse ici et qui tient

dans le fait que l'institutionnalisation du réel prend sa source dans le développement ontologique du sujet : *“l'ordre social est un produit de l'homme ou, plus précisément, une production continue de l'homme”* (Berger & Luckmann, *op. cit.*, p. 75).

Cette conclusion sur le développement ontologique du réel conduit à une remarque sur le sens de la réalité et de l'activité qui s'y déroule : il réside dans la forme de la typification, c'est-à-dire le découpage particulier et conditionné, la mise en relation ordonnée des différents éléments perçus et soumis à des valeurs. Cette définition peut apparaître assez éloignée de la signification que donne M. Weber à la “finalité visée” par l'acteur social dans le cours de son activité mais, en réalité, elle permet de dépasser ce qui peut trop souvent se restreindre chez lui à une activité rationnelle : le sens ne se situe pas en dehors de l'activité, saisie du monde, mais il tient dans cette tension de la conscience par lequel s'ordonne et prend forme le réel.

La vie de l'institution, d'autre part, est déterminée par le fait qu'elle correspond au sens qui la remplit et l'interaction qui l'in-forme et la valide : elle apparaît, dès lors, comme un “gel de sens”, c'est-à-dire : la cristallisation d'une parole (ou d'un geste) sans cesse répétée (Crespi, 1983). Or la tragédie de la culture est au fond aussi celle de l'institution dans la mesure où elle prend forme alors même que la vie, cet élan inconditionné qui est l'écoulement ininterrompu du Devenir, est déjà ailleurs, plus loin. Ce propos éclaire de façon nouvelle ce qui a été décrit précédemment comme le déclin, disons la saturation de l'institution (sous l'espèce de l'État), et le point de vue de N. Elias pour qui, en effet, l'interaction est le principe vital de l'institution.

Enfin, ces considérations sur la typification, le sens et l'institution nous placent au lieu même de la distinction classique entre la micro sociologie et la macro sociologie (la sociologie des “choses” *sui generis*, comme l'aurait dit E. Durkheim) (Isaac, 1984) : or ce lieu n'est plus celui d'une opposition, une alternative théorique, comme il est trop souvent présenté, mais celui d'une continuité qui peut être conflictuelle. Il n'est pas indifférent, en outre de noter la proximité de ce point de vue par rapport à la théorie de la structuration de A. Giddens dans la mesure où, selon J. Lazar qui commente cet aspect de l'œuvre du sociologue anglais : *« A. Giddens, s'efforce d'éviter le piège qui oppose l'objectivisme au subjectivisme [...] La*

question n'est pas de savoir comment la structure détermine l'action ou comment les actions créent la structure, mais comment l'action est structurée dans les contextes quotidiens et comment les traits structurés de l'action sont reproduits dans l'espace et le temps » (Lazar, 1992, p. 400). La notion de « structuration », développée par lui, rend bien compte, d'un point de vue dynamique, de l'interaction entre l'institution et la pratique quotidienne qui contribue à sa reproduction, ou bien à sa remise en cause.

4. La triple existentialité de la connaissance

On peut revenir sur trois traits de la connaissance telle qu'elle se dégage de la démarche compréhensive. Ces trois caractéristiques de la connaissance tiennent dans ce qu'on a appelé son "existentialité" : terme qui désigne le fait qu'elle est essentiellement inconditionnée et qu'elle est une modalité de l'existence elle-même. Il semble que des conséquences doivent être tirées de ces trois aspects non seulement pour la connaissance que fait de la réalité l'acteur social dans sa vie quotidienne, mais aussi pour la connaissance sociologique étant entendu que cette dernière ne paraît pas être une autre "chose", différente de la première substantiellement, pourrait-on dire, mais tout au plus une modalité, un développement particulier de la connaissance en général.

4. 1. La connaissance est sans objet

La première de ces caractéristiques tient dans le fait que la connaissance apparaît sans objet. Cette formule, bien moins provocatrice qu'il n'y paraît, renvoie simplement au fait qu'elle est un mouvement davantage lié à la source de l'existence, que volonté tendue vers la réalisation d'un absolu placé en dehors d'elle-même. Que ce soit la "vie", dans le sens presque métaphysique de G. Simmel, ou bien dans le sens bio-génétique de J. Piaget, elle est toujours et à la fin le seul principe de la connaissance. Il s'agit, autrement dit, d'évacuer de la théorie de la connaissance elle-même, toute idée de progressisme qui lui serait inhérente. L'idée du

progrès de la connaissance, au sens étroit du terme, c'est-à-dire comme exercice de la raison, est elle-même un résultat d'une expérience relative de la réalité et conditionnée tant historiquement que spatialement. Ce qui ne veut pas dire que la connaissance est étrangère à toute idée de valeur, au contraire : la valorisation est un de ses mécanismes. C'est bien en fonction de valeurs que se réalise la sélection des éléments du réel perçu, qu'on l'appelle "généralisation" ou "typification", et qui lui confère un sens. Le jugement de valeur, M. Weber l'a bien fait remarqué est tout à fait fondamental de l'activité sociale du sujet : "*le donné empirique est constamment aligné sur des idées de valeur qui seules lui confèrent une valeur pour la connaissance*" (Weber, 1992, p. 199).

Cela ne conduit pas pour autant à tenir ces valeurs pour l'étalon en vertu duquel la connaissance doit être appréciée dans la mesure où elles sont elles-mêmes conditionnées historiquement et socialement. Il faut donc, comme il nous en avertit dès le début de *L'objectivité de la connaissance*, introduire une "séparation de principe" entre la connaissance de l'"étant" (*Seiende*) et celle du "devant être" (*Seinsollende*)" (Weber, *op. cit.*, p. 121). La connaissance de l'étant, tout entière plongée dans l'agir, est celle qui produit les valeurs en fonction desquelles il lui sera permis d'évaluer sa propre action et celle d'autrui. Le devant-être, en d'autres termes, c'est l'acteur lui-même qui s'en construit une idée, très relative bien souvent en fonction du moment ou du lieu, ou plus exactement, il est le résultat d'une élaboration collective, dont M. Weber précise que l'acteur croit devoir se l'imposer. On ne pourra donc attendre de l'étude sociologique de l'expérience, de pouvoir mettre à jour des "normes ou idéaux à caractère impératif" que l'on pourrait imposer à d'autres lieux ou secteurs de la société globale (Weber, *op. cit.*, p. 122).

4. 2. La connaissance est inséparable de l'action

Par ailleurs, le terme par lequel M. Weber désigne cette activité du sujet sur la réalité est assez révélateur de ce en quoi consiste la deuxième caractéristique de la connaissance : la "saisie" (*Handeln*) du monde qu'il réalise est action sur lui, sa création ou sa transformation. Comme le dit bien J. Piaget connaître, dans l'expérience vécue, "*ne consiste pas à copier le réel, mais à agir sur lui et à le transformer*" (Piaget, 1967, p. 22). Dans les premiers stades

même de la vie, et avant que ne se fixe une claire conscience de soi distincte du monde et des structures rationnelles d'appréhension de la réalité (les formes "égocentriques" de causalité et de représentation du monde), l'expérience se réalise dans une indifférenciation totale entre le penser et l'agir, période que J. Piaget appelle celle de "l'intelligence sensori-motrice" : *"L'intelligence apparaît, en effet bien avant le langage, c'est-à-dire bien avant la pensée intérieure qui suppose l'emploi de signes verbaux (du langage intériorisé). Mais c'est une intelligence toute pratique qui porte sur la manipulation des objets et qui n'utilise, à la place des mots et des concepts, que des perceptions et des mouvements organisés en "schèmes d'action"*" (Piaget, 1987, p. 21). Cette thèse est celle qui sous-tend la proposition des cognitivistes de l'*enaction* comme F. Varela, pour qui la cognition est inséparable des "schèmes sensori-moteurs" incorporés qui la rendent possible (Varela & alii, 1993).

Après l'acquisition des "structures logico-mathématiques", la connaissance qui se réalise par l'expérience reste toute orientée vers l'action et la maîtrise de l'environnement naturel et social. Or cette intelligence concrète n'est pas étrangère à la définition que donne M. Maffesoli de l'idéologie dans *La connaissance ordinaire*. L'idéologie s'y présente comme un réservoir du vouloir-vivre, et rassemble toute forme de pensée qui oriente l'agir quotidien : *"Notre connaissance du monde est un mixte de rigueur et de poésie, de raison et de passion, de logique et de mythologie"* (Maffesoli, 1987, p. 80). Connaître le monde revient en effet bien à le « prendre avec » à le saisir « à bras le corps ». Dans cette perspective, le rapport entre la connaissance dite "scientifique" et l'action est moins immédiat à faire apparaître. Pourtant, comme toute connaissance, le savoir sociologique, par exemple, participe bien pleinement à ce monde objectif (la culture et la civilisation, comme dit G. Simmel) qui, par rétroaction, s'impose au sujet (ou dont le sujet "croit" qu'il s'impose à lui). Il n'est même pas nécessaire, ainsi, d'évoquer la recherche personnelle qui oriente, ou détermine au moins au départ, le sociologue lui-même au travers de sa démarche "scientifique".

4. 3. La connaissance est intégrale

Enfin, la dernière caractéristique de la connaissance que suppose la notion d'expérience, mais cela a déjà pu apparaître au cours des deux points détaillés auparavant, réside en sa totalité. Cette idée est en effet sous-tendue par la théorie de J. Piaget sur les stades du développement mental de l'enfant, et la conception maffesolienne de l'idéologie : ce sont toutes les facultés qui concourent à l'élaboration de notre rapport au monde, c'est-à-dire à son interprétation et à l'objectivation de la manière de la voir ainsi déterminée. M. Maffesoli, et c'est peut-être là sa contribution majeure à la sociologie compréhensive, a de nombreuses fois souligné l'importance de cette totalité de l'expérience et fait apparaître comme la "raison sensible", comme manière esthétique de concevoir la réalité, est efficace dans notre information du monde. Sa proposition rejoint non seulement celle de J. Piaget pour qui l'expérience du monde suppose aussi son appréhension physique et corporelle, mais celle que faisait déjà W. Dilthey au travers de la notion de *Zusammenhang*. Pour le philosophe allemand, en effet, l'expérience qui fonde notre rapport au monde est un ensemble vital et complexe (*Zusammenhang des Lebens*) qui s'oppose à un réducteur ensemble strictement intellectuel (*Denkzusammenhang*), et qui fait intervenir toutes les facultés de l'âme humaine (anima) : volonté, sensibilité, intuition, etc. La mise en cause de l'*a priori* kantien, et de sa réduction rationaliste, est explicite chez W. Dilthey : "*Dans les veines du sujet connaissant tel que Locke, Hume et Kant le construisirent, ce n'est pas du sang véritable qui coule, mais une sève délayée de raison, conçue comme unique activité de penser*" (Dilthey, 1992, p. 149).

L'expérience suppose toujours une certaine logique qui tient, comme le dirait M. Weber, en la conformité des moyens utilisés pour atteindre une finalité quelconque. L'affectivité et les facultés rationnelles collaborent en permanence dans l'expérience : si la première, par ce qu'elle suppose de hiérarchisation en termes de valeurs, pose des finalités et des objectifs, les secondes contribuent à articuler des moyens qui paraissent subjectivement propres, dans une situation donnée, à atteindre ces fins. Le principe de cohérence, toutefois, n'est pas réductible à celui d'identité : les fins déterminées sont-elles mêmes conditionnées et relatives... c'est-à-dire situées dans un contexte relationnel. Autrement dit, rien n'interdit à un acteur social de poursuivre plusieurs fins qui peuvent apparaître contradictoires les unes par rapports aux

autres. La complexité de la société urbaine contemporaine est particulièrement riche en possibilités de réaliser des expériences peu compatibles les unes par rapport aux autres : les réseaux d'intérêts dans lesquels chacun est pris n'imposent *a priori* aucune exigence de cohérence. La relation entre ces finalités diverses peut, tout au plus, être de l'ordre de la recherche d'harmonie ou d'un style de vie... étant entendu que ces notions n'excluent pas toute conflictualité.

S. Schehr, dans un ouvrage récent consacré à la vie quotidienne des jeunes chômeurs, remarque ainsi une certaine dissociation chez certains jeunes pris entre deux modèles de socialisation contradictoires. D'une part, ils s'inscrivent bien dans un modèle culturel de base (éthique du travail et raison sociale), mais sont par ailleurs pris dans de nouveaux modes de socialisation, non encore légitimés, davantage axés sur l'auto-réalisation autonome. Or, précise l'auteur en reprenant le paradoxe de R.-E. Park : « *Celui qui se trouve aux marges de deux cultures, n'est pas pleinement adapté à aucune* » (Schehr, 1999, p. 269). F. Dubet, lui-même, soutient également ce « polythéisme » des valeurs défendu par M. Weber en soulignant combien, en effet, l'action sociale n'a pas d'unité, du moment qu'elle ne s'inscrit pas dans un système ou une logique univoque (Dubet 1994, p. 105).

*
* *

Ce long détour par cette théorie générale de la connaissance, est rendu nécessaire par le souci d'éclaircir dans le détail ces notions galvaudées dans le sens commun que sont la « compréhension », d'une part, et l'« expérience vécue », d'autre part. Au travers de ces développements, il se dégage quelques idées fortes qu'il convient de retenir pour le présent propos, avant que d'envisager les différentes conséquences méthodologiques qu'il convient de tirer de cette approche.

En tout premier lieu, il y a cette activité à laquelle se livre l'acteur par l'expérience de la réalité et qui consiste en son interprétation/objectivation du monde vécu. Cette approche, si elle restitue bien un sujet pensant et agissant, ne restaure pas pour autant un quelconque

individualisme méthodologique. La compréhension pose en effet de manière originale, et nuancée, la question de la subjectivité/objectivité de l'expérience. En ce sens, loin d'enfermer l'observation dans le solipsisme de l'individu, elle ouvre un cadre beaucoup plus large qui constitue véritablement la condition de possibilité de cette expérimentation de la réalité. L'accent, dès lors, est mis sur le « milieu » entendu ici comme l'ensemble des relations significatives qui s'établissent entre un sujet et son environnement. En d'autres termes, si l'on retient donc ici la notion de « sujet », c'est tout autant parce qu'elle renvoie en effet à une certaine « émergence », que parce qu'elle évoque un relatif « assujettissement ». S'il doit être question de la liberté du sujet par rapport aux relations sociales qui le déterminent, il ne peut donc s'agir, comme le dit fort justement G. Gurvitch, que d'une « liberté sous condition » (Gurvitch, 1951).

On ne saurait manquer de souligner encore une fois la pertinence de cette approche de la subjectivité dans le contexte précis des études portant sur la précarité, notamment, dans la mesure où précisément le cadre conceptuel qui les détermine le plus souvent en ignore la portée. A la logique normative évoquée au commencement de ce rapport, est en effet fréquemment associé l'idée selon laquelle l'individu placé dans une situation économique et/ou sociale désavantageuse, à plusieurs égards, « subit » ces conditions objectives. Il est clair que sans nier le fait que ces conditions s'imposent, on ne saurait rendre compte de l'activité du sujet d'une manière aussi transparente et neutre. L'approche proposée ici permet d'appréhender de quelle manière le sujet « expérimente » ces situations : c'est à dire tâche de les interpréter, de leur donner du sens... activité de laquelle il découle un certain nombre d'objectivations, nécessairement et quelle que soit leur pertinence vis-à-vis de la loi ou de la morale. Cette démarche ne fait pas non plus nécessairement l'économie de considérations relevant du vieux thème de l'aliénation, comme le suggère d'ailleurs F. Dubet. La maîtrise que chacun peut avoir de son expérience vécue reste en effet largement problématique, comme on le verra plus loin lorsqu'il s'agira d'évoquer l'importance du récit à la fois comme pratique sociale ordinaire, et comme instrument de la recherche sociologique.

Le second point qu'il importe de mettre ensuite en exergue est le fait que ces relations qui s'établissent entre le sujet et son environnement sont des relations de signification à la fois

spécifiques et enracinées dans un sens commun, ce qui fonde la possibilité d'être comprises par autrui. Or cela n'est évidemment pas sans incidence sur la visée poursuivie par la démarche sociologique qui se présentera, dans ce contexte, comme un essai d'« interprétation ». L'approche compréhensive propose donc une solution de continuité entre la connaissance ordinaire, à laquelle se livre tout un chacun dans sa pratique quotidienne de la réalité collective, et la connaissance sociologique qui se présente de prime abord sous des traits identiques. Toutes deux relèvent en effet de l'expérience vécue par le double procès d'interprétation/objectivation, même si elles diffèrent essentiellement par le chemin (la « méthode ») qu'elles empruntent ■

CHAPITRE III

HERMÉNEUTIQUE DE L'EXPÉRIENCE

1. Les règles de l'interprétation

Cette théorie de la connaissance ordinaire, celle à laquelle se livre chaque acteur dans sa vie quotidienne, n'est pas sans conséquence sur la manière dont on peut concevoir la connaissance sociologique. Ces implications sont trop nombreuses pour qu'elles soient sans doute toutes envisagées ici. La piste principale ouverte pour la compréhension de l'expérience des situations précaires, porte sur l'interprétation dont elles peuvent faire l'objet, et ce sous un double aspect. Il est évident que, d'emblée, cette notion d'interprétation peut poser problème étant entendu qu'elle suppose une certaine réserve qui tient à la fois à la part de subjectivité qu'elle contient, et à son caractère quelque peu « provisoire ». Après tout une interprétation ne se présente-t-elle en effet pas toujours comme un point de vue particulier et non définitif porté sur un objet quelconque ? Cette posture, pourtant, est ici revendiquée comme un prolongement nécessaire de la compréhension.

La notion d'interprétation, par ailleurs, pose parfaitement la continuité qui existe entre la connaissance ordinaire et la connaissance sociologique. A cet égard, on n'hésitera pas à qualifier cette dernière d'expérience vécue au même titre que la première pour rendre compte du fait qu'elles obéissent aux mêmes mécanismes fondamentaux. Ce qui change, en revanche, dans l'ordre de la connaissance scientifique, est le chemin emprunté pour parvenir à la construction d'une représentation de la réalité observée. La méthode doit être explicitée de telle sorte qu'elle offre une prise à validation dans le cadre d'une démarche comparable à celle que K. Popper désigne sous la notion de « falsification » (Popper, 1991). Pour rendre compte de cette exigence de méthode dans l'interprétation, on préférera alors évoquer l'herméneutique, entendue ici tout d'abord comme l'ensemble des règles auxquels elle se doit d'obéir.

Les références à l'herméneutique se multiplient dans les ouvrages de sociologie compréhensive sans que soient toujours explicités son intérêt et sa spécificité : elle apparaît le plus souvent comme une modalité, ou bien un simple synonyme de l'interprétation. On peut

s'attacher à suivre ces indications et à explorer cette démarche qui offre la possibilité de systématiser les différentes voies offertes pour la compréhension par les sociologues allemands.

Dans ses développements récents, elle est indissociable de la théorie de la compréhension : H.-G. Gadamer inscrit en effet résolument sa recherche dans la suite de W. Dilthey (Gadamer, 1996, p. 184). La légitimité des sciences de l'esprit repose sur l'objectivité de l'esprit, c'est-à-dire sur le fait que l'expérience s'aliène nécessairement. Or à cet objet propre correspond une méthodologie propre : celle de la compréhension. G. Durand, s'adressant également à W. Dilthey, prend note du déplacement de la coupure épistémologique induite par cette justification des sciences de l'esprit : elle ne réside plus entre le sens commun (fausse conscience et source d'erreur) et le sens scientifique (connaissance juste et vraie), les méthodes appliquées dans ce dernier n'étant pas spécifiques (c'est-à-dire que ce seront celles qui auront été établies dans les sciences de la nature) mais dans le saut qualitatif introduit par la saisie de l'esprit par lui-même : c'est-à-dire entre les sciences de la nature et les sciences de l'esprit. Et la méthode spécifique de cette science qui a pour objet l'esprit tel qu'il se manifeste dans ses créations, est l'interprétation.

Même si W. Dilthey a posé ce principe à la fin du siècle dernier, et si des auteurs comme G. Simmel, M. Weber et A. Schutz l'ont développé, il reste qu'en dehors du cercle étroit des représentants actuels de la sociologie compréhensive, le fait que le sens commun et le sens sociologique soient placés dans le même continuum continue de représenter une sorte de scandale inadmissible. Pourtant, le mécanisme de la connaissance est identique même si les règles qui conditionnent la typification sont propres dans ces deux champs d'expérience de la réalité. La connaissance sociologique n'entretient donc pas un rapport plus "vrai" avec la réalité, que la connaissance ordinaire : elle ne se réalise elle aussi que par la médiation de l'idéal-type dont l'intérêt, selon M. Weber, est précisément qu'il s'éloigne de la réalité : *"plus la construction des idéaltypes est rigoureuse, c'est-à-dire plus elle est étrangère à la réalité, en ce sens, mieux elle remplit son rôle du point de vue de la terminologie et de la classification aussi bien que celui de la recherche"* (Weber, 1996, p. 50). M. Weber et A. Schutz sont ceux

qui ont énoncé les premiers principes pour orienter le travail de la typification dans le champ de la connaissance sociologique, ces principes sont au nombre de trois ⁸³:

- Le postulat de l'interprétation subjective : comme chacun peut le faire dans son expérience quotidienne de la réalité, le sociologue n'entretient pas un rapport plus objectif avec le monde : *“la connaissance dans l'ordre de la science de la culture telle que nous l'entendons, dit M. Weber, est donc liée à des présuppositions “subjectives””* (Weber, 1992, p. 162).
- Le postulat de la consistance logique : l'idéal-type suppose la modélisation d'êtres fictifs (*homonculi*) qui ont cette particularité d'avoir un comportement cohérent en ce sens que les moyens de leur action concourent bien à la réalisation de leur dessein, de la finalité qu'ils visent.
- Le postulat de l'adéquation : A. Schutz ajoute un troisième point qui tient dans la compréhensibilité, par l'acteur lui-même, du modèle élaboré par le sociologue visant à rendre compte de son activité.

L'herméneutique ne revient aucunement sur ces trois règles mais elle permet à mon avis de les intégrer dans le dispositif global (le processus) de l'interprétation. C'est pourquoi, pour rappeler les différentes étapes de ce processus je me reporterai à la définition qu'en donnent H.-G. Gadamer et P. Ricœur : l'interprétation est “recollection” du sens, et “intégration”.

1. 1. L'interprétation est recollection du sens

En ce point réside la foi ou la croyance de l'herméneute, comme dit P. Ricœur, mais ce qu'on en a dit jusqu'à maintenant rend compte du fait que l'existence du sens doit moins être l'objet d'une “croyance”, qu'un constat de celui qui observe et tente de comprendre l'expérience vécue de la réalité : le sens est la manière propre d'être au monde de l'humain et

⁸³ On trouve ces trois postulats résumés dans un article de A. Schutz : “ Sens commun et interprétation scientifique ”, in 1987, p. 52 et suiv.).

la raison d'être du monde objectif. Retrouver le sens qui se cache derrière un geste, un discours... ou dans une forme quelconque, fait appel à deux opérations complémentaires :

La mise en relation :

C'est le premier sens que prend la compréhension chez W. Dilthey, influencé en cela par F. Schleiermacher pour qui *“une œuvre d'art est elle aussi enracinée dans son terrain et dans son sol, dans son environnement. Elle perd sa signification quand elle est arrachée à ce milieu et mise en circulation”* (Gadamer, 1996, I, p. 185). Mais cette dimension de la compréhension est présente chez l'ensemble des auteurs dont on a parlé, M. Weber, notamment : *“pour une science qui s'occupe du sens de l'activité, “expliquer” signifie par conséquent la même chose qu'appréhender l'ensemble significatif auquel appartient, selon son sens visé subjectivement, une activité”* (Weber, 1996, p. 35).

Cette approche renvoie à la “prééminence du tout” suggérée par le formisme mais aussi le “situationnisme” méthodologique prôné par M. Maffesoli et suggéré par ailleurs par l'école américaine de l'interactionnisme symbolique. Elle rappelle également ce que G. Simmel dit du conflit étant entendu que, pour lui, l'affrontement du sujet avec la “matière” est une donnée fondamentale de l'existence. Cette mise en rapport est également une ancienne idée de l'herméneutique pour laquelle *“la compréhension procède toujours du tout vers la partie pour retourner au tout”* (Gadamer, 1996, II, p. 73) mais H.-G. Gadamer ajoute qu'elle ne suffit pas pour justifier la compréhension : en se limitant à cette seule mise en perspective, on instaure avec la forme un “rapport de représentation” (*Vorstellung*) et non un “rapport de vie” (Gadamer, 1996, II, p. 187). Pour rétablir ce rapport, il faut introduire la dimension subjective de l'expérience.

La recherche de l'intentionnalité :

L'interprétation comporte une dimension noétique qui est la recherche de ce "quelque chose" visé par le sujet dans son action. Comme le souligne P. Ricoeur, la grande découverte de la phénoménologie, notamment développée par E. Husserl, reste l'intentionnalité. Ce quelque chose supposé, par opposition au rapport de simple représentation, signifie le "remplissement" (*Erfüllung*) de la forme par l'intention signifiante de l'acteur.

L'apport de M. Weber sur cet aspect de la compréhension est tout à fait déterminant : l'activité du sujet n'est compréhensible que dans la mesure où celui-ci se propose d'atteindre un but, subjectivement visé ou "échu", mais dont la définition et la réalisation sont conditionnées par les rapports interindividuels dans lesquels il est pris. A. Schutz étendra cette notion de finalité à tout projet, motif ou anticipation que chacun se forge au cours de son expérience de la collectivité et du monde.

Cette finalité constitue le point de vue à partir duquel s'ordonne la représentation de la réalité et sur elle repose la logique du comportement de l'acteur social. Rappelons que par logique, on entend, comme M. Weber, la simple coïncidence des moyens sélectionnés par le sujet en fonction de l'objectif qu'il s'est plus ou moins consciemment imposé, et non la manifestation d'une activité rationnelle. Ce principe logique, qui est socialement déterminé, est celui qui fonde l'échange et la possibilité du sens commun : c'est en effet parce que chacun a, d'une certaine manière, un comportement "logique", c'est-à-dire prévisible ou correspondant à une certaine séquence "typique", qu'il est compréhensible par autrui. Malgré tous les développements que M. Weber a consacré à cet aspect, c'est certainement là que réside la plus grande difficulté de la compréhension sociologique mais qu'une clarification de la notion de "cercle herméneutique" permet de dépasser.

1. 2. L'interprétation est une intégration

Si l'interprétation que le sociologue fait de la réalité sociale est subjective, elle ne consiste pas, loin s'en faut, à plaquer sur elle ses propres présuppositions. L'herméneutique professe de ce point de vue le même respect de l'objet (P. Ricœur évoque souvent le "souci" de l'objet) que la sociologie compréhensive. Mais elle enseigne aussi que l'interprète lui-même doit "se laisser déterminer par la chose". Cette situation dans laquelle le sociologue et son objet sont tous les deux pris dans un rapport de détermination réciproque est celle que décrit la notion de "cercle herméneutique".

En établissant cette relation circulaire entre un sujet et un objet, il ne s'agit de rien d'autre que de prendre en considération le fait que toute connaissance, et le sociologue n'échappe pas à la règle, ne se réalise que par assimilation ou intégration à un cadre prédéterminé et, dans le processus de l'interprétation, de ne pas faire comme si ce cadre n'était pas là mais l'utiliser pour la compréhension. Celle-ci reste en effet déterminée, jusqu'à la "fin" (qui est le plus haut degré d'univocité qui puisse être atteint par l'interprète) par ce cadre prédéterminé. Les préconceptions que le sujet produit vis-à-vis de son objet, en d'autres termes, ne doivent plus être considérées comme un obstacle à la compréhension parce que ce n'est que dans la mesure où les deux partagent un tant soit peu de sens commun, qu'elle est possible. W. Dilthey avançait déjà cette proposition dans son *Édification du monde historique dans les sciences de l'esprit* : "ce qui rend possible la compréhension, malgré la particularité des rapports qui font une unité psychique particulière, c'est qu'elle est la partie d'un tout dont je fais moi-même partie" (Dilthey, 1988, p. 105).

Mais P. Watier va plus loin en suivant la même voie, en établissant le préjugé comme une précompréhension indispensable, une modalité d'accès à l'objet sans laquelle il ne peut y avoir de compréhension : "La participation à ce savoir commun est aussi une condition sine qua non d'entrée dans une forme d'existence sociale, sans lui le sociologue ne pourrait interagir avec ses sujets d'études" (Watier, 1996, p. 96). Cela ne supprime toutefois pas un travail particulier à effectuer sur les catégories de cette précompréhension qui consiste à

problématiser ce cadre de la réception, c'est-à-dire à effectuer un travail d'élucidation, au contact de l'objet, sur les présuppositions qu'il fait naître. H.-G. Gadamer insiste beaucoup pour accorder une place particulière à M. Heidegger dans la résolution du problème du cercle herméneutique et la clarification du rôle des présupposés dans la compréhension au travers de ce qu'il a nommé la "thématisation" de la précompréhension : *"On ne peut donc déprécier ce cercle en le qualifiant de vicieux, quitte à en prendre son parti. Le cercle cache en lui une possibilité positive du connaître le plus originel ; on ne la met correctement à profit que si l'interprétation a su se donner pour tâche première, permanente et dernière de ne pas se laisser imposer ses acquis, de même que ses anticipations de vue et de saisie, par des intuitions et notions populaires mais d'assurer le thème scientifique en portant celles-là au terme de leur élaboration à partir des choses elles-mêmes"* (Heidegger : *Sein und Zeit*, cité par Gadamer, 1996, I, p. 287).

Assurer son "thème scientifique" au préjugé, signifie avancer dans la compréhension selon la méthode de la falsification : si la compréhension ne peut se passer de l'opinion préformée sur l'objet, elle doit être mise en évidence sous la forme d'une pré-esquisse soumise à révision, l'esquisse seconde ainsi élaborée est elle-même soumise à une critique identique, etc. Il s'agit donc d'intégrer dans une dynamique cognitive, la fragilité et l'erreur associée à toute connaissance. Le cercle herméneutique est donc une relation active qui repose sur la notion capitale d'expérience (*Erfahrung*), qui consiste en la mise à l'épreuve du cadre de référence et son développement, sa complexification. Dans le cercle herméneutique s'éclaircit la méthode de la typification telle qu'elle est mise en œuvre dans la connaissance sociologique : si la connaissance du sociologue n'est fondamentalement pas différente de celle du commun, sa particularité réside dans l'expérience à laquelle il soumet les catégories disponibles dans son propre "stock de connaissances" (typicalité) et le contrôle qu'il effectue sur les opérations de sa typification.

Par ailleurs, c'est dans ce travail d'expérimentation de la réalité qu'intervient à mon avis la notion de "reviviscence" (*Nacherleben*) proposée par W. Dilthey et M. Weber. Si cette possibilité de revivre l'expérience d'autrui, c'est-à-dire épouser son point de vue par identification, est bien une particularité méthodologique des sciences de l'esprit, elle ne

constitue pas une fin en soi comme l'indiquait déjà M. Weber : *“La capacité à reproduire soi-même une activité d'autrui analogue ne constitue pas comme telle une condition de la compréhensibilité”* (Weber, 1996, p. 29). C'est dans le cadre de l'élaboration de la pré-compréhension (l'assimilation) et de l'expérimentation de l'expérience vécue, au titre de mise à l'épreuve d'une conjecture, que la reviviscence trouve selon moi toute sa raison d'être. Elle reste le moyen par excellence d'éprouver, dans tous les sens du terme, la cohérence et la logique de l'activité d'autrui et la représentation qu'on s'en fait.

La première des conséquences qu'il convient de tirer de ces propositions portant sur l'herméneutique, indiquée par H.-G. Gadamer d'ailleurs, porte sur une certaine forme de réhabilitation de la tradition comme ensemble des savoirs accumulés dans le sens commun, social ou sociologique, qui représente un véritable intérêt heuristique dans le cadre de cette connaissance qui ne procède que par approximations successives. L'herméneute allemand consacre en effet un chapitre entier de *Vérité et méthode* à la restauration du préjugé, déprécié par l'*Aufklärung*, non pas dans sa valeur intrinsèque mais comme source de problématiques pour la compréhension, entendue comme saisie d'autrui mais aussi de soi-même : *“le dépassement de tous les préjugés, cette exigence globale de l'Aufklärung, s'avérera être lui-même un préjugé”*. La conscience de soi qui s'objective dans un discours englobant (comme le récit de vie, par exemple) offre une “base insuffisante” pour la compréhension dans la mesure où il produit une distance vis-à-vis de l'action courante. Or, ajoute H.-G. Gadamer, *“bien avant que nous accédions à la compréhension de nous-mêmes par la réflexion sur le passé, nous nous comprenons de manière spontanée dans la famille, la société et l'État”* (Gadamer, 1996, I, p. 298). Le sens commun implicite représente donc un double intérêt pour la connaissance sociologique : il éclaire sur les modalités de l'expérience quotidienne vécue par le sujet et, à condition d'être “thématisé”, il renseigne l'observateur sur le rapport qu'il entretient avec son objet.

*

* *

La piste la plus intéressante proposée par l'herméneutique tient dans l'exposition des deux plans simultanés selon lesquels l'interprétation se doit d'être réalisée, et c'est bien cette voie qui sera suivie dans le dernier chapitre de cette recherche, au moment d'explicitier un essai d'interprétation de conduites symptomatiques de certaines situations de précarité. Ces deux plans complémentaires sont instaurés par la relation d'interdépendance posée entre la partie et le tout. Si la compréhension passe donc par une tentative de reconstruction du sens subjectivement visé par un acteur, ou un groupe d'acteurs, elle ne peut faire l'économie d'une remise en perspective de cette subjectivité dans le cadre social global qui la contraint, mais la rend possible. En l'occurrence, notre essai d'interprétation de conduites déviantes, associées à une certaine précarité des conditions de vie s'articulera bien autour de deux topiques successives.

En premier lieu, elle s'attachera à livrer une interprétation du sens que peuvent avoir ces conduites pour ceux qui les adoptent comme une conséquence de l'expérience qu'ils font de la réalité. Même si, à bien des égards, en effet, on peut se sentir en droit de qualifier ces conduites d'« insensées », ce n'est que dans la mesure où elles s'écartent du sens commun qui se donne en partage et fonde la collectivité. Car elles n'en ont pas moins un sens, même confus, même difficile à restituer par les acteurs eux-mêmes, dans la mesure où elles sont bien sous-tendues par une intentionnalité.

En second lieu, parce que ces conduites sont précisément le résultat d'une expérience, c'est-à-dire le fruit d'une interaction avec un ensemble significatif, le sens subjectivement visé par ces conduites renvoie en effet au sens qu'elles prennent au sein de la société globale. En d'autres termes, les situations de précarité ont bien un « double sens » : celui que poursuit le sujet qui les expérimente, et celui qu'elles prennent dans le contexte social global. Aussi éloignés du sens commun qu'ils peuvent apparaître, même les comportements déviantes qui répondent à une certaine expérience de la précarité des conditions de vie, signifient quelque chose pour la collectivité. Ainsi proposera-t-on de considérer certaines conduites « anormales » comme l'expression d'un négativisme social qui interroge les fondements de la société globale, et met en lumière certaines de ses contradictions essentielles.

La démarche compréhensive, loin d'enfermer dans la singularité d'un objet, permet donc une ouverture sur le « système », pour reprendre l'expression de F. Dubet, dans lequel le sujet est pris. Cette proposition n'est pas tout à fait étrangère à celle qu'avait faite M. Mauss, en son temps, avec la notion de « fait social total », et rejoint également celle de J.-C. Passeron qui, dans la *Revue française de sociologie*, soulignait à sa manière l'intérêt de cette approche interactionniste de la singularité qui se manifeste dans une biographie : « *Le fait est, si l'on éclate le coup d'éclat qui consiste à ne plus vouloir reconnaître - y compris comme constructions théoriques - de structurations sociales qu'en aval et en tant que produits de décisions individuelles (intégrisme anti-holistique qu'adopte allègrement l'individualisme méthodologique contemporain) le fait est, dis-je, que le projet le plus recommandable consiste à essayer de saisir la structuration des biographies à la fois comme un effet des structurations longitudinales qui se résument en amont dans l'institution biographique et comme le produit agrégé que l'action sociale des individus inscrit, en aval, dans le maintien ou la transformation de ces structures longitudinales* » (Passeron, 1990, p. 20). C'est bien, en d'autres termes, dans la mesure où une expérience individuelle actualise un *habitus* qu'elle intéresse le sociologue.

2. L'enjeu du récit de l'insertion

La remarque de J.-C. Passeron nous offre l'occasion d'introduire dans cette théorie de l'expérience quelques remarques méthodologiques consacrées au récit ou, dans le registre de la pratique sociologique qui nous intéresse ici, à l'entretien non directif de recherche (ENDR). Cette digression s'inscrit donc dans la suite d'un cahier de recherche précédent qui portait en effet sur la méthode d'analyse de cet outil désormais banal de la pratique d'enquête⁸⁴. Mais l'intérêt de cette réflexion tient aussi aux propositions méthodologiques qui ont été faites dans ce sens, et de façon récurrente, par quelques auteurs s'intéressant particulièrement à la

⁸⁴ P. Le Quéau & M. Brugidou : *La dynamique du récit, contribution au traitement et à l'analyse des entretiens non directifs de recherche*, collection des cahiers de recherche du CREDOC, n° 124, octobre 1998. Ce document contient également une justification de l'identité posée ici entre « récit » et entretien non directif de recherche.

problématique de l'insertion sociale et professionnelle. C. Nicole-Drancourt et L. Roulleau-Berger, en clôture de leur dernier ouvrage écrit en commun, soulignent très explicitement l'intérêt de l'histoire de vie pour rendre compte de l'expérience à laquelle donne lieu la recherche d'une situation sociale et/ou professionnelle stable (C. Nicole-Drancourt & L. Roulleau-Berger, 1998). On trouve également des prémisses de cette recommandation dans des ouvrages que chacune d'entre elles a pu faire paraître antérieurement (L. Roulleau-Berger, 1991 ; C. Nicole-Drancourt, 1990). Dans leur traité portant sur les méthodes d'analyse des entretiens non directifs, C. Dubar et D. Demazière appuient leur réflexion sur des récits d'insertion (C. Dubar & D. Demazière, 1997). La démarche d'enquête, enfin, empruntée par S. Schehr lors de son travail sur la vie quotidienne des jeunes chômeurs, suit *mutatis mutandis* la même voie (Schehr, 1998).

On reviendra plus loin sur certains des arguments qui légitiment cette approche, dans ce domaine particulier notamment, mais on peut d'ores et déjà indiquer qu'en effet, le récit que font les jeunes de leurs démarches pour trouver un emploi rend compte d'une activité qui, loin de rappeler cette parenthèse vide entre l'école et le travail, que certains évoquent encore, fait apparaître une expérience de la réalité extrêmement riche et complexe, dans le sens qu'on a tenté de donner à cette notion. En tout cas, ces tentatives se rattachent assez aisément à ce mouvement que nous avons signalé dans le cahier de recherche précédent, et qui tient dans une certaine réhabilitation de cette pratique dans la recherche sociologique. Cependant, nous notions également que même si cette pratique est de plus en plus fréquente, tous les problèmes qu'elle pose ne sont certes pas résolus, notamment en raison du manque de justification théorique. Or il apparaît clairement que la théorie de la compréhension, comme on l'a exposée, peut constituer, d'une part, un dispositif de légitimation adéquat pour cette pratique en même temps qu'elle est de nature à résoudre certaines des équivoques qui continuent de peser sur le « *statut de la parole des gens interrogés* », pour reprendre les termes de C. Dubar et D. Demazière.

On distinguera aussi nettement ce qui est appelé ici « récit d'insertion » des autres modes d'entretiens qui permettent de retracer la « trajectoire » ou la « carrière » professionnelle d'une personne. La différence qui convient d'établir entre ces deux approches biographiques tient

moins à la forme de l'entretien, que dans la nature de l'information recherchée. Elles se présentent donc différemment, mais rien ne les exclut. Si le premier a pour objet la compréhension de l'expérience vécue au travers de certaines étapes de la vie de la personne interrogée, le second doit permettre d'établir un certain nombre de faits qui ne dépendent pas du discours. Le recueil des « données biographiques », dans cette dernière acception, est une pratique courante de la recherche statistique, notamment celle qui est développée par l'INED⁸⁵. Un récit d'insertion, dans ce sens, n'est pas en soi le bon moyen de retracer la « trajectoire » de la personne : le discours est soumis à des oublis, plus ou moins volontaires, ou à des interprétations qui méritent validation. En revanche, la compréhension de l'enchaînement des séquences qui marquent le cours d'une vie renvoie bien à une interprétation subjective de la réalité dont ne peut rendre compte le seul relevé objectif des étapes par lesquelles un personne est passée.

1. Le récit est une expérience vécue

La théorie de la compréhension justifie pleinement la pratique de l'ENDR dans la mesure où le récit apparaît comme un reflet de l'expérience vécue par la personne interrogée. Mieux, le discours est une objectivation circonstanciée, donc singulière, de cette expérience : c'est à dire une expérience en acte, *in vivo*, dans le plein sens du terme. L'exercice auquel se livre en effet la personne interviewée par un chercheur, quelle que soit sa discipline, est en effet double, et consiste bien à mettre en forme une interprétation de ce qui lui est donné à vivre. Elle reproduit donc, dans un cadre d'interaction tout à fait spectaculaire, c'est-à-dire extra quotidien et spécifique, la geste des récits, complets ou partiels, qu'elle est amenée à improviser dans sa vie de tous les jours.

Bien entendu, la situation de l'entretien de recherche n'est ni neutre, ni quelconque, A. Blanchet l'a démontré et a déjà explicité les règles de l'échange qui s'instaure dans la

⁸⁵ Cf. les deux cahiers de recherche du CREDOC consacrés à l'analyse des méthodes de recueil des données biographiques : *Ligne de vie*, D. Bauer & B. Maresca, Cahier de recherche n° 37, mai 1992 ; et *Parcours singulier*, D. Bauer, Cahier de recherche n° 54, octobre 1993.

situation d'un entretien de recherche (Blanchet, 1985, 1987). Il faut cependant souligner que tout récit se produit dans le cadre d'une interaction qui ne manque pas d'y laisser son empreinte. Sur la forme, par exemple, l'attention au langage varie effectivement selon la « qualité » supposée que s'attribuent les interlocuteurs. Sur le fond, de même, le principe en vertu duquel sont sélectionnés les événements racontés dépendra très étroitement, outre les capacités de la mémoire, de ce que chacun suppose des intentions ou des attentes de l'autre... et de ses propres intentions, bien sûr. A cet égard, le récit constitue bien un piège, non seulement pour l'auditeur, mais pour le narrateur lui-même. Ces paramètres situationnels doivent bien entendu être intégrés dans l'analyse, mais il n'en reste pas moins qu'existe bien une solution de continuité entre un récit échangé entre deux acteurs sociaux dans le cadre d'un échange banal, plus ou moins ritualisé, et celui que produit une personne interrogée par un chercheur. Il doit même être précisé que le premier est une condition du second.

Les récits ordinaires constituent en premier lieu autant de « répétitions », dans le sens qu'a ce terme dans le théâtre, qui sont la condition de possibilité d'une grande « improvisation » comme celle qui se réalise pour les besoins d'une recherche. A proprement parler, d'ailleurs, même si le discours de la personne interrogée n'est pas préparé, formellement, il n'y a jamais d'improvisation à partir de rien, mais « variation » *ad hoc* à partir d'éléments pré-construits. Si le récit constitue bien, comme nous le soutenions dans le précédent cahier de recherche, un arrangement ou, pour se référer à P. Ricoeur, une « mise en intrigue » de « paquets de sens » déjà disponibles, c'est bien dans l'interaction quotidienne que ces éléments ont été préparés, pré-élaborés.

Les récits ordinaires constituent donc une condition de possibilité pour un grand témoignage comme celui qui se réalise dans le cadre d'un ENDR parce qu'ils contribuent à en instituer le matériau, mais aussi parce qu'ils permettent au locuteur de travailler sa compétence narrative. Les recherches conduites auprès des personnes vivant des situations difficiles sont parfois l'occasion de rencontrer des individus manifestant une faible capacité à raconter leur vie, en tout ou bien en partie. Cette remarque tient moins, il faut le préciser, à la performance linguistique que les personnes interrogées peuvent éventuellement réaliser, et qui se mesurerait

par la richesse du vocabulaire, la maîtrise de la grammaire, etc. Raconter sa vie, ne serait-ce qu'en partie, suppose en effet une double compétence. La première tient dans la capacité d'identifier, dans le cours continu de son existence, des épisodes bien circonscrits avec un début et une fin. Il s'agit, autrement dit, de se distancier par rapport au vécu. Or cette opération, pour banale qu'elle puisse apparaître, n'en est pas moins une des dimensions constitutives du sens affecté au récit. Car, à proprement parler, elle vise moins à reconnaître un épisode, ou une " aventure " déjà là, mais bien à le construire, à l'instituer. Pour ce faire, ce sont bien des " types " pré-établis qui sont mobilisés, et qui conduisent donc, d'emblée, à une dé-subjectivisation de l'expérience.

La seconde consiste à articuler dans une suite plus logique que temporelle, cet épisode avec d'autres, qui le précèdent et le suivent. Cette seconde opération d'articulation, de mise en intrigue, et ce qui parachève l'institution du sens dans et par le récit, étant entendu que, comme l'opération précédente de distanciation, elle suppose l'application des règles qui dépasse très largement le sujet. Cette compétence, par ailleurs, est finalement assez révélatrice de la maîtrise que chacun a du cours de sa vie, ce qui nous reconduit au thème de l'aliénation, entendue ici comme le processus par lequel un sujet se trouverait dans l'incapacité de produire des objectivations à partir de son propre point de vue. En réalité, plus qu'à des situations de " domination ", cette conception de l'aliénation renvoie d'un point de vue expérimental, à des situations d'isolement dramatique et prolongé... les deux, bien évidemment, ne s'excluent pas du tout. On se souvient ainsi de ce jeune homme âgé de 17 ans, rencontré dans une maison de quartier pour les besoins d'un travail réalisé sur les structures et services d'aide à l'insertion, pour lequel il a fallu plusieurs rencontres afin qu'il puisse commencer de raconter. Si jeune qu'il était, il avait pourtant passé cinq années " dans la rue ", en situation de quasi errance. Dans cette situation paroxystique, il est clair que l'entretien non directif de recherche avait tous les traits de l'entretien thérapeutique.

Cet exemple rappelle l'enjeu des préconisations faites par le rapport de la commission Lazarus concernant les " points écoute ", que prolongent les travaux de P. Vidal-Naquet et

S. Tiévant⁸⁶. Avant que d'entamer un travail visant à définir un " projet " de vie, notion centrale dans le protocole de l'intervention dans le cadre de l'insertion, on est en effet parvenu au point de reconnaître qu'il faut en passer, pour certains individus au moins, par un détour plus ou moins long au terme duquel, par le récit de son expérience, le sujet aura reconquis cette maîtrise minimale du cours de son existence. Cette situation illustre en tout cas de quelle manière c'est bien le sens commun (la compréhension ordinaire) qui conditionne la connaissance (la compréhension) sociologique. La double compétence du narrateur tient en effet dans sa participation à un ensemble social dans et avec lequel il interagit. La compétence du narrateur n'est finalement pas autre chose que la compétence de l'acteur social dans son intégrité.

2. L'ordre du récit

Cet éclairage du récit à la lumière de la théorie de la compréhension permet, a-t-on dit, de résoudre certaines équivoques qui tiennent encore au statut de la parole des gens interrogés. Cela se peut en premier par le fait que le narrateur n'apparaît plus tout à fait comme cet " idiot culturel " auquel l'a souvent réduit une approche par trop objectiviste de la réalité sociale. Sa capacité à raconter mobilise des savoirs et des savoir-faire qui, pour implicites qu'ils soient, n'en sont pas moins complexes, et traduisent son intégration dans un collectif et le résultat d'un travail continu de socialisation. En d'autres termes, c'est bien par ce qu'il comporte de moins subjectif que le récit intéresse la sociologue. Sur ce point, il ne faut pas se tromper et penser que cette approche constitue une " dénaturation " radicale du récit dont l'essence serait l'expression radicale de la subjectivité. Notre point de vue en la matière est bien de considérer le récit, quel que soit le cadre dans lequel il se déroule, comme un moyen terme, un entre-deux, entre le narrateur et son (ou ses) auditeur(s). C'est d'ailleurs bien, encore une fois, le

⁸⁶ Cf. le rapport de la commission Lazarus sur " Ville, santé mentale, précarité et exclusion sociale " : *Une souffrance qu'on ne peut plus cacher*, DIV, DSU, DIRMI, 1995. Ce rapport préconisait notamment la réalisation d'un certain nombre de travaux sur les " points écoute " qui s'ouvrent, et qui forment des espaces de parole libre, c'est à dire dégagée de toute démarche immédiate d'insertion. C'est dans ce cadre que P. Vidal-Naquet et S. Tiévant ont en effet mené une recherche sur l'écoute des personnes en situation difficile : *Les lieux d'écoute de la souffrance sans nom*, DIV, DSU, 1996 ; et *Des moments pour être soi*, DAS, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1997.

partage *a minima* de ce qui fonde la possibilité de ce tiers construit, qui justifie et rend possible la compréhension. C'est donc sur les règles et modalités d'institutionnalisation de ce tiers qui intéressent au premier chef le sociologue.

Cette proposition, comme on y a fait allusion plus haut, rejoint celle qu'avait faite en son temps J.-C. Passeron pour qui l'intérêt de la biographie, dans la démarche sociologique, tient en effet bien dans les "pré-structurations" qui y affleurent. La comparaison qu'il conviendrait de faire entre les notions de typification/typicalité qui ont longuement été discutées plus haut, qui appartiennent pleinement à cette tradition de la compréhension, et celle de « pré-structuration » mériterait bien d'autres commentaires et discussions. On les posera pour l'instant comme pratiquement équivalentes dans la mesure où la typicalité dont parle A. Schutz contient bien l'ensemble des éléments structurels préalables qui servent à l'acteur à percevoir, donner une forme et un sens à la réalité. Reste à se demander de quelle manière ces éléments de la pré-compréhension peuvent se donner à saisir dans un entretien. De nombreux ouvrages techniques ont cependant déjà apporté leur contribution à cette problématique, et l'on ne peut que renvoyer à ceux de A. Blanchet, par exemple, ou plus récemment, à celui de C. Dubar et D. Demazière. En ce qui concerne ce dernier livre, on pourra accorder une attention particulière à l'exposé qu'ils font de la méthode dite de l'Analyse des Relations par Opposition (ARO), qui leur apparaît comme la méthode la plus appropriée pour faire émerger la structure interne qui organise la signification d'un texte (Dubar & Demazière, 1987). On se contentera donc d'indiquer deux pistes plus originales autour desquelles s'articule notre propre réflexion.

Le cahier de recherche précédent portait sur l'examen d'un protocole d'analyse permettant d'objectiver les différents épisodes constitutifs d'un récit recueilli au cours d'un ENDR. Or la mise en évidence de ces épisodes, qui constituent autant de micro récits dans un récit, participent de cette tentative de faire émerger les "structures" de l'expérience. On peut en juger par quelques exemples paroxystiques qui montrent de quelle manière le sens commun imprime très fortement le cours d'un récit en ce sens qu'il impose quelque passage "obligé", sans rapport immédiat avec l'expérience individuelle. C'est ainsi que lors des entretiens préparatoires à l'enquête portant sur l'évaluation de la loi Evin (Maresca, Le Quéau, Hébel,

1998), il est apparu que tous les fumeurs interrogés sur leur “ carrière tabagique ”, ont à un moment ou un autre ressenti le besoin de justifier leur pratique malgré tout ce qu’ils savent des méfaits du tabac, alors qu’aucune relance n’a été faite sur ce thème. Tous les récits de fumeurs contiennent au moins un épisode qui se caractérise, c’est selon, par la narration d’une tentative d’arrêt de fumer ou bien de toute autre circonstance qui permet au fumeur de prendre conscience de sa “ dépendance ”, et qui introduit une justification, plus ou moins longue qui dénote complètement du reste du discours, davantage marqué par l’évocation du plaisir que procure le fait de fumer. Les arguments, par ailleurs, sur lesquels repose cette défense, se retrouvent d’un entretien à l’autre, et apparaissent en nombre limité.

Ce cas illustre parfaitement le changement de valeurs qui s’est opéré depuis une dizaine d’années en ce qui concerne la consommation de tabac. Il apparaît aujourd’hui que la question posée à un fumeur de raconter sa “ carrière ”, est d’emblée perçue comme problématique, de telle sorte qu’elle nécessite une “ défense ” qui consiste à justifier sa différence, ou bien à temporiser en expliquant, par exemple, que les conditions ne sont pas réunies pour un arrêt définitif de la consommation. L’identification de l’épisode, dans ce cas, montre de quelle manière un discours individuel embraye sur les caractéristiques d’un contexte qui lui impose un certain déroulement. Dans le même ordre d’idée, on a été surpris de la réponse faite, de manière très récurrente, par un certain nombre d’allocataires du RMI interrogés dans le cadre d’une enquête d’évaluation, alors que rien dans la question posée n’incitait *a priori* à un tel développement. Cette réponse, faite surtout par des personnes relativement âgées, ayant donc connu pour la plupart une longue carrière professionnelle puis une longue période de chômage, tenait en une justification appuyée de leur recours obligé au RMI et en l’évocation des “ mauvais RMIstes ” qui bénéficieraient indûment de cette mesure.

Cet épisode traduit encore une fois une “ imposition ” du sens commun remarquable par le fait qu’elle fait apparaître problématique la position individuelle, et qu’elle imprime une certaine rupture dans le cours du discours. Comme le précédent, il montre très visiblement de quelle manière l’acteur interrogé mobilise du “ prêt-à-penser ” pour construire son discours. Ce dernier exemple fait en outre apparaître de quelle manière cette approche n’en reconnaît

pas moins l'importance du sujet qui expérimente, douloureusement en l'occurrence, la réalité du stigmaté.

L'autre modalité d'appréhension des cadres sociaux de l'expérience dans le récit renvoie à la théorie de l'indexicalité proposée par les ethnométhodologues (Coulon, 1987 ; Garfinkel, 1990). Rappelons que les « ethnométhodes » sont des éléments du corpus symbolique, spécifiques d'un groupe social, qui traduisent la manière dont il construit sa représentation de la réalité. Dans l'ordre du discours, on peut rendre compte de cette appréhension particulière de la réalité en mettant en exergue des termes tout à fait particuliers qui font partie du sens commun de cette collectivité, ou bien des termes usuels qui, dans le contexte de ce groupe, prennent un sens remarquablement différent de celui qu'ils ont par ailleurs. Ces termes ou notions peuvent être appelés « index » dans la mesure où, en effet, ils désignent, montrent la manière particulière qu'a un groupe d'expérimenter la réalité qui lui est donnée à vivre.

Cette approche, cependant, impose une limite qui tient tout naturellement dans la définition qu'on pourra donner à ce qu'est un groupe constitué. Le fondement de cet ensemble peut être l'interaction réciproque de ces membres, c'est certainement le cas le plus simple. Mais il peut aussi s'agir de l'ensemble des acteurs placés dans un cadre objectif comparable. Dans cette dernière acception, cette approche est plus délicate, et supposer que l'ensemble des allocataires du RMI forment un « groupe » constituent vraisemblablement une erreur, du point de vue de l'expérience vécue. De même en est-il de certaines catégories du sens commun, et dont on a le plus grand mal à se défaire dans la recherche sociologique : par exemple la « jeunesse ».

*

* *

Ces considérations sur le récit n'épuisent pas le sujet, loin s'en faut. Il était cependant nécessaire d'indiquer ces quelques pistes pour illustrer de manière plus précise les bases sur lesquelles se fondent l'interprétation de l'expérience vécue. A cet égard, le récit de vie apparaît bien comme l'outil le plus approprié à l'exercice de cette herméneutique, même s'il n'est pas le seul. L'intervention d'un chercheur qui réalise quelques entretiens ne permet le plus souvent

qu'un survol de la question posée, et la compréhension fine des problèmes posés doit souvent supposer un temps d'approche prolongé.

On peut à cet égard rappeler cet exemple d'entretien réalisé dans le cadre d'une étude dont l'objectif était de rendre compte de l'expérience vécue par certains intérimaires⁸⁷. Au cours des entretiens non directifs qui ont suivi une phase quantitative, nous avons rencontré un homme âgé d'une quarantaine d'années qui, après avoir connu une dizaine d'années d'activité professionnelle relativement stable, a traversé une période de chômage prolongée. Il s'inscrit alors dans plusieurs agences d'intérim et vit depuis 1982 sous ce régime de précarité. En réalité, cet homme semble ne pas ressentir une gêne très importante du fait de ne pas avoir un contrat à durée indéterminée. Il dit avoir établi de solides relations avec son agence d'intérim qui lui procure régulièrement des missions, et n'en ressent pas les effets dans sa vie quotidienne, même s'il souligne qu'en effet il a parfois eu quelque mal à négocier un emprunt avec sa banque. Pour lui, la vie d'intérimaire suppose donc quelques contraintes (ne jamais refuser de mission), mais il semble s'en être accommodé et avoir mis en place un système qui permet de pallier le principal inconvénient de son statut professionnel, qui tient dans le fait de ne pas toujours pouvoir compter sur un travail.

L'interview se déroulait chez lui... c'est à dire chez ses parents. Or la mère de l'homme interrogé, servant le café et entendant les réponse de son fils, a clairement manifesté plusieurs signes de dénégation. A la fin de l'entretien, l'enquêteur a alors questionné la mère, en présence du fils pour lui demander de préciser le sens de ces signes très explicites. S'est alors engagée une discussion au terme de laquelle il est apparu que la mère ne trouvait pas cette situation très confortable dans la mesure où elle pensait que l'intérim ne fournissait pas le cadre d'une stabilité propre à permettre à son fils de fonder « un vrai foyer ». Le fils, réellement gêné par cette intervention, n'a pas contesté au fond l'intervention de sa mère, et s'est finalement ouvert sur certaines des inquiétudes qu'il nourrissait quant à son avenir. Comme de nombreux autres intérimaires interrogés dans le cadre de cette enquête, il pensait

⁸⁷ Les « Intérimaires à forte intensité d'emploi », c'est à dire ayant travaillé au moins sept mois au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (Le Quéau, Simon, 1998).

aussi que l'intérim est « *une bonne solution quand on est jeune* », mais qui ne doit pas trop se prolonger.

Sans infirmer les propos de son fils, l'intervention de la mère permet de les « recadrer » très efficacement, éclairant ainsi le principe selon lequel l'interprétation d'un récit se passe difficilement d'autres approches. Cette remarque envoie donc à l'approche « situationniste » prônée par M. Maffesoli, ou à la démarche objectale que propose P. Sansot qui sont deux manières particulières d'appréhender ce travail global qu'il convient de réaliser pour aller du tout à la partie, puis de la partie au tout. C'est sous cette réserve méthodologique qui consiste à se donner les moyens de vérifier de quelle manière un discours particulier « embraye » sur le cadre de l'expérience, que l'interprétation, dans les sens qu'on a donné à cette expression, peut se réaliser pleinement. C'est également à cette condition que ces groupes sociaux, pour peu nombreux qu'ils soient, peuvent être élevés au rang de « minorités significatives », c'est à dire porteuses de sens pour les individus qui y appartiennent, mais aussi pour la société globale toute entière ■

CHAPITRE IV

L'EXPÉRIENCE DE LA PRÉCARITÉ

1. La compétence de l'acteur

La perspective compréhensive, sans doute parce qu'elle suppose *a priori* une autre conception du sujet-acteur social et qu'elle la justifie, conduit à jeter un autre regard sur la manière dont sont expérimentées les situations de précarité, notamment. Celles-ci n'apparaissent plus seulement comme un fait objectif qui se produit, ou qui survient dans la vie d'un sujet : elles forment un cadre qui donne lieu à une expérience qui lui donne un sens. Pour reprendre un instant la perspective d'A. Giddens, les situations de précarité font ainsi bien l'objet d'une « structuration », étant entendu que, chez lui, cette notion n'est pas très éloignée de celle d'institutionnalisation que l'on trouve développée chez P. Berger & T. Luckmann. C'est-à-dire qu'elle s'institue par la réunion d'un certain nombre de conditions objectives, mais aussi par l'activité du sujet qui contribue à leur reproduction, ou bien à leur négation. Le sujet, autrement dit, réalise une activité significative qui participe pleinement à la construction sociale des situations de précarité.

Cette conséquence de l'approche proposée ne doit en aucun cas conduire en un principe systématique de « responsabilité », dans l'acception quelque peu morale que cette notion peut avoir. Il ne s'agit ici que de tirer les enseignements de la théorie du sujet-acteur proposée en rappelant ainsi qu'il expérimente un cadre objectif, c'est à dire : l'interprète et produit un certain nombre d'objectivations qui tendent soit à confirmer l'imposition produite par le sens commun (action de légitimation), soit à l'infirmer. Il met donc en jeu ce qu'à l'instar de Giddens on appellera ici un ensemble de « compétences » sous-jacentes à cette activité significative. Cette proposition du sociologue rejoint ici pleinement la théorie de la compréhension dans laquelle le sujet-acteur est avant tout un être « comprenant » ou « connaissant » la réalité dans le double sens de l'expression : construction de soi et construction de la réalité. Il est assez aisé, quoique cette approche soit malgré tout récente, de montrer à quoi renvoie, concrètement, cette compétence lorsqu'on se penche sur les récits d'insertion des jeunes issus des milieux défavorisés. Les démarches que certains accomplissent dénotent la

mise en œuvre de « tactiques », à tout le moins, révélatrices d'un véritable « travail » qui suppose la mobilisation et la construction de savoir-faire tout à fait spécifiques et nouveaux. Cet exemple est d'autant plus facile à développer dans la mesure où, en l'occurrence, il va être question d'une expérience « pertinente » du point de vue de la société globale. Cependant, on s'attachera aussi à rendre compte de l'activité que supposent des expériences moins « acceptables » collectivement, même si en effet elles n'en participent pas moins à la légitimation d'une vision négative des situations de précarité.

Le « travail » de l'insertion sociale et professionnelle

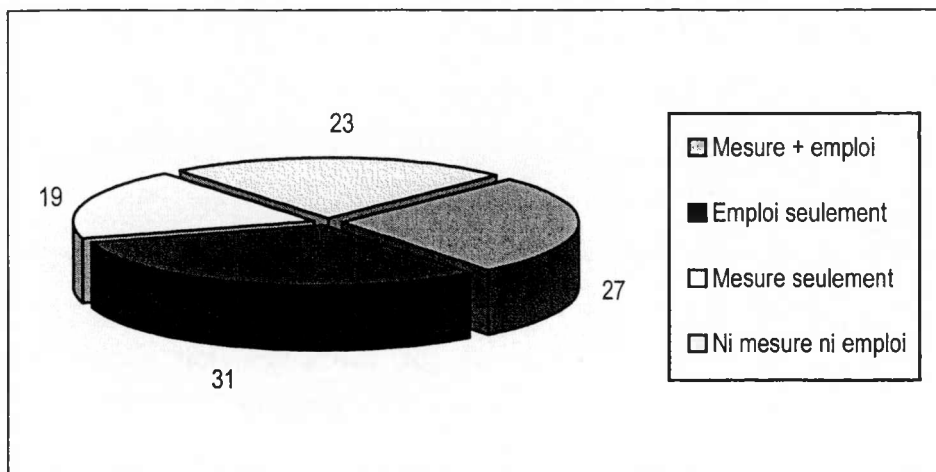
En introduction du rapport présentant les résultats de l'étude réalisée sur les trajectoires d'insertion réussie des jeunes de quartiers défavorisés, P. Dubéchet rappelle l'évolution de la problématique de l'insertion (Dubéchet, Aldeghi & Le Quéau, 1998). Jusque vers le milieu des années soixante-dix, il ne s'agissait que de rendre compte du passage entre l'activité scolaire, et l'activité professionnelle. Cette transition devait se traduire par l'acquisition d'une expérience professionnelle par laquelle l'éducation, ou l'instruction, se transforme en une qualification professionnelle. La dégradation des conditions d'accès au marché de l'emploi consécutive à cette période, s'est traduite par un certain allongement et une complexification croissante de cette phase de transition. L'accès à l'emploi durable passe désormais souvent par une succession d'étapes comprenant des stages, des emplois aidés, des emplois de droit commun à durée déterminée, etc. Certes ce schéma, s'il permet de rendre compte de la nouvelle réalité du marché du travail, mériterait d'être nuancé dans la mesure où tous les jeunes sortis du milieu scolaire ne subissent pas de la même façon cette situation. Les données proposées par L. Roulleau-berger et C. Nicole-Drancourt, permettent de dresser un tableau plus exact de la situation des jeunes en quête d'insertion sociale et professionnelle (L. Roulleau-berger & C. Nicole-Drancourt, 1997).

Il n'en reste pas moins que cette insertion est devenue largement problématique, surtout pour les jeunes les moins qualifiés qui ont tendance à être plus nombreux qu'ailleurs dans les quartiers populaires de nos villes qui, soit dit en passant, sont devenus des quartiers « défavorisés » depuis la « crise ». Le paradigme de l'insertion-transition a vécu, particulièrement pour ces jeunes les plus touchés par le chômage, et les plus concernés par ce qu'il est désormais convenu d'appeler les « situations d'emploi particulières » (l'emploi précaire). Les travaux les plus récents déjà cités, portant sur les parcours d'insertion et la « galère » de ces jeunes montrent tous de quelle manière, loin d'être une simple période d'attente passive, le passage du milieu scolaire au milieu professionnel fait l'objet d'une longue et difficile expérimentation au cours de laquelle se construit donc un ensemble de compétences à peu près inédites. Le travail réalisé sur les jeunes des quartiers difficiles qui réussissent leur insertion professionnelle (cf. *infra* « encadré 1 », p. 6) permet de bien en rendre compte.

Quelques parcours recueillis au travers de cette enquête montrent qu'une « insertion directe », à l'issue de l'école, est encore possible. Mais cette situation apparaît assez exceptionnelle. La très grande majorité des jeunes interrogés a multiplié les expériences plus ou moins longues, et cela sous diverses formes. Près des deux tiers des 155 jeunes interrogés lors de la phase de repérage ont occupé au moins un emploi entre leur sortie de l'école, et cet emploi pour lequel ils ont été sélectionnés au moment de l'enquête. Dans presque la moitié des cas, cet emploi consiste en une (ou plusieurs) mission(s) d'intérim mais un tiers a obtenu un CDD, tandis que le reste a même occupé un poste à durée indéterminée.

La même proportion de deux tiers de l'ensemble de l'échantillon initial, a bénéficié d'une mesure d'aide à l'insertion, c'est à dire un contrat aidé, quelle qu'en soit la forme : contrat emploi-solidarité, contrat de qualification, stage d'insertion dans la vie professionnelle, etc. Au total, un tiers des jeunes interrogés a occupé au moins un emploi, un peu moins d'un cinquième a bénéficié d'au moins une mesure d'aide, tandis qu'un peu plus du quart a eu les deux.

Tableau 1 : Parcours entre la sortie de l'école et l'emploi occupé en 1996



Source : CREDOC/Plan urbain, 1997.

Entre leur sortie de l'école et cet emploi relativement stable pour lequel ils ont été sélectionnés, la plupart des jeunes interrogés dans le cadre de cette enquête ont donc connu une succession de périodes d'emploi et de chômage. Ce chômage, en durée cumulée, dépasse cependant rarement une année. Illustrant parfaitement le principe de cette « alternance », on peut décrire succinctement le parcours emprunté par cette jeune femme, âgée de 24 ans au moment de l'enquête.

Après avoir obtenu son CAP de vente en 1992, elle entre comme vendeuse dans une chaîne de magasins dans laquelle elle a déjà travaillé comme vacataire pendant sa scolarité. Elle accède rapidement au rang de première vendeuse. Elle passe ensuite au poste de caissière, puis devient responsable de caisse. Quand elle quitte cet emploi après deux ans, elle est en formation de responsable de magasin. Elle enchaîne ensuite différentes missions d'intérim et des CDD. A chaque fois, c'est elle qui démissionne ou refuse l'embauche dans la mesure où le poste ne correspond pas à ses ambitions : « *Je suis trop pressée de monter en grade. Chez C., j'ai eu l'opportunité de monter rapidement. C'est ça qui m'a poussée à vouloir autre chose : dès que j'ai une place et que je vois au bout d'un an, que je reste à la même place et que ça ne monte pas, je m'en vais* ». Au moment de l'enquête, elle a décroché un CDD de 6 mois comme aide-soignante en remplacement, et s'est inscrite à un concours pour rester dans l'emploi.

Cet exemple rend compte d'un certain type de trajectoire que nous avons appelé « stabilisé dans la précarité » dans la mesure où cette succession d'emplois (elle en a occupé cinq de durées variables) et de chômage dure maintenant depuis près de cinq ans. Il est pourtant clair que la notion de précarité ne rend pas bien compte de son expérience subjective. D'autres parcours évoquent naturellement un aspect moins « volontaire » du passage momentanément par le chômage entre deux périodes d'emploi. La situation de ce jeune homme correspond à ce cas. Bien que n'ayant pas obtenu son CAP, il trouve malgré tout un emploi de peintre en bâtiment. Il y reste quelques temps, puis change d'entreprise. Il en est malheureusement licencié peu après. Retrouver un emploi lui est alors assez difficile si bien qu'il décide de monter sa propre entreprise avec son frère : *« Depuis ce moment, on se bat comme au premier jour pour tenter de s'en sortir. On fait beaucoup de sous-traitance, des petits chantiers, c'est assez difficile. Surtout avec notre image d'étranger. Ça passe difficilement, on a pas mal de difficultés de ce côté-là. Mais ce n'est pas ça qui nous arrête, on essaie de se battre un peu plus que les autres »*.

L'accumulation des expériences professionnelles est un facteur qui, manifestement, détermine à terme l'obtention d'un emploi relativement stable (au moins un CDD de 6 mois). La plupart des jeunes interrogés en sont parfaitement conscients et acceptent, bon gré mal gré, les règles du jeu. Il faut noter, de manière indicative, le rôle que joue à cet égard l'intérim : c'est le principal moyen qu'ont utilisé les jeunes ayant travaillé entre leur sortie de l'école et l'emploi qu'ils occupent en 1996 pour trouver un emploi. C'est pourquoi on a trouvé des trajectoires comparables parmi les intérimaires à « forte intensité d'emploi »⁸⁸ que nous avons rencontrés dans le cadre d'une autre enquête. L'exemple suivant de ce jeune homme est tout à fait significatif de la mobilité professionnelle dont ils peuvent faire preuve.

Au moment de l'enquête, il est âgé d'une trentaine d'années mais a commencé sa carrière par l'intérim. Après avoir échoué à son CAP de pâtisserie, il s'inscrit dans plusieurs agences d'intérim. Il accepte la première mission qu'on lui propose et travaille ainsi jusqu'à son départ pour le service national. A l'issue, il reprend une formation et obtient cette fois un CAP de

⁸⁸ Intérimaire ayant travaillé sept mois au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cf. Le Quéau & Simon, 1998.

soudure. Il obtient par la suite plusieurs CDD. Il est ensuite obligé de déménager pour des raisons familiales et pour trouver un emploi rapidement dans sa nouvelle région de résidence s'inscrit à nouveau en intérim. Depuis, il enchaîne les missions de courte et moyenne durée. Pour lui, il vaut mieux accepter un poste, même s'il ne répond pas entièrement à ses aspirations, pour bénéficier d'une promotion interne. Cet homme ne refuse donc jamais une mission, ne recule devant aucune heure supplémentaire, et n'a pas pris de vacances depuis cinq ans. Il reconnaît ce mode de vie difficile mais y trouve son intérêt dans la mesure où s'il reste dans ce statut, c'est bien pour pouvoir choisir l'entreprise qui lui offrira les meilleures perspectives d'évolution.

Comme beaucoup d'autres jeunes intérimaires que nous avons interrogés, il est clair que l'intérim reste une solution adoptée « par défaut ». Elle est cependant perçue comme le moyen le plus facile, et le plus rapide, de trouver un emploi, à condition d'en accepter toutes les contraintes, comme le souligne une autre personne interrogée : *« Je me suis rendu compte qu'il fallait que je prenne mon courage à deux mains et que je fasse ma place. Fallait pas baisser les bras, même si c'était une place au bas de l'échelle... Faut mordre dedans et pas se décourager. Faut pas reculer devant le travail, même si c'est physique, ou dégueulasse à faire ».*

Les récits d'insertion recueillis au travers de ces deux enquêtes permettent de mettre à jour un certain nombre de caractéristiques communes à l'ensemble de ces jeunes qui, malgré un profil peu pertinent du point de vue du marché du travail, réussissent leur insertion professionnelle. La première de ces caractéristiques tient dans leur volontarisme. S'en sortir est avant tout pour eux une question de volonté, aussi multiplient-ils les démarches auprès de différentes institutions. L'enquête menée dans trois quartiers défavorisés, en particulier, montre que les démarches personnelles constituent le premier moyen grâce auquel ils ont pu obtenir ces emplois. Cela ne signifie certes pas qu'ils se passent complètement des services ou structures d'aide à l'insertion, la proportion de ceux qui ont bénéficié d'au moins une mesure en témoigne. Mais parallèlement à ces démarches, ils mobilisent leur réseau, et savent « attaquer » le monde de l'entreprise, ne serait-ce que par le biais des agences d'intérim. On

peut ainsi rappeler l'exemple de ce jeune homme d'une vingtaine d'années qui, une fois par semaine, le même jour, descend une journée à Paris pour visiter toutes les agences d'intérim le long de l'avenue Magenta, près de la gare de l'Est, où sont implantées de nombreuses entreprises de travail temporaire. Un autre, nous révèle la tactique qu'il faut adopter pour obtenir un emploi par une agence d'intérim : *« Un conseil : il ne faut pas s'inscrire dans plusieurs boîte d'intérim, sinon on ne peut pas les voir, leur téléphoner tous les jours. Il faut prendre une boîte d'intérim, et les emmerder gentiment tous le jours, et au bout de 8 ou 15 jours, ils te trouvent un boulot »*.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur cet activisme, et beaucoup d'exemples à donner pour rendre compte des démarches qu'ils accomplissent. Mais puisqu'il ne s'agit ici que de faire apparaître les compétences qui s'acquièrent et/ou se développent par cette expérience de multiples emplois, on peut souligner qu'elles relèvent de deux grand types :

- ① Celles qui appartiennent directement au champ professionnel, parmi lesquelles on trouve notamment :
 - Un approfondissement de leur expérience professionnelle : *« Ca fait un plus dans le CV »* ; *« Ca permet de passer de la théorie à la pratique »* ; *« Ca permet d'apprendre à avoir des responsabilités »*...
 - Un élargissement de leur champ de compétences : *« J'ai appris à avoir un bon contact avec la clientèle »* ; *« J'ai appris les produits et les machines »* ; *« Ca permet d'avoir plus de connaissances »*...

- ② Celles qui traduisent une expérience de socialisation plus globale et qui permettent de construire ce qu'on pourrait appeler une « compétence sociale » globale :
 - Etre en contact avec le monde professionnel : *« Avoir l'habitude de la relation avec un employeur »* ; *« La découverte de la hiérarchie »* ; *« Voir la réalité du travail, voir la vie active »*...
 - Peaufiner les tactiques d'insertion : *« J'ai fait des rencontres importantes pour mon parcours »* ; *« Cela permet de montrer ses capacités à un patron »* ; *« Ca ouvre des possibilités d'embauche »*...

- Créer un réseau institutionnel (ANPE, mission locale, PAIO mais aussi agences d'intérim, outre le réseau familial et relationnel) et l'entretenir (« *les emmerder gentiment...* »)...
- Adopter un comportement pertinent : « *Ca m'a appris à me lever le matin, ça montre ce que c'est que la vie : apprendre à s'imposer un rythme de vie* » ; « *J'ai appris à me discipliner* »...

La dimension la plus frappante est l'acquisition de cette compétence sociale globale. Elle tient à la fois à la capacité de se repérer dans l'environnement professionnel, et à adopter un comportement ou un discours pertinent. Cette double compétence renvoie à une expérience construite qui s'inscrit dans le temps - on a vu à cet égard, dans quelques exemples, le rôle que jouait aussi l'emploi saisonnier occupé pendant le temps des vacances - et l'environnement social.

Dans sa dimension de repérage institutionnel, on ne peut manquer de souligner la lucidité avec laquelle les jeunes intérimaires analysent leur situation qui leur apparaît doublement pertinente. Parfaitement conscients du besoin qu'ont les entreprises d'une main d'œuvre « flexible », ils savent par ailleurs que leur statut est en voie de « normalisation » du fait du chômage qui atténue les différences entre un intérimaire, et le titulaire d'un emploi « fixe » : « *Les intérimaires, dit une personne interrogée dans le cadre de l'enquête sur les intérimaires à forte intensité d'emploi, sont pour eux (les patrons) une main d'œuvre chère mais comme ce n'est pas la même caisse, ils n'y perdent pas trop. Ca leur donne une flexibilité qu'ils n'avaient pas avant. (En ce qui concerne les salariés « fixes » :) On est mieux perçu. Il y a eu un effet de société par rapport aux grands licenciements* »...

Un autre élément du discours des jeunes renvoie également très directement à l'interprétation qu'ils font de la réalité qui les environne, et se rattache à cette « pertinence » qu'ils ont du point de vue des entreprises. Il s'agit de la distance qu'ils marquent volontiers à l'égard des autres jeunes du quartier dans lequel ils vivent pourtant depuis leur enfance. Même s'ils se défendent en effet de souffrir personnellement de la mauvaise réputation de leur quartier, et insistent même pour déclarer leur attachement à l'endroit où ils ont vécu la majeure

partie de leur vie, ils se démarquent souvent des jeunes de leur âge ou bien plus jeunes qui en font une toute autre expérience.

- *« Ici, les jeunes ne sont pas responsables. Les parents trop gentils, ils laissent tout passer. Je connais les jeunes qui vont à l'école une fois tous les quinze jours... »*
- *« Il y en a beaucoup qui traînent. Je les vois très mal barrés. On en voit qui traînent à longueur de journée et qui font des bêtises. Je me dis que plus ça va aller, plus ça va aller mal pour eux ».*
- *« Ce sont des fainéants. Il n'y a que quelques pas pour aller à la mission locale, mais ils ne bougent pas »*

Il est vrai que leur réseau de socialisation s'étend bien au-delà du quartier, et qu'ils semblent peu fréquenter les jeunes qui y habitent. On ne saurait toutefois distinguer ce qui traduit, dans ce discours, une situation de fait – c'est-à-dire leur intégration effective dans des réseaux extérieurs au quartier – de ce qui révèle d'une tactique de "défense" contre le stigmatisme du quartier... défense qui est destinée à renforcer la perception qu'on peut avoir de leur intégration dans le monde économique et la société globale, et soutient ce que leur discours peut parfois avoir de « méritocratique ».

Ce désir de marquer une différence par rapport à ceux qui sont appelés des "assistés" se retrouve dans des termes presque identiques dans la bouche des jeunes intérimaires que nous avons par ailleurs interrogés. Les entretiens se déroulant en partie en province, il ne peut donc s'agir du rejet du stigmatisme de la banlieue. La distance est alors marquée par rapport aux chômeurs, tout simplement, suspectés par certains d'attendre le travail. On peut ainsi reprendre le discours de ce jeune homme qui a eu recours à l'intérim, immédiatement après ses études, puis tout de suite après son service national, pour éviter de s'inscrire au chômage et qui n'hésite pas à dire que *« du travail, quand on en veut, on en trouve ! »*.

En résumé, ce rapide examen des récits d'insertion enregistrés dans le cadre de deux enquêtes bien distinctes fait bien apparaître une expérience, dans tous les sens du terme que nous avons définis précédemment. Il nous reste à évoquer le cadre qui la rend possible. Car

encore une fois, on ne saurait réduire cette attitude volontariste que manifestent certains jeunes cherchant à s'intégrer dans la société, par une quelconque disposition de caractère. Ou alors, comme on l'a évoqué plus haut, il faudrait concevoir que la personnalité individuelle fait bien l'objet, au moins en partie, d'une construction dans un cadre collectif.

En l'occurrence, l'étude menée auprès des jeunes dans les trois quartiers défavorisés a une fois de plus souligné le rôle que jouait la famille. Concrètement, la quasi totalité des parents des jeunes interrogés travaillent. Ils ont donc les moyens, économiques et sociaux, de soutenir les démarches de leurs enfants, et cela d'autant plus qu'ils habitent le quartier depuis fort longtemps. Le réseau qu'ils ont ainsi pu constituer sur place et dans les environs au fil du temps est efficace pour faire circuler une information sur les opportunités d'emploi ou de stage. La socialisation au travail, par ailleurs, initiée pendant les périodes scolaires, est bien aussi le fait d'une participation familiale, en ce sens que ces emplois se trouvent, comme les jeunes nous l'ont confirmé, grâce aux relations.

Mais au-delà de cette aide matérielle, on peut ainsi invoquer l'aide "morale" qu'ils apportent, et qui tient en cet esprit de "discipline" évoqué par un jeune : *« J'ai un père qui est très droit en ce qui concerne le travail. Je le remercie de m'avoir obligé à rentrer à 17 heures tous les soirs quand j'étais à l'école. Sinon je serais certainement comme les autres : en train de galérer, toxico... »*. Il est clair qu'une pression s'est en effet exercée sur eux, comme cette "main invisible" dont parle E. Durkheim et qui, selon lui, constitue la meilleure des protections contre les effets négatifs de ce qu'il appelle, dans *Le Suicide*, l'anomie. On ne peut nier l'impact de cette dimension éducative mais on commettrait sans doute une erreur en attribuant à la seule famille la vertu générative de cette autorité. La puissance normative dont une famille peut éventuellement être investie dépend du cadre global dans lequel il est elle-même plongée. Or la situation de ces quartiers ne présente pas exactement comme celle d'un marasme économique et social généralisé au sein duquel ne "résistent" que quelques familles unies. Celles dont il est question maintenant habitent le quartier depuis plus d'une vingtaine d'années, c'est-à-dire avant qu'il ne devienne "difficile". Alors qu'un grand nombre des foyers quittaient le quartier, pour accéder à la propriété ou bien par opportunité

professionnelle, elles sont restées sur place, sans pour autant que leur situation ne se soit dégradée.

Elles forcent donc à considérer la complexité de la morphologie sociale de ces quartiers qui, loin d'être aussi homogènes que l'image qu'on en donne le laisse penser, contiennent différentes "strates" de peuplement. Ces populations installées à des périodes successives, ont des cultures différentes, et il ne s'agit pas ici de ne faire allusion qu'à l'origine ethnique. J. Barou a souvent relevé que même au sein de population immigrée de la même origine géographique, on pouvait observer d'assez sensibles différences de culture suivant le moment de leur arrivée et le mode de leur socialisation dans le pays d'accueil (Barou, 1992). Il s'agit davantage de reconnaître que se maintient dans ces quartiers une population supportant une certaine culture ouvrière et populaire traditionnelle, qui détermine un certain rapport au travail et aux institutions. Autrement dit, au-delà de la famille elle-même, c'est bien un *habitus* bien plus large, qu'elle supporte et fait vivre certes, qui conditionne cette appréhension de la réalité contemporaine que font les jeunes que nous avons interrogés.

On sait par ailleurs, depuis la célèbre étude pilotée par N. Elias dans le quartier ouvrier d'une grande ville anglaise, que les rapports entre les "anciens" et les "nouveaux" sur un territoire urbain donné, sont assez difficiles (Elias, 1997). C'est par ailleurs un constat que nous avons fait plusieurs fois au travers de plusieurs enquêtes, notamment celle qui portait sur un quartier de Boulogne-Billancourt où il est apparu que l'espace social occupé par les nouveaux venus dans le quartier, contestait la suprématie du territoire qu'entendaient conserver les « établis » (Maresca & Le Quéau, 1997). Ici encore, la distance marquée par certains jeunes vis-à-vis de certains de leurs collègues qui "traînent" dans la rue, peut relever de ce schéma et rend compte de ce que peut avoir d'inactuel et de socialement conditionné leur expérience individuelle.

L'expérience aliénée.

S'il est facile de rendre compte de l'expérience qui se réalise dans les démarches d'insertion aussi positives, même si elles ne sont pas non plus dénuées d'une certaine souffrance, il apparaît plus problématique de faire émerger le « travail » qui est à l'œuvre dans des trajectoires plus problématiques. La question de la précarité, ou plus généralement celle de la dégradation des conditions de vie particulièrement sensibles dans certaines couches de la population, renvoie en effet immédiatement à un ensemble de situations « pathologiques », dont les médias s'emparent régulièrement, quoique de façon toujours aussi éphémère. Les travailleurs sociaux, eux-mêmes, évoquent souvent ces phénomènes qui constituent pour eux autant de limites à leur pouvoir d'intervention : l'errance des jeunes, la toxicomanie, les conduites à risques qui peuvent porter atteinte non seulement à l'individu qui les adoptent, mais également au corps social tout entier, la violence urbaine...

L'enquête menée de façon récurrente sur les conditions d'accueil des personnes placées en situation d'urgence montre ainsi que, depuis 6 ans, ce sont bien les mêmes publics que les intervenants interrogés disent ne pas pouvoir accueillir : les personnes souffrant de troubles psychiatriques, les marginaux, les alcooliques, les toxicomanes, etc.⁸⁹ Le travail réalisé auprès d'intervenants sociaux dans le cadre d'une recherche commanditée par la MIRE sur les changements intervenus dans leur pratique professionnelle a également permis de faire émerger cette thématique des « comportements limites » auxquels les professionnels semblent avoir de plus en plus de mal à faire face⁹⁰. Le rapport de la commission “ Ville, santé mentale, précarité et exclusion sociale ” auquel on a déjà fait allusion (cf. *infra* p. 59), enfin, rassemble des constats tout à fait comparables, et met clairement en question les enjeux qui sont liés à l'appréhension de cette souffrance qui peut prendre des manifestations multiples, et contradictoires : de la révolte à l'abatement. Selon les auteurs de ce rapport, il y a bien une

⁸⁹ P. Le Quéau : *L'accueil en urgence des personnes en difficulté*, Collection des rapports du CREDOC, n° 198, décembre 1998.

⁹⁰ M. Messu, P. Le Quéau & P. Dubéchet : *Observer les emplois et les qualifications de l'intervention sociale*, CREDOC, juillet 1997.

tentation, de la part des travailleurs sociaux, qui consisterait à « psychiatriser » un certain nombre de problèmes sociaux dans la mesure où, en effet, ils marquent une limite à l'intervention traditionnelle. Cependant, les auteurs soulignent aussi que cette souffrance ne correspond à aucune « case » de l'entendement psychiatrique classique. L'étude épidémiologique conduite sous la direction de V. Kovess, atteste du fait que les allocataires du RMI, par exemple, ne sont pas plus nombreux que l'ensemble de la population à souffrir de pathologies mentales formellement identifiées, quoique des troubles *border-line* soient en effet plus fréquents.

La souffrance telle qu'elle s'exprime au travers de ces comportements-limites, constitue donc de fait un non-lieu entre le social et le psychique, pour la bonne raison, nous semble-t-il, qu'elle constitue dans ces deux cadres un « non-sens ». Les sciences sociales se désintéressent assez généralement de cette thématique dans la mesure où elle renverrait, comme le soutient par exemple D. Le Breton, à une expérience extrêmement individualisante. En réalité, comme il le montre très bien lui-même, c'est bien le cadre social global dans lequel chacun est immergé qui permet de donner un sens à nos perceptions, et une « forme » intelligible par autrui à nos plaintes (D. Le Breton, 1995). La psychiatrie, en tant que spécialité médicale, s'intéresse à ses symptômes mais, dans la logique normative qui est celle que lui attribue notamment G. Canguilhem, c'est bien pour l'éradiquer. Il faut se rappeler les difficultés qu'ont rencontrées des psychiatres tels que L. Binswanger, d'une part, ou R.-D. Laing, d'autre part, dans leur tentative de donner un sens plus riche à l'expression de la souffrance, et de l'élever au rang d'une « expérience » significative.

L'approche compréhensive, pourtant, s'inscrit bien dans le prolongement de telles démarches. On peut d'ailleurs mettre en exergue la proximité de l'oeuvre de Binswanger et de Laing, par rapport à la compréhension. Alors que le premier s'appuie très explicitement sur la phénoménologie husserlienne ; le second, même s'il revendique davantage une filiation à l'école de Palo Alto, d'une part, et à l'existentialisme, d'autre part, consacre un ouvrage entier à la notion d'expérience dans un sens très proche de celui qui a été développé ici (Laing, 1969). Pour eux, ce qu'il est convenu d'appeler une « maladie mentale » se met en place à partir de l'activité significative d'un sujet connaissant, qui se traduit par des objectivations qui,

certes, n'ont pas la même pertinence objective que celles qu'on a décrites dans le chapitre précédent ⁹¹.

Les formes que prend cette expérience de la souffrance n'en continuent donc pas moins, en premier lieu, d'avoir un sens subjectif dans la mesure où, comme l'a montré R.-D. Laing à la suite de G. Bateson, la folie peut apparaître, dans certaines situations, comme une réponse adaptée à un ensemble de contradictions invivables. Cette expérience engage donc les mêmes « compétences » d'acteur social que dans l'exemple positif précédent, portant sur les démarches d'insertion : elle met en jeu le même principe d'une « connaissance ordinaire », ou d'une herméneutique quotidienne, à partir de laquelle une compréhension reste possible. La situation limite de la souffrance psychique n'en contient pas moins un problème qui nous reconduit à un débat sur l'aliénation. En évoquant cette notion, on se réfère plus explicitement à la Phénoménologie de l'esprit de Hegel, qu'à Marx, par qui pourtant le terme est devenu célèbre. On peut ainsi souligner, comme le fait J.-M. Domenach, que chez Hegel qui est le vrai fondateur du concept, l'aliénation est bien une des facettes de l'expérience vécue. L'homme dans le monde est en effet placé dans la nécessité d'objectiver son expérience mais cette « sortie de soi » contribue aussi, en retour, à enrichir l'expérience : *« L'aliénation est en somme l'instrument même par lequel l'Esprit rompt avec le monde et avec lui-même, pour se nourrir de ses pertes, pour s'enrichir de son inévitable et continuel appauvrissement »* (Domenach, 1965, p. 1061). Il revient alors à Marx d'avoir introduit cette rupture dans le fonctionnement de l'expérience, rupture introduite dans le feed back et par laquelle, le sujet-acteur se voit en quelque sorte dépossédé de sa production.

Dans le contexte qui nous intéresse ici, il n'est peut-être pas besoin d'en appeler à la configuration productive globale qui organise la société. R.-D. Laing inscrit dans l'ensemble interactif dans lequel baigne un sujet quelconque (à commencer par sa famille), les conditions d'une négation de l'expérience. En d'autres termes, l'aliénation désigne pour lui le processus

⁹¹ D'après les ouvrages plus récents de Edouard Zarifian, on peut indiquer que cette si approche de la « folie » reste largement pertinente dans le contexte actuel, on ne peut en effet considérer qu'il s'agit là d'un schéma applicable à tout ce qui pourrait ressortir du vaste champ de la pathologie mentale. (Cf. Zarifian : *Les Jardiniers de la folie*, Paris, Odile Jacob, 1994).

par lequel un sujet voit amoindrie ou niée sa compétence d'acteur, c'est à dire à rendre compte de sa vision du monde... y compris, et surtout, lorsque l'expression de cette vision du monde risque de compromettre le consensus sur lequel se fonde le groupe, plus ou moins large auquel il se trouve *de facto* intégré. Si en effet, au cœur de l'expérience psychotique et de sa genèse, par exemple, se déploie bien une activité interprétative, le volet objectivant de l'expérience est certainement celui qui pose le problème le plus évident. Ce qui conduit à la folie, en ce sens, tiendrait moins à l'interprétation que le sujet fait de la réalité, qu'à l'impossibilité dans laquelle il se trouve de produire des objectivations par lesquelles il pourrait soit échapper au paradoxe de la situation qui lui est donné à vivre, soit le résoudre. C'est bien un déni du sens de sa parole subjective qui conduit à la plus grande souffrance.

Ces considérations conduisent incidemment à identifier deux compétences bien distinctes mises en jeu par l'activité du sujet-acteur social, et c'est bien pourquoi on a distingué le volet interprétation de l'expérience, du volet objectivation. Ces deux faces de l'expérience, pour solidaires qu'elles soient, n'en sont pas moins indépendantes l'une de l'autre, encore que ce qui affecte l'une ne reste jamais longtemps sans effet sur l'autre. Ces remarques sur l'aliénation, ou la privation de la parole en tant que moyen d'objectivation de l'expérience vécue, en outre, complète ce qui a été dit précédemment sur la compétence narrative.

Cette référence à la maladie mentale constitue à bien des égards une situation paroxystique, en ce sens qu'elle porte bien sur une rupture du sens commun, mais elle n'en éclaire pas moins l'intérêt de la démarche compréhensive dans ce cas. La plupart des travaux réalisés au CREDOC qui permettent d'entrevoir cette problématique portent cependant sur des expériences moins extrêmes. Dans les études citées plus haut, la souffrance, ou à tout le moins le malaise, dont il est question se manifeste plus souvent par des troubles qui, s'ils ont du mal à être pris en compte par les travailleurs sociaux, ne relèveraient pourtant pas de la psychiatrie, *stricto sensu*. Pour éclairer davantage notre propos, on peut détailler l'exemple évoqué plus haut de l'enquête réalisée sur « le risque routier » chez les jeunes, dans lequel nous avons suivi une démarche compréhensive (cf. *infra* « encadré 2 », p. 10-12).

Sans donner l'ensemble des paramètres de cette étude, on peut souligner que cette approche de la mortalité des jeunes se rattache à l'expérience d'un certain malaise et à ce qui est dit ici des comportements-limites, dans la mesure où la démarche a bien permis d'identifier deux groupes de jeunes adoptant de façon quasi systématique des comportements dangereux, sur la route comme ailleurs (les jeunes « en recherche » et le groupe « vers l'anomie » de la typologie). Suivant la proposition faite par A. Tursz, la régularité de ces conduites chez certains est telle qu'on peut penser que la notion d'« accident », lorsqu'elles aboutissent à cette conséquence logique, est peu pertinente pour rendre compte de l'expérience qui est en jeu. A. Tursz propose de vérifier dans quelle mesure il ne s'agirait plutôt là de « *cas douteux, limites, proches de conduites suicidaires* » (Tursz, 1990, p. 31). L'un des deux groupes (les jeunes « en recherche ») se caractérise d'ailleurs non seulement pas l'adoption récurrente de ces comportements dangereux, mais également par un score relativement mauvais à l'indicateur synthétique de santé mentale (indicateur de Duke).

Cette hypothèse, également soutenue par ailleurs pas M. Choquet (1989) ou S. Lebovici (1987) est tout à fait pertinente, comme on le verra, même si elle semble s'opposer au discours de ces jeunes. Pour eux, en effet, la « conduite extrême » est très positivement connotée. Ce constat se dégage parfaitement de différents travaux mené par l'INRETS, mais rejoint le contenu des observations que nous avons faites nous-mêmes dans le cadre de cette étude ⁹². D'un point de vue subjectif, la conduite rapide et dangereuse renvoie à deux topiques complémentaires :

- La première relève du champ de la « maîtrise technique ». Les jeunes nourrissent en effet (mais pas seulement eux, bien entendu) un sentiment d'invulnérabilité sur la route en raison des réflexes qu'ils supposent avoir. Il est ainsi très fréquent de les entendre dire que les personnes les plus dangereuses, sur la route, sont les plus âgées, qui roulent le plus lentement. Cette confiance indéfectible conduit certains à rechercher leurs « limites » en pratiquant, sur une route pourtant ouverte, une conduite pour le moins

⁹² Voir Assailly J.-P. : *Le risque accidentel à l'adolescence et sa prévention*, rapport de l'INRETS n° 131, 1990 ; Khelifi T. & Barjonnet P.-E. : *Sensibilisation aux risques engendrés par la circulation routière*, rapport INRETS, décembre 1998.

« sportive ». Nous avons ainsi rencontré un jeune homme qui, après une soirée entre amis, pratique régulièrement une « course » qui consiste à traverser la ville où il habite à toute vitesse, sans s'arrêter. D. Le Breton, dans sa *Sociologie du risque*, fournit de nombreux exemples de tels comportements qui, parfois, ont tous les traits de ce qu'il appelle une conduite « ordalique ». Ce goût de la vitesse est par ailleurs redoublé par une très mauvaise perception des risques liés à ce type de comportement. Cela rejoint le fait (au titre de cause et d'effet) que ces comportements peuvent être « aggravés » par une consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants.

- La seconde topique tient dans le fait que ces conduites leur apparaissent comme une expression de la liberté. Rouler vite, avec cette confiance en ses réflexes, est une expérience qui procure à certains une série d'émotions (« se faire peur », « s'éclater »...) qui surdéterminent le plaisir et le frisson pris dans l'acte d'une transgression consciente. Le goût de la transgression est bien sûr une donnée structurelle de cette jeunesse et qui s'observe dans les comportements scolaires (l'absentéisme), le recours à une certaine violence (les bagarres sont fréquentes chez ces jeunes), la consommation excessive d'alcool et celle, même modérée, de stupéfiants, etc.

Ces deux registres de motivations permettent de rendre compte des principales motivations exprimées par les jeunes interrogés eux-mêmes. Toutefois, la démarche ne peut se contenter d'une simple analyse de discours, sans « croisement » avec d'autres variables au premier rang desquelles doit être mentionnée la pratique de la « fête ».

Très concrètement, la pertinence de ce thème est avérée par le fait que la plupart des accidents impliquant des jeunes de moins de 25 ans ont lieu en soirée, et se concentrent sur la fin de semaine. Or il est clair que la « fête » est la principale activité de loisir à laquelle se livrent ces jeunes le week-end... même si l'enquête a par ailleurs montré que ceux qui appartiennent au groupe « vers l'anomie » avaient également tendance à la faire souvent en semaine. La fête permet d'éclairer un certain nombre d'autres observations, parmi lesquelles :

- La consommation d'alcool voire de stupéfiants très fréquente, en quantité excessive dans ces groupes : *« Moi, l'alcool, c'est juste pendant les fêtes... c'est social »*. // *« Il ne faut pas devenir dépendant, c'est tout »* // *« Ca casse un peu les inhibitions »*. // *« Sinon ça casse l'ambiance. Quand c'est l'anniversaire d'un copain et qu'il n'y a pas d'alcool, ça commence à coincer »*.
- Le rôle du groupe des pairs qui constitue le cadre de « défis », comme ces « rodéos » auxquels on a fait allusion plus haut : (à propos de la conduite de vitesse) *« Il y a le côté spectacle, aussi, quand on est avec quelqu'un. Il y a des gens, quand ils sont avec d'autres, ils roulent plus vite quoi. Ils roulent plus vite parce qu'il y a quelqu'un avec eux, c'est la flambe, quoi »*.

De nombreux travaux ont montré l'importance du groupe de pairs dans la socialisation des jeunes, et il faut souligner que certains sociologues y voient même le moyen de compenser le manque de cadre de socialisation plus global : *« On peut considérer que le groupe de jeunes, ou la bande, ont pour fonction de suspendre les difficultés de l'adolescence, en étayant l'adhésion à une culture juvénile qui permet de résoudre l'anomie statutaire, qui établit des appartenances et des fidélités qui engendrent un conformisme extrême et donnent une sécurité émotionnelle que ne fournit plus la famille »* (Dubet, 1996). Cette hypothèse rejoint, d'une certaine manière⁹³, celle qui est proposée par O. Galland pour qui, toute l'histoire de la jeunesse est celle de son autonomisation relative par rapport aux modalités de fonctionnement de la société globale ou, pourrait-on dire, aux règles de la « division sociale du travail ». En effet, le sociologue met particulièrement en évidence le rôle qu'a joué à cet égard l'éducation bourgeoise. Si, de plus, des tentatives ont vu le jour visant à encadrer plus étroitement cette jeunesse, notamment pendant l'entre-deux-guerres, ces essais ont pratiquement tous échoué à devenir des mouvements de masse, représentatifs de la jeunesse. Les années soixante ont ensuite été le temps de l'apparition des signes vraiment tangibles de ce qu'il est désormais convenu d'appeler les « cultures jeunes ». De nombreux travaux, menés depuis, ont montré à

⁹³ Si O. Galland décrit bien la concomitance de l'émergence d'une culture jeune et l'autonomisation de la jeunesse des cadres sociaux globaux, il ne fait jamais allusion à une relation de compensation. Cette thèse est également celle qui nous semble se dégager du travail de L. Roulleau-Berger sur les « cultures de l'aléatoire » (1991).

quel point la sociabilité des jeunes était orientée vers leur pairs, en particulier pour ce qui est de l'occupation du temps libre et des pratiques culturelles (Donnat, 1991, 1996).

Quoiqu'il en soit, suivant la thèse développée par M. Maffesoli, la fête apparaît dans ce cadre le moment d'extrême intensité où se fonde, et se reproduit, sur un mode affectuel, le lien de la « tribu » (Maffesoli, 1988). L'approche anthropologique de la fête met ainsi en lumière le principe de la « perte de soi » dans le collectif qui y est à l'œuvre. Or cette dimension permet de comprendre le recours que font certains aux substances (alcool, stupéfiants...) qui en exacerbe l'intensité, en même temps qu'elle éclaire en quoi réside la sujétion du groupe sur l'individu dans ces moments de confusion.

Finalement, l'approche compréhensive des conduites quasi-suicidaires observées chez certains jeunes, en passant par le sens que ces comportements ont pour eux, d'un point de vue subjectif, enrichi considérablement le registre de l'analyse à condition d'élargir progressivement le cercle interactif et significatif dans et par lequel cette expérience prend forme. On a ainsi considéré le groupe des pairs dont le rôle déterminant dans l'adoption de telles conduites, dans certaines conditions, a été souligné par de nombreux auteurs. Il faudrait par ailleurs réserver quelques commentaires sur cet autre groupe intermédiaire que constitue la famille. J.-P. Assailly a examiné en détail le rôle que jouent les parents dans l'éducation routière de leurs enfants, et notre propre approche de la question ne permet pas d'ajouter grand chose à ce qu'il en a dit (Assailly, 1990). Tout au plus, notre étude quantitative menée pour la Prévention routière permet-elle de montrer que les jeunes adoptant souvent des conduites à problèmes ont significativement plus que les autres connu des ruptures dans leur environnement familial. Dans ce cas, l'échec familial surdétermine une situation anémique déterminée par un cadre plus global.

Car au fond on ne saurait manquer de rapporter ces comportements à cette « anomie statutaire » dont parle O. Galland, qui caractérise la jeunesse contemporaine en ce sens que, contrairement à ce qu'il en était par le passé, elle ne se trouve désormais très étroitement encadrée par un rôle social, une prescription univoque. F. Dubet évoque quant à lui un « état d'indétermination » de la jeunesse pour désigner ce manque d'un cadre normatif, d'un *pattern*

ou modèle culturel de base à partir duquel les individus pourraient se construire. La situation de la jeunesse apparaît aujourd'hui plus complexe que par le passé, en ce sens qu'elle se présente comme éminemment plurielle, mais aussi plus longue. A ce titre, les données démographiques qui attestent périodiquement de ce report des engagements des jeunes (établissement, mariage, fécondité...) soulignent que ce changement de conditions objectives, n'a pas été compensé par une production symbolique susceptible de leur donner un « sens ».

Finalement c'est bien le cadre global de la socialisation qui pose problème, et O. Galland suggère qu'en la matière nous sommes passés d'un modèle d'*identification*, à un modèle d'*expérimentation*. Le premier modèle renvoie à une société relativement stable dans laquelle le statut de l'individu s'hérite de par la position socio-économique des parents. Mais, ajoute le sociologue : « *la prolongation de la scolarité, l'accélération de la mobilité sociale ont remis en cause l'efficacité de ce modèle* » (Galland, 1996, p. 74). L'identité se construit aujourd'hui plus qu'elle ne s'hérite : « *La phase moratoire qui se met en place après les études correspond à cette période d'expérimentation durant laquelle le jeune, au gré d'essais et d'erreurs, d'approximations successives, construit progressivement son identité sociale et professionnelle, et tente de la faire coïncider avec un statut crédible* » (*Idem*).

Les « in conduites » de certains jeunes apparaissent comme une conséquence négative de cet état d'indétermination relative de notre société, qui laisse certains individus dans la nécessité de se construire sans référence ni modèle univoque. Certains jeunes étudiants interrogés en groupe lors de la phase préparatoire à l'enquête sur le risque routier, ont très bien produit cette analyse de leur situation, ce qui rappelle par ailleurs le fait que dans les groupes les plus problématiques du point de vue du comportement, on trouve presque autant d'étudiants de l'enseignement supérieur, que de jeunes moins diplômés à la recherche d'un premier emploi :

- *C'est un passage, un peu de nouvelles règles, et il faut trouver son équilibre dans ces nouvelles règles.*
- *On essaie des trucs.*
- *On teste nos limites, on a tendance à faire plus de conneries parce qu'on ne connaît pas, on ne sait pas.*
- *C'est une période de transition.*

Cette difficulté à lire les statuts sociaux ne touche pas seulement la jeunesse, bien entendu, et s'il est difficile de parvenir à un consensus sur ce qu'est « être jeune aujourd'hui », on ne saurait également répondre simplement à la question de savoir ce que c'est que d'« être parent ». La famille, comme d'autres corps intermédiaires, ne peut donc plus toujours jouer très efficacement le rôle de « garde-fou » dans cette phase d'expérimentations, et laisse parfois le sujet affronter cette situation d'incertitude sans appui tangible et indiscutable : *« Aiguisé par l'indétermination réelle du monde environnant et l'incapacité pour le groupe familial de faire office de contenant, le désarroi adolescent se prolonge et devient plus profondément une crise de la jeunesse »* (Le Breton, 1995, p. 92). Cet état d'incertitude peut conduire les individus à vivre des situations conflictuelles, comme l'inadéquation qui apparaît entre certains traits de la culture juvénile et les modèles de socialisation en cours dans la société globale. Or de nombreux sociologues ou psycho-sociologues ont montré de quelle manière la jeunesse tend à résoudre les situations conflictuelles par le corps, et S. Lebovici le rappelle très explicitement : *« L'agir contre le corps ou avec le corps est un mode d'être qui évite l'angoisse et qui s'observe dans bien des conduites de défi des jeunes, une conduite ordalique, un procès fait à dieu, où le corps sert à agir de façon dangereuse, jusqu'aux limites, y compris dans la délinquance et les excès toxicomaniaques »* (Lebovici, 1987, p. 63).

3. Les paradoxes des sociétés complexes

Finalement l'approche compréhensive de l'expérience vécue par une certaine jeunesse, éclaire singulièrement certains des traits les plus caractéristiques de notre société, et cette situation d'indétermination à laquelle on a plus d'une fois fait allusion, met en évidence ses paradoxes les plus fondamentaux. La juxtaposition des exemples choisis pour illustrer cette démarche, rend compte de cette incertitude dans la mesure où certains de ceux qui accomplissent ces démarches très « pertinentes » pour trouver un emploi, se retrouvent également dans les classes les plus problématiques de notre typologie construite à partir d'une

série de comportements problématiques en termes de conduite routière mais aussi de consommation d'alcool, de stupéfiants, etc.

On ne saurait par ailleurs manquer de souligner avec quelle lucidité certains des jeunes rencontrés, quel que soit leur milieu social ou leur niveau d'étude, perçoivent et analysent justement ces paradoxes. Autrement dit, la compétence d'acteur social qu'ils mettent en œuvre dans leur « connaissance ordinaire » de la réalité, peut également apparaître explicitement comme cela a été particulièrement le cas en ce qui concerne cette étude pour la prévention routière. Loin d'apparaître comme des « idiots culturels », statut dans lequel une certaine approche objectiviste les cantonnerait vraisemblablement, les jeunes ont parfaitement compris la situation paradoxale, c'est-à-dire pleine d'injonctions contradictoires (*double bind*), qui est la leur, et qui trouble pour le moins leur perception de cette réalité. Cette analyse de la contradiction rejoint un certain nombre d'observations faites par des spécialistes qui permettent encore une fois d'élargir la perspective de l'analyse jusqu'aux éléments les plus fondateurs de notre société.

La communication paradoxale

Dans le discours des jeunes, en effet, on trouve l'évocation d'un grand nombre de contradictions qui ont été mises en évidence par les chercheurs ayant le plus travaillé sur la prévention routière ou bien sur les conduites « anomiques » de la jeunesse. On peut présenter ce système de contradictions en allant de celles qui se présentent comme les plus explicites, les plus apparentes, vers celles qui le sont moins, en empruntant le chemin d'une sorte d'archéologie des structures de l'organisation collective.

La question de l'automobile et des risques qui y sont liés, amène systématiquement les jeunes à parler de la contradiction qu'ils perçoivent entre le fait de pouvoir s'acheter des véhicules extrêmement puissants, et celui de devoir respecter des limitations de vitesse. Pour les jeunes les plus enclins à rouler vite, dans des conditions de sécurité limites, cette

contradiction relève parfois de la « provocation », ou à tout le moins, de l'incitation, de la « tentation ».

- *Oui, le danger, ce sont les inconscients.*
- *Regardez les personnes âgées, les pépères de 70 ans.*
- *Ceux qui ont de belles voitures, qu'ils ne savent pas maîtriser. Moi je vais à 200, je pense maîtriser.*
- *Mais rouler trop vite n'est pas une question de disposition personnelle, c'est interdit !*
- *C'est parce qu'il y en a d'autres qui ont estimé que c'est interdit*
- *Ils n'ont qu'à pas faire des voitures qui vont aussi vite.*
- *Dans ce cas là on est tenté.*
- *Avec la moto que j'ai, plus elle peut aller vite, plus je suis tenté d'aller vite.*

Cet exemple, outre le fait qu'il rappelle l'absence totale de perception des risques liés à la vitesse et la confiance que les jeunes entretiennent dans leur capacité de maîtrise et de réflexe, rencontre un propos souvent relevé dans la littérature sur le sujet selon lequel, en effet, l'automobile est un thème sur lequel la communication apparaît particulièrement contradictoire. T. Khelifi et P.-E. Barjonnet mettent en évidence que c'est toute la publicité des marques de constructeurs automobile qui, d'une certaine manière, tend à contredire les messages de la prévention routière. Mais au-delà, c'est au travers du cinéma et de la BD que J.-P. Assailly relève de tels paradoxes. Enfin, S. Tomkiewicz, au cours d'une table-ronde consacrée à la prévention, en 1986, soulignait également cette évidence en évoquant le fonds héroïque des séries TV et tout ce qui ressortit finalement d'un « culte de la performance » et qui fait l'objet d'une valorisation médiatique : *« Comment veut-on que les jeunes prennent de bonnes habitudes au volant et au guidon, alors qu'on leur dit partout à la télévision, au cinéma, dans les journaux, que le volant et le guidon, ça sert pour se déplacer et en même temps pour faire du sport. Je crois que nous soumettons les jeunes à ce que les psychiatres ont appelé la double bind. D'un côté on leur dit sois prudent, sois plouc, conduis lentement ; et de l'autre côté : si tu es prudent, c'est que tu n'es pas un homme... »* (1986, p. 25).

C'est donc tout un environnement qui met implicitement en valeur les comportements qui font par ailleurs l'objet d'une réprobation, si ce n'est une répression. Dans une très pertinente étude portant sur certaines manifestations de prévention, D. Chabanet et V. Spenlehauer font

également apparaître que le modèle de la compétence et de la technicité qui supporte non seulement les actions de prévention mais aussi l'apprentissage de la conduite, n'est pas sans effet pervers dans la mesure où il rencontre précisément cette croyance indéfectible des jeunes dans leur capacité à surmonter n'importe quelle difficulté. C'est donc bien au cœur même de la prévention que la contradiction se cache. Plus profondément encore, le travail de M. Pervanchon, sur l'imaginaire de l'automobile, montre de quelle manière les images associées à l'automobile sont encore souvent empreintes d'une idéologie de maîtrise technologique, de performance, voire d'une certaine violence contenue (1999). La vitesse, de plus, et l'ensemble des oeuvres de P. Virilio en témoigne, est clairement une topique structurant l'imaginaire collectif contemporain, moteur de l'innovation technologique.

Une première analyse de l'expérience vécue par une certaine jeunesse pourrait donc permettre de conclure que l'inconduite de certains trouve son explication dans la culture qui s'informe au sein de groupes cultivant une certaine marginalité, quelque part « en dehors » des règles de fonctionnement de notre société. En réalité, et ce nouvel éclairage n'est pas opposé avec cette première hypothèse, les conduites dangereuses qu'adoptent certains jeunes trouvent bien leur modèle y compris dans la culture dominante. Il est clair, cependant, que la juxtaposition de ces univers ne paraîtra pas contradictoire à la majorité des individus socialisés dans des conditions normales : chacune de ces normes peut en effet s'appliquer de façon tout à fait adaptée dans des contextes différents. Pourtant, là où les cadres collectifs qui définissent les conditions d'arbitrage entre ces modèles contradictoires sont les moins prégnants, là aussi où ils sont effectivement le plus concurrencés par des modèles alternatifs, certains sujets peuvent en effet expérimenter ces données objectives de manière moins adéquate.

Il faut ajouter à ce tableau que l'enquête réalisée pour la prévention routière, surtout dans sa partie exploratoire, a été l'occasion d'aborder de nombreux paradoxes touchant à d'autres comportements qu'à défaut de pouvoir désigner comme déviants, on appellera « à problème ». Ainsi en est-il du rapport à l'alcool, notamment au regard de la consommation de stupéfiants. La plupart des jeunes adoptant souvent des conduites problématiques ne comprennent pas les raisons qui font que l'alcool ne fait l'objet d'aucune restriction, tandis que le haschich est « en principe » interdit. La réserve est ici de rigueur dans la mesure où la consommation des

drogues dites douces ne fait pas vraiment, selon eux, l'objet d'une répression active, compte tenu de la facilité, notamment, avec laquelle ils peuvent s'en procurer. Pour eux, l'alcool et le haschich appartiennent à la même famille de produits, quoique leurs effets ne soient pas les mêmes : l'alcool est souvent préféré pour les « fêtes-débordements », tandis que le haschich renvoie manifestement à des rencontres plus « intimistes ». Les contradictions, en tout cas, sont ici multiples : entre ce qui est autorisé (l'alcool, les médicaments que consomment notamment leurs parents) et ce qui est interdit ; entre ce qui est interdit « absolument », et ce qui ne l'est qu'« en principe »... qu'on peut donc faire quand même. D'une manière générale, tout leur discours sur la perception de la règle et de l'ordre est marqué par ce genre d'équivoque ou d'incompréhension, qui n'est pas sans rapport avec le ton général de leur discours marqué par une certaine « victimation ».

On n'oubliera pas, enfin, ce que ce discours peut également avoir de convenu dans la mesure où nombre de jeunes s'appuient sur ces contradictions pour justifier un comportement dont ils savent pertinemment qu'il est au moins répréhensible. Il n'empêche que ces contradictions sont bien réelles.

Du négativisme social

L'interprétation de l'expérience vécue par un certain nombre de jeunes, dans le contexte actuel, loin d'enfermer la démarche dans la singularité d'un objet bien circonscrit, offre une possibilité de lecture de la réalité sociale globale. Cette réalité équivoque, particulièrement dans ces manifestations négatives, l'ethnopsychiatre G. Devereux en a rendu compte au travers de la notion de « négativisme social » qui, dans le cas qui nous occupe, présente un double intérêt. En premier lieu, cette notion désigne un mécanisme très global par lequel une société produit nécessairement les éléments qui la minent. En second lieu, elle rend compte du lien qu'il convient de reconnaître, sur la forme et sur le fond, entre les comportements déviants et ce qui fonde le sens commun d'une collectivité.

Dans son *Traité d'ethnopsychiatrie générale*, G. Devereux définit le négativisme en ces termes : « *Toute société comporte des aspects fonctionnels par lesquels elle affirme et maintient son intégrité, mais aussi un certain nombre de croyances, dogmes et tendances qui contredisent, nient et sapent non seulement les structures essentielles du groupe, mais parfois jusqu'à son existence même* » (1977, p. 34). Chaque société contient donc en elle-même, et en potentialité, les germes de sa propre négation. Mais qu'on se s'y trompe pas : il se s'agit pas nécessairement de forces sociales essentiellement différentes mais bien d'un seul et même principe aux vertus contradictoires. Puisque G. Devereux puise dans le patrimoine culturel des sociétés dites traditionnelles, on peut reprendre très fidèlement ce que M. Mauss dit du *Mana*. Ce principe vital, qui représente une forme du sacré, est ce par quoi tout existe et ce par quoi la société tient. Toutefois, la manipulation de cette force nécessite la plus grande prudence : libérée de sa contrainte du rituel qui en assure la maîtrise, la canalisation, elle est une puissance destructrice formidable. La même réversibilité s'observe ici entre un principe de vie et un principe de mort. Les valeurs qui fondent en effet l'organisation collective, orientée il est vrai par l'activité économique - c'est à dire un certain culte de la performance individuelle - sont à l'origine des comportements déviants de certains jeunes.

Plus exactement, ce n'est pas en soi cette recherche de la performance qui pose problème, du point de vue qui est le nôtre ici, mais sa rencontre ou son « mélange » avec d'autres univers de valeurs. Dans les sociétés traditionnelles, également, c'est bien le contact entre le pur et l'impur, le sacré et le profane qui conduit à des réactions en chaîne incontrôlables. De même, dans l'exemple des conduites quasi suicidaires de certains jeunes sur la route, notamment, c'est bien la rencontre entre ces valeurs de performance et la pratique festive qui peut provoquer une catastrophe. Cet aperçu permet incidemment de préciser la notion d'anomie qui, en l'occurrence, désigne finalement moins une absence de règle sociale, que la rencontre entre des valeurs qui, dans certaines conditions, produit des effets pervers.

G. Devereux insiste en particulier sur une différence essentielle qui distingue nos sociétés complexes des sociétés traditionnelles et qui tient dans le mode de socialisation des individus. Selon lui, l'adaptation à la situation sociale est plus facile dans les secondes que dans les premières, tant que ses membres, en tout cas, forment une communauté. Le contrôle social y

est également plus étroit et plus efficace, donc. Les sociétés complexes, en revanche, proposent, selon G. Devereux, « *des objectifs qui, pour beaucoup, demeurent inatteignables par des moyens socialement standardisés* » (1977, p. 116). Il en résulte des « incohérences structurelles » sur le plan social qui sont la source d'expériences douloureuses, à tout le moins, quand elles ne conduisent pas à des formes plus évidemment pathologiques. La situation de certains jeunes adultes apparaît comme la cristallisation de ces incohérences, avec la pression contradictoire d'avoir à s'insérer socialement et professionnellement, tout en ne pouvant disposer des moyens de le faire.

L'autre aspect intéressant de cette notion tient dans l'aperçu qu'elle propose sur les conduites anomiques. Si le négativisme social se manifeste bien par un certain nombre de comportements pathologiques, ceux-ci s'inscrivent bien dans la continuité formelle de ce qui fonde le sens commun. Les comportements pathologiques, en d'autres termes, prennent une forme imposée par l'organisation collective globale. Contre une certaine acception de la notion d'exclusion, ce qui semble traduire un rejet absolu de la norme (ou un rejet « à cause » de la norme) signifie encore l'adhésion à un collectif. Comme il le dit lui-même dans une formule un peu provocatrice, l'injonction que formule une société est bien double : « *Tout se passe comme si une société disait à l'individu : 'Ne le fais pas, mais si tu le fais, voilà comment il faut t'y prendre'* » (1977, p. 34). G. Devereux s'intéresse particulièrement aux « formes » que peuvent prendre la folie et le crime, mais dans les exemples que nous avons détaillés, c'est le même rapport de signification qui peut être montré. En paraphrasant la formule de l'ethnopsychiatre, on pourrait dire que si la société réprime l'inconduite sur la route et le suicide, mais elle n'en recommande pas moins silencieusement le recours à la voiture, notamment, pour résoudre les conflits qui font l'objet de l'expérience.

C'est donc parce que la société fournit des modèles d'inconduite que les comportements pathologiques continuent de « signifier » pour la société globale. Ils indiquent en premier lieu que personne n'échappe à l'interaction avec l'ensemble significatif dans lequel il baigne : « *Une socialisation précoce, aussi peu réussie qu'elle puisse être sous certains rapports, suffit à expliquer pourquoi même le plus antisocial des criminels ne peut entièrement échapper à son conditionnement* » (Devereux, 1997, p. 113). Mais au-delà, la forme par laquelle de tels

comportements s'expriment est « spécifique ». C'est-à-dire, comme on l'a dit plus haut à propos de l'expérience vécue (cf. *infra* p. 34 et suiv.), que subissant la poussée d'une volonté subjective sous la contrainte objective d'un environnement particulier, ces comportements désignent le lieu et le moment où ils se produisent.

*

* *

L'approche compréhensive de l'expérience vécue par une certaine jeunesse permet de changer le point de vue des sociologues pour qui elle est essentiellement marquée par un « vide statutaire », un « état d'indétermination ». Ces notions renvoient effectivement au fait que les cadres traditionnels qui la déterminaient socialement paraissent moins prégnants, moins efficaces, de telle sorte que l'image d'une jeunesse univoque et consensuelle s'efface. Ces expressions ont toutefois ceci de malheureux qu'elles pourraient encore une fois caractériser une situation problématique par le vide, ou le manque. F. Dubet et O. Galland, notamment, mais aussi quelques autres auxquels on a fait référence, ne s'en tiennent pas là, loin s'en faut, et montrent à quelles activités se livrent les jeunes, en particulier au sein de groupes intermédiaires qui leur servent de « base de repli » pour un temps plus ou moins long.

Notre propre démarche rend compte de ce travail à l'œuvre dans ces groupes mais au-delà, fait aussi émerger ce que suivant A. Giddens, on a appelé les compétences de l'acteur social. Ces compétences, encore une fois, apparaissent très clairement lorsqu'il s'agit d'examiner des conduites pertinentes du point de vue du sens commun... ou de la légalité. Mais elles sous-tendent aussi des expériences plus problématiques, comme le quasi-suicide sur la route de certains jeunes. Ces conduites impliquent aussi un sujet « connaissant » la réalité, dans le sens qu'on a donné à cette expression, c'est-à-dire : participant d'une certaine manière à son institutionnalisation, sa « structuration ». L'approche compréhensive renverse donc la perspective normative en restituant à sa place un sujet-acteur social pertinent, de toute façon, et change ainsi le regard qu'on peut porter sur ces situations de précarité caractérisées par défaut.

On a souvent insisté sur le fait que si cette approche restaure la subjectivité de l'acteur social, elle n'enferme pas dans sa « singularité ». Partant du principe selon lequel même une « inconduite » fait l'objet d'une construction au sein d'une interaction plus ou moins conflictuelle entre un acteur et le cadre qui l'environne, la perspective de l'analyse s'élargit considérablement. Les groupes intermédiaires dans lesquels les individus interagissent immédiatement, qu'il s'agisse des groupes de pairs ou de la famille, sont les premiers que l'approche compréhensive permet d'embrasser. Mais le principe d'interdépendance entre le sujet et l'objet, qui est ce par quoi se réalise leur détermination réciproque, est un fil conducteur qui permet de remonter jusqu'à certains des traits structurels de la société globale. L'inconduite de certains jeunes éclaire ainsi sur certains des paradoxes fondamentaux de notre société complexe, certaines de ses contradictions internes.

C'est en ce sens qu'on peut également dire que les situations de précarité, de pauvreté ou d'exclusion, souvent définies par défaut, font en effet l'objet d'une « construction sociale ». Cette proposition englobe donc non seulement le point de vue objectif par lequel une société institue très formellement une « catégorie » d'individus, mais contient également une dimension subjective parce que ce sont bien des acteurs pensant et agissant qui les expérimentent et contribuent à leur institutionnalisation.

Pour désigner ces groupes plus ou moins problématiques dans la mesure où ils remettent en questions certaines des valeurs fondatrices du sens commun, on peut utiliser la notion de « minorités significatives ». Ces ensembles, dont il reste à mesurer la véritable importance quantitative, sont en effet producteurs de sens d'un point de vue subjectif. L'expérience qui s'y réalise engage des acteurs « doués de logique », à défaut de raison, dans la mesure où même des conduites qui peuvent apparaître irrationnelles, restent orientées vers la poursuite d'un objectif, quand bien même celui-ci s'épuiserait dans l'acte même de sa réalisation. Ainsi en est-il, par exemple, des pratiques festives qui ne poursuivent finalement pas d'autre objet qu'elles-mêmes. L'émotion partagée, dans ce cadre, peut apparaître comme une modalité de constitution d'une collectivité plus ou moins importante, et plus ou moins éphémère.

Cette activité de production de sens, par ailleurs, parce qu'elle est contrainte par un cadre objectif, garde la « trace » de l'environnement dans lequel elle se produit. Après coup, l'examen des « empreintes » révèle les conditions de l'interaction entre cette minorité bien spécifique, et le cadre global dans lequel elle évolue, et qui détermine son expérience de la réalité. Incidemment, l'approche compréhensive démontre que si la notion d'exclusion, pour pratique qu'elle soit sur le terrain pour affronter et corriger des situations de manque, est peu pertinente dans le cadre d'une théorie sociale générale. Même les in conduites les plus « anormales » n'échappent véritablement à la détermination de la collectivité. Comme l'a jadis montré H. Becker, la marge n'est pas tout à fait « en dehors » de la société et même : elle est caractéristique de cette société ■

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux cités

- Aron R. : *Initiation à la philosophie de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1957.
La philosophie critique de l'histoire, Paris, Vrin, 1969.
- Berger P.
& Luckmann T. : *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1992.
- Berque A. : *Le sauvage et l'artifice*, Paris, Gallimard, 1986.
- Blin T. : *Phénoménologie de l'action sociale*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Canguilhem G. : *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF, 1964.
- Certeau (de) M. : *L'invention du quotidien*, tome 1 " Arts de faire ", Paris, UGE, 1981.
- Crespi F. : *Médiation symbolique et société*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1983.
- Devereux G. : *Traité d'ethnopsychiatrie générale*, Paris, Gallimard, 1977.
- Dilthey W. : *Edification du monde historique*, Paris, Cerf, 1988
Introduction aux sciences de l'esprit, Paris, Cerf, 1992.
- Domenach J.-M. : " Pour en finir avec l'aliénation ", *Esprit*, n° 12, 1965.
- Dubet F. : *La galère : jeunes en survie*, Paris, Seuil, 1993.
Sociologie de l'expérience, Paris, Seuil, 1994.
« Les adolescents : conformisme et déviance ? », in *Adolescence plurielle*, Paris, éd. CFES, 1996.
- Durand G. : *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Bordas, 1984.
- Elias N. : *La logique de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997.
- Foucault M. : *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1974.
- Gadamer H.-G. : *Vérité et Méthode*, Paris, Seuil, 1996 (I).
La philosophie herméneutique, Paris, PUF, 1996 (II).
- Galland O. : *Les jeunes*, Paris, La découverte, 1996.
- Goffman E. : *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991.
- Gurvitch G. " Les degrés de la liberté humaine ", in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XI, 1951.
- Jankélévitch W. : " G. Simmel, Philosophe de la vie " in *La tragédie de la culture*, Paris, Rivages, 1988.

- Laing R.-D. : *La politique de l'expérience, essai sur l'aliénation*, Paris, Stock, 1969.
- Lazar J. : " La compétence des acteurs dans la théorie de la structuration de Giddens ", in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol XCIII, 1992.
- Le Breton D. : *Corps et société*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1985.
Anthropologie de la douleur, Paris, Métailié, 1995.
Sociologie du risque, Paris, PUF, 1997.
- Leger F. : *La pensée de G. Simmel*, Paris, Kimé, 1989.
- Maffesoli M. : *La connaissance ordinaire*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1987.
Le temps des tribus, Paris, Livre de poche, 1988.
- Messu M. : " L'exclusion : une catégorisation sans objet " in *Genèses*, n° 27, juin 1997.
- Morin E. : *La méthode*, Paris, Seuil, 1986.
- Nicole-Drancourt C. & Roulleau-Berger L. : *L'insertion des jeunes en France*, Paris, PUF, coll. Que-sais-je ? 1997.
- Pervanchon M. : *Du monde de la voiture au monde social*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Piaget J. : *Biologie et connaissance*, Paris, Gallimard, 1967.
L'épistémologie génétique, Paris, PUF, 1979.
- Popper K. : *La connaissance objective*, Paris, Aubier, 1991.
- Ricoeur P. : *Temps et récit*, Paris, Seuil, 1983.
- Schehr S. : *La vie quotidienne des jeunes chômeurs*, Paris, PUF, 1998.
- Schutz A. : *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1987.
- Simmel G. : *La tragédie de la culture*, Paris, Rivages, 1988.
La philosophie de l'argent, Paris, PUF, 1990.
- Varela F. & alii : *L'inscription corporelle de l'esprit*, Paris, Seuil, 1993.
- Watier P. : *La sociologie et les représentations de l'activité sociale*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1996.
- Weber M. : *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1992.
Economie et société, Paris, Plon, 1995.
Sociologie des religions, Paris, Gallimard, 1996.
- Zarifian E. : *Les jardiniers de la folie*, Paris, Odile Jacob, 1994.

Méthodologie

- Bauer D. & Maresca B. : *Lignes de vie, méthodologie de recueil et de traitement des données biographiques*, Cahier de recherche du CREDOC, n° 37, mai 1992
- Bauer D. : *Parcours singuliers, repérer et interpréter les trajectoires atypiques*, Cahier de recherche du CREDOC, n° 54, octobre 1993.
- Blanchet A. & alii : *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Bordas, 1985.
- Blanchet A., Ghiglione R. & alii : *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Bordas, 1987.
- Blanchet A. & Gotman A. : *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, collection 128, 1992.
- Brugidou M. & Le Quéau P. : *La dynamique du récit, contribution au traitement des ENDR*, Cahier de recherche du CREDOC, n°124, octobre 1998.
- Coninck (de) F. & Godard F. : « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation », in *Revue Française de sociologie*, XXXI, 1989.
- Dubar C. & Demazière D. : *Analyser les entretiens biographiques, l'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.
- Passeron J.-C. : « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires, in *Revue Française de sociologie*, XXXI, 1989.

Etudes et travaux d'enquête cités sur les situations de précarité, l'insertion, les risques liés à la jeunesse :

- Aldeghi I. : *Les nouveaux arrivants au RMI*, CREDOC, Collection des rapports, n° 173, novembre 1996.
- Assailly J.-P. : *Le risque accidentel à l'adolescence et sa prévention*, rapport de l'INRETS, n° 131, 1990.
- Barou J. : *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire*, rapport du groupe de travail interministériel, secrétariat à l'intégration, Ministère des Affaires sociales et de l'intégration, 1992.
- Choquet M. : « Evolution de la santé des adolescents », in *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 41, 1987.
« Signification différentielle selon le sexe de l'accident chez l'adolescent », in *Neuropsychiatrie Enfance Adolescence*, n° 37, 1989.

- « Prise de risque » in *Adolescence plurielle*, Paris, éd. CFES , 1996.
- Dubéchet P. *Le devenir des personnes entrées dans les dispositifs d'insertion*
Henriot C & Simon M.-O. : *par l'économique*, Collection des rapports, n° 175, novembre 1996.
 - Dubéchet P. *Comprendre des insertions réussies*, CREDOC, Collection des
Le Quéau P. & Aldeghi I. : rapports, n° 187, février 1998.
 - Khlifi T. *Sensibilisation aux risques engendrés par la circulation routière*,
& Barjonnet P.-E. : rapport INRETS, décembre 1998.
 - Lebovici S. : « L'adolescent et son corps », in *Revue Française des Affaires
Sociales*, N° hors série, décembre 1987.
 - Legros M. *Les politiques sociales sous le regard des personnes en situation de
& Simon M.-O. : grande pauvreté*, CREDOC, Collection des rapports n° 159, 1995.
 - Le Quéau P. *Le Quartier du Pont de sèvres*, CREDOC, rapport d'étude pour la
& Maresca B. : Mairie de Boulogne-Billancourt, octobre 1997.
 - Le Quéau P. *La perception de la santé en France*, CREDOC, Cahier de
& Olm C. : recherche du CREDOC n° 128, décembre 1997.
 - Le Quéau P., Maresca B. *Evaluation de la loi Evin*, CREDOC, rapport d'étude pour
& Hébel P. : le Commissariat général du plan, décembre 1998.
 - Le Quéau P. *Les Intérimaires à forte intensité d'emploi*, CREDOC, rapport d'étude
& Simon M.-O. : pour le Syndicat des Entreprises de Travail Temporaire, décembre
1998.
 - Le Quéau P. *La construction sociale de la perception de la santé*, CREDOC,
& Olm C. : Cahier de recherche du CREDOC n° 128, juin 1999.
 - Le Quéau P. *Le risque routier chez les jeunes*, CREDOC, rapport d'étude pour la
& Olm C. : Fédération Française des Sociétés d'Assurance et la Prévention
routière, juin 1999.
 - Nicole-Drancourt C. : *Le labyrinthe de l'insertion*, Paris, la Documentation française, 1991.
 - Roulleau-Berger L. : *Jeunesse et cultures de l'aléatoire*, Paris, GLYSI, 1991.
 - Tomkiewicz S. : Intervention lors de la table ronde intitulée « Conduites risquées,
valeurs et rites sociaux, in *Recherches en sciences sociales et
éducation pour la santé*, Actes du colloque de Dourdan, 21-22 mars
1985, éd. CFES, 1986.
 - Tursz A. : « Pas tout à fait accidentel », *Informations sociales*, n° 5, 1990.
« Les accidents des adolescents », in *Adolescence plurielle*, Paris, éd.
CFES , 1996.
 - Vidal-Naquet P. *Les lieux d'écoute de la souffrance sans nom*, DIV, DSU, Ministère
& Tiévant S. : de l'emploi et de la solidarité, 1996.

- Vidal-Naquet P. & Tiévant S. : *Des moments pour être soi*, Direction des Affaires Sociales, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1997.
 - Villeneuve A. & alii : *La mesure des inégalités sous son aspect multidimensionnel*, document de travail de l'INSEE, enquête « Etude des conditions de vie », juin 1991.
-

Dépôt légal : Novembre 1999

ISSN : 1257-9807

ISBN : 2-84104-148-4

